



PRÉFÈTE DES LANDES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine

Nos réf : DREAL/2021D/5059

Mont-de-Marsan, le 12 août 2021

Compte-rendu de la réunion de concertation du 12 juillet 2021 concernant le projet d'interconnexion électrique souterraine et sous-marine entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne

Adaptation du fuseau initial Recherche d'un contournement du Gouf de Capbreton par voie terrestre dans le département des Landes

Le 12 juillet 2021 s'est tenue au Théâtre de Gascogne (Saint-Pierre-du-Mont) sous l'égide de la Préfète des Landes, Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, la réunion plénière de concertation relative à la modification du fuseau initialement validé pour le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne dans le département des Landes. Cette modification doit permettre de contourner par voie terrestre le Gouf de Capbreton dont les instabilités constatées en 2019 ont remis en cause le passage du projet en mer dans ce secteur.

Le dossier de concertation a été envoyé avec le courrier du 16 juin 2021 d'invitation à la réunion. En cas d'impossibilité de participer en présentiel, il a été proposé aux invités de transmettre leur avis par écrit ou de participer en visioconférence à la réunion.

Ordre du jour :

1. Introduction par Madame la Préfète des Landes
2. Rappel du contexte, du cadre réglementaire et du calendrier général par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
3. Présentation et retour sur la concertation avec le public par Madame THENET, co-garante de la CNDP
4. Présentation du projet d'interconnexion, de l'aire d'étude proposée par RTE
5. Échanges avec les invités et détermination de l'aire d'étude par Madame la Préfète des Landes
6. Présentation des principaux enseignements de la concertation avec le public par RTE
7. Présentation des fuseaux envisagés et du fuseau de moindre impact proposé par RTE
8. Échanges avec les invités et conclusion par Madame la Préfète des Landes

PJ : [1] Liste des participants ;
[2] Supports des présentations ;
[3] Synthèse des avis exprimés par écrits sur les dispositions présentées dans le dossier ;
[4] Rapport des garants de la CNDP sur la concertation avec le public.

Introduction

La séance est ouverte à 15h15.

Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes, ouvre la séance et rappelle le contexte du projet, la réalisation d'une concertation avec le public préalablement à cette réunion et le cadre de la concertation Fontaine. Elle rappelle en particulier l'objectif de cette réunion qui est de définir les modalités du projet. Les interrogations et remarques sur l'opportunité du projet ont été prises en compte au cours de la concertation avec le public et pourront de nouveau l'être lors de l'enquête publique.

Présentation de la DREAL

La DREAL présente le contexte européen du projet et les principaux jalons internationaux passés : la déclaration de l'interconnexion Golfe de Gascogne en tant que Projet d'intérêt commun (PIC) par l'Union européenne en 2013, les déclarations et sommets communs entre la France et l'Espagne promouvant les projets d'interconnexion entre les deux pays et notamment le projet Golfe de Gascogne, la décision commune de répartition des financements en 2017, et enfin l'attribution en janvier 2018 d'une subvention européenne de 578 M€ au projet.

La DREAL rappelle la validation par le Ministère de la Transition écologique de la justification technico-économique du projet en 2017 et du premier fuseau de moindre impact du projet en 2018. Elle indique les attendus de la concertation « Fontaine » et l'articulation entre les deux concertations : la réunion du 12 juillet 2021 a été fixée de façon à ce que les enseignements de la concertation avec le public, sous l'égide de deux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), puissent être pris en compte. Les deux concertations sont cependant indépendantes et n'ont pas le même objectif. La concertation avec le public a pour but de prendre en compte au plus tôt les remarques et attentes du public alors que la concertation Fontaine a pour objectif la construction d'une première décision de l'État sur la zone de recherche du tracé de la liaison et des modalités d'insertion du projet.

La DREAL présente les prochaines étapes du projet et notamment les consultations et l'enquête publique prévues par les procédures d'instruction des demandes d'autorisation qui auront lieu en 2022. Ces consultations et cette enquête permettront aux parties prenantes et au public en général de s'exprimer sur ce projet, notamment sur la base de l'étude d'impact qui sera élaborée dans le cadre de la détermination du tracé de détail.

Présentation de la CNDP

Madame THENET, co-garante pour le projet, rappelle l'objectif de la CNDP de veiller notamment à la transparence et à l'équivalence des participations. Elle rappelle que les garants doivent respecter une stricte neutralité contrairement à un commissaire enquêteur qui exprime un avis formel. Elle rappelle que la concertation préalable a été organisée en 2017 et 2018 sous la responsabilité de RTE de même que la concertation avec le public post-concertation préalable qui a eu lieu en 2020 et 2021 pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton.

Les différents rapports des garants sont disponibles sur le site internet de la CNDP et sur le site internet de la concertation du projet¹.

La CNDP a commandé un dire d'expert sur l'impossibilité de passer en mer et proposé l'organisation d'une controverse sur les éventuels effets sanitaires des champs électromagnétiques du projet. Le dire d'expert a été réalisé et corrobore l'analyse de RTE sur le passage du Gouf. Cependant, la controverse n'a pas encore pu être organisée malgré une acceptation de principe de la part de RTE.

Mme THENET présente les préconisations émises dans le bilan de la CNDP sur la concertation avec le public concernant le contournement terrestre du Gouf de Capbreton qui se trouve en pièce jointe du présent compte-rendu.

Madame la Préfète demande s'il y a des remarques sur cette partie dans la salle. Il n'y a ni question ni observation.

¹ <https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne>

Présentation du projet et de l'aire d'étude par RTE

RTE rappelle les caractéristiques générales du projet et ses objectifs, notamment liés à l'accroissement des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) en France et en Espagne.

RTE rappelle le fuseau de moindre impact validé en 2018 et la chronologie des études sur le Gouf qui semblaient dans un premier temps (études bibliographique et géophysique) confirmer la faisabilité d'un forage dirigé sous ce canyon jusqu'à l'étude géotechnique de 2019 qui a révélé d'importants mouvements de sédiments sur la zone pressentie. Les études complémentaires menées par RTE ont conclu à l'impossibilité d'un passage du projet par la mer au niveau de Capbreton, ce qui a été confirmé par le dire d'expert commandé par la CNDP.

Le bureau d'étude SCE présente les différentes limites et opportunités du territoire qui ont été prises en compte pour définir l'aire d'étude. Il s'agit notamment de certains centres-bourgs et de zones humides particulièrement sensibles et classées que le maître d'ouvrage cherche à éviter et d'infrastructures routières à conserver pour la suite de l'étude.

Échanges avec les participants

L'association Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) des Landes demande comment RTE a pris en compte l'érosion du littoral dans son projet.

RTE indique avoir pris en compte cette problématique au travers des études du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) sur le sujet. Les points d'atterrissage des câbles ont été décalés du trait de côte actuel en fonction du retour de ces études.

L'association Bénesse Environnement indique des problèmes de pollution des sols présents le long de l'autoroute à la suite d'un accident de 2013 impliquant un camion citerne de lubrifiant. Elle demande comment RTE en tient compte pour le projet. L'Association fait également part de l'accumulation de travaux sur la zone autour de l'autoroute et rappelle les récents travaux d'élargissement de l'autoroute.

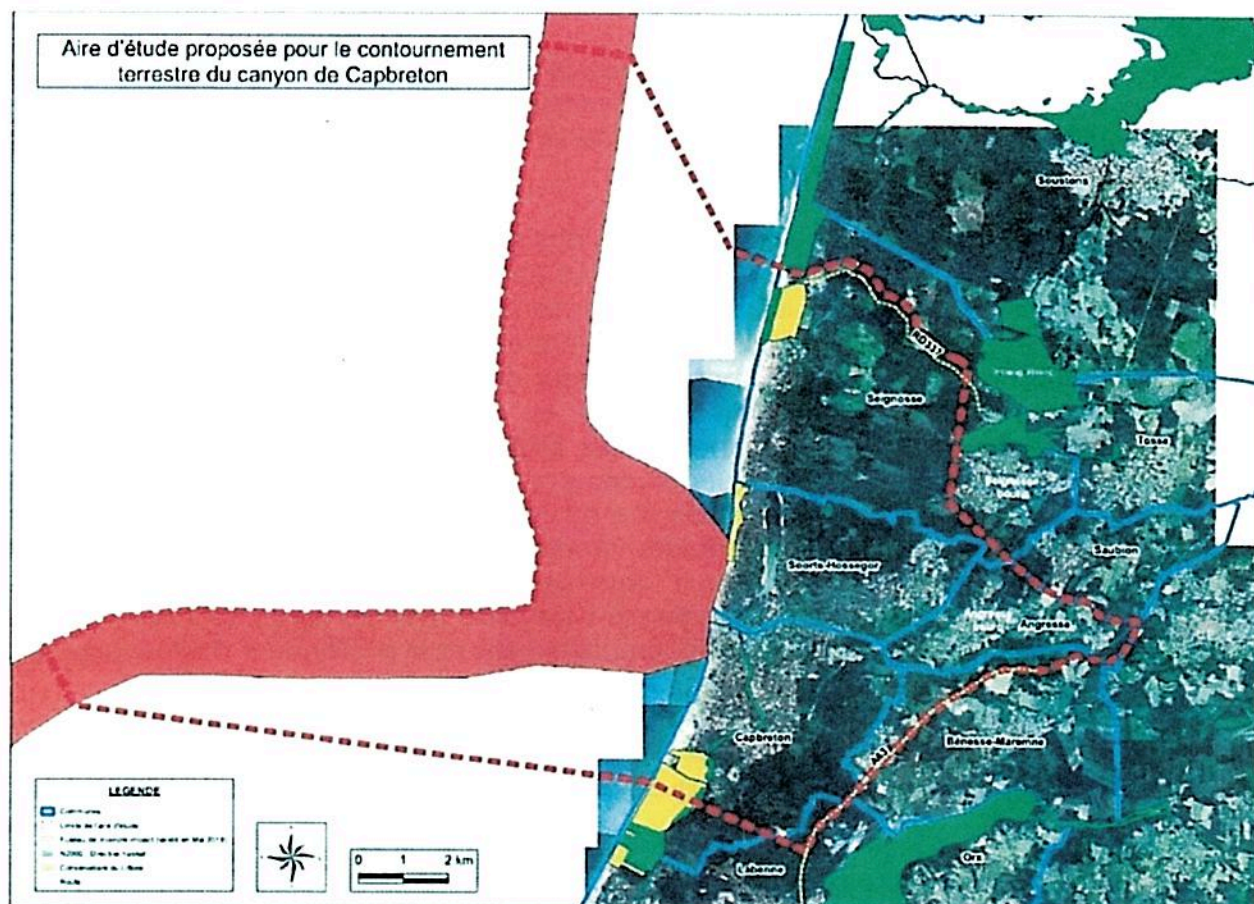
RTE indique que le sujet sera mieux regardé dans les études de détails du tracé. RTE prévoit de toute façon de traiter les terres manipulées lors des travaux qui s'avèreraient polluées dans des filières adaptées.

L'association Les Amis de la Terre rappelle la présence d'un Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) au niveau de Capbreton et d'un en cours au niveau de Soustons. Elle attire l'attention de RTE sur le recul de la dune qui s'ajoute au recul du trait de côte.

Ces éléments sont pris en compte par RTE et en particulier au niveau de l'implantation des chambres de jonction.

Madame la Préfète note ces trois points d'alertes exprimés par les associations.

Les remarques émises ne remettent pas en cause les limites de l'aire d'étude proposée par RTE. En conséquence, Madame la Préfète valide l'aire d'étude proposée.



*Aire d'étude déterminée en séance
pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton*

Présentation par RTE de l'état initial

RTE indique les principales zones d'enjeux dans l'aire d'étude :

- physiques, avec notamment la présence de cours d'eau et de zones humides ;
- naturels, avec en particulier la présence de secteurs sensibles protégés le long du littoral et en bordure de l'aire d'étude ;
- humains, avec notamment les zones urbaines, les captages d'eau potable, les enjeux patrimoniaux et des infrastructures pouvant constituer des opportunités pour le passage du projet.

La Chambre d'agriculture des Landes demande la charge maximale prévue au-dessus des câbles en terrains agricoles. Elle s'inquiète d'éventuelles restrictions concernant le passage d'engins agricoles lourds et demande si une charge supplémentaire peut être prévue pour tenir compte de cette problématique.

RTE rappelle que le passage en terrain agricole des ouvrages de transport d'électricité fait l'objet d'une convention entre RTE et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Les pertes générées par les travaux l'année des travaux et éventuellement l'année suivante sont, dans ce cadre, compensées financièrement. Les cultures peuvent être reprises dans l'année suivant les travaux, y compris au-dessus de l'ouvrage. RTE prévoit généralement une charge d'un mètre au-dessus de l'ouvrage en terrain agricole et n'a pas noté de difficultés particulières avec cette charge. Les seules difficultés peuvent concerner les installations de drainage qui seront prises en compte dans les études de détails ou le souhait de construire un bâtiment agricole à proximité de l'ouvrage après sa mise en place. Dans ce dernier cas, RTE négocie généralement des modifications du projet agricole contre une indemnisation de l'agriculteur afin que l'ouvrage et la construction agricole restent compatibles. RTE a par ailleurs déjà commencé à travailler avec les agriculteurs des parcelles concernées pour déterminer précisément l'emplacement et la profondeur de l'ouvrage selon les souhaits du propriétaire de la parcelle.

RTE présente les enseignements tirés de la concertation avec le public et le travail réalisé pour répondre aux demandes du public et des élus, en particulier la recherche d'un nouveau fuseau moins urbain.

La SEPANSO demande comment RTE a étudié les zones humides afin de déterminer si un forage dirigé est effectivement possible sous ces zones sans affecter l'hydrogéologie du milieu.

Pour caractériser ces zones humides, RTE s'est appuyé sur les bases de données du BRGM et sur les derniers sondages du Syndicat d'équipement des communes des Landes (Sydec) et du Syndicat intercommunal Eaux Marensin Maremne Adour (Emma). Ces données ont permis de déterminer des profils de forages dirigés cibles compatibles avec l'hydrogéologie des zones humides. Au niveau des deux principaux ruisseaux, RTE prévoit par exemple un passage à huit mètres sous le lit du cours d'eau. RTE réalisera des sondages géotechniques

complémentaires pour confirmer ces études.

Présentation des fuseaux envisagés et du fuseau de moindre impact proposé par RTE

RTE présente les fuseaux envisagés par tronçon : trois options au niveau de l'atterrissage nord, deux options centrales et deux options au niveau de l'atterrissage sud.

Au regard des comparaisons présentées par RTE sur l'ensemble des thématiques (milieu physique, naturel, humain et patrimoine), le maître d'ouvrage propose de retenir les fuseaux les moins urbains sur les tronçons nord et central et le fuseau passant au niveau du Camping du Domaine de Fierbois pour la partie sud.

Échanges avec les participants

Le Collectif Stop THT 40, créé en réaction au premier fuseau essentiellement urbain présenté par RTE début 2021, indique être encore dubitatif sur l'intérêt du projet et sur l'impossibilité de faire passer le projet par la mer au niveau de Capbreton. Le fuseau moins urbain présenté par RTE comme fuseau de moindre impact central ne leur apparaît pas encore optimal. Le Collectif :

- souhaite que le fuseau n'emprunte pas la route D28 qui est un axe de circulation majeur entre les communes concernées par le projet et l'autoroute ;*
- indique que l'emplacement réservé au PLUi pour la voie de contournement routier du Sud de Capbreton est classé comme « Réservoir de grande biodiversité » ;*
- propose un passage plus au sud qui longe davantage l'autoroute puis emprunte une piste forestière qui traverse des espaces boisés classés au titre de la loi littoral (EBC loi littoral) et passe au niveau d'une ancienne décharge ;*
- alerte sur la proximité de l'ouvrage avec des habitations au sud de la zone urbaine dense de Capbreton, au niveau de la Clairière aux Chênes ;*
- souhaite une application du principe de précaution au-delà de la définition juridique du terme.*

RTE indique que la piste évoquée au sud de Capbreton à travers l'EBC loi littoral a été étudiée et ne s'avère pas envisageable pour plusieurs raisons :

- la piste présente des zones trop étroites pour le passage du projet. Ce qui nécessiterait d'étendre l'emprise de la piste sur la partie boisée. Cette option n'est pas envisageable au regard du niveau de protection du boisement EBC loi littoral.*
- la piste ne permet pas de rejoindre complètement l'autoroute. Le projet nécessiterait la création d'une nouvelle piste en EBC loi littoral, ce qui n'est pas envisageable au regard du niveau de protection du boisement.*

RTE précise par ailleurs que l'emplacement réservé au PLUi pour le contournement routier est actuellement couvert par des forêts d'exploitation de pins qui font l'objet de coupes

régulières et que les habitations présentes au sud de Capbreton pourraient être à environ 40 m de la liaison, distance à laquelle le champ magnétique généré par l'ouvrage est très faible (environ 0,1 μ T à comparer au champ magnétique terrestre d'environ 47 μ T à Capbreton).

Madame la Préfète et la DREAL rappellent que le déclassement d'un Espace boisé classé au titre de la loi littoral pour le passage du projet n'est pas envisageable au regard des dispositions législatives et réglementaires très strictes propres à ce zonage. Ce critère sera rédhibitoire pour toute proposition de tracé.

À la suite de la réunion, RTE a examiné plus précisément les « tracés alternatifs » présentés dans le document remis par le Collectif Stop THT 40 lors de la réunion plénière à madame la préfète des Landes. RTE confirme les réponses apportées en séance : les pistes forestières identifiées ou tracés proposés par le Collectif ne permettent pas l'installation des liaisons sans déboisement même ponctuel en zone EBC loi littoral à Seignosse et à Capbreton. Les tracés proposés au sud de Capbreton passent également à proximité d'habitations au lieu-dit Bistre et traversent la zone d'activité d'Arriet comme l'a souligné monsieur le maire de Bénesse-Maremne en séance.

La SEPANSO fait part de nombreux recours sur le classement des EBC et alerte RTE sur le sujet.

Monsieur le Maire de Bénesse-Maremne indique être favorable au fuseau proposé par RTE au niveau de la D28. En effet, le fuseau proposé par le Collectif Stop THT 40 pourrait se rapprocher d'autres habitations et nécessiter un passage dans la zone d'activité d'Arriet.

Monsieur le Maire de Seignosse indique qu'il est également favorable au passage du projet sur des infrastructures existantes comme des routes départementales plutôt que dans les massifs forestiers qui doivent être protégés. Il n'est donc pas favorable aux fuseaux alternatifs proposés par le Collectif Stop THT 40 sur la commune de Seignosse.

L'association Bénesse Environnement exprime son opposition au projet en alertant notamment sur les impacts potentiels des câbles sur les terrains agricoles et demande des précisions sur la servitude qui sera mise en place au niveau de l'ouvrage en zone agricole.

RTE précise que la bande de servitude prévue a une largeur de 7 mètres, mais pourrait être plus large si une profondeur de passage des câbles plus importante était demandée. En effet, un passage plus profond nécessiterait d'espacer les deux liaisons. La bande de servitude sera positionnée dans les parcelles en fonction, autant que techniquement possible, des souhaits des propriétaires.

Madame la Préfète note l'opposition de l'association à tout passage à terre du projet et rappelle que l'opportunité de passer par le Gouf de Capbreton a fait l'objet de multiples études de RTE et d'un dire d'expert commandé par la CNDP qui conduisent

malheureusement à ne pas retenir l'option maritime.

Monsieur le Maire de Capbreton indique avoir déjà échangé avec RTE au sujet de la proximité du fuseau avec les habitations de la Clairière aux Chênes. La mairie a proposé un tracé alternatif passant dans des vignes et un terrain boisé.

RTE n'a pas retenu cette proposition puisqu'elle pouvait présenter des enjeux sur le milieu naturel alors que la distance d'environ 40 m entre le fuseau proposé par RTE et les habitations atténue très fortement le champ magnétique (0,1 μ T à 40 m de la liaison) qui est l'objet des interrogations des riverains.

L'association Les Amis de la Terre indique la présence d'un gazoduc à proximité du fuseau central proposé par RTE. Elle demande également des précisions sur le tracé envisagé au niveau de l'Intermarché de Soorts-Hossegor et rappelle les enjeux naturels sur ce secteur avec des dunes paraboliques et une biodiversité importante.

RTE indique que l'entreprise TERECA, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel, a répondu à l'invitation à la réunion de concertation en indiquant qu'il n'avait pas d'ouvrage de transport de gaz dans l'aire d'étude présentée par RTE. Les canalisations évoquées par Les Amis de la Terre doivent donc faire partie du réseau de distribution de gaz que RTE rencontre régulièrement en milieu urbain.

Concernant le passage au niveau de l'Intermarché, RTE précise qu'un chemin existant relie le chemin forestier qui servira à traverser l'EBC loi littoral et la zone anthropisée de l'Intermarché. Il est prévu de l'emprunter.

L'association Les Aquanauts demande la distance minimale requise entre les récifs artificiels et l'ouvrage, notamment dans le cadre de création de nouveaux récifs. La dernière demande d'autorisations pour la création du récif Les Jardins du Gouf semble en effet avoir été refusée de par sa proximité avec le projet RTE Golfe de Gascogne.

RTE n'a pas été consulté sur le sujet et n'a donc pas demandé le refus du projet de récif au motif de sa proximité avec le projet d'interconnexion électrique. Sur le plan technique, les deux projets ne semblent pas *a priori* incompatibles et aucune distance minimale n'apparaît nécessaire. Un échange afin de vérifier l'absence d'impact de l'un sur l'autre devra simplement être réalisé.

Le gestionnaire du réseau de distribution de gaz GRDF demande comment est géré l'impact du projet sur les autres réseaux et indique la présence de conduites haute pression en acier le long de la route D28. Ce type de canalisation génère des contraintes concernant le parallélisme avec des ouvrages électriques.

RTE indique qu'une première consultation technique sera organisée par RTE cet été (demande de renseignements). Puis, préalablement aux travaux, vers 2023, une consultation

formelle des gestionnaires de réseaux au titre de l'article R323-25 du code de l'énergie aura lieu sur un tracé de détails projeté pour l'ouvrage. Concernant les conduites en acier, des études spécifiques seront réalisées afin de déterminer les distances nécessaires entre les ouvrages.

La délégation départementale des Landes de l'Agence régionale de santé (ARS) indique la présence de plusieurs captages d'eau potable dans l'aire d'étude, en particulier autour des barthes. Un projet de captage est également à noter sur la commune d'Angresse. L'ARS demandera à RTE l'avis d'un hydrogéologue agréé pour vérifier l'absence d'impact du projet de RTE sur les captages.

Ce point ne présente pas de difficulté pour RTE. RTE prendra contact avec l'hydrogéologue dès que l'ARS l'aura nommé.

La délégation départementale des Landes de l'ARS demande quels sont les champs magnétiques statiques attendus au-dessus de l'ouvrage au regard des recommandations internationales de 400 000 μ T pour ce type de champ sans fréquence.

RTE présente la courbe calculée pour le champ magnétique en fonction de la distance à la liaison. RTE s'engage, dans toutes les configurations de pose des câbles et en considérant que le champ magnétique terrestre s'ajoute à celui généré par la liaison, à ne jamais dépasser 150 μ T, champ magnétique terrestre compris, au-dessus de la liaison sur l'ensemble du parcours terrestre. Le champ magnétique généré par la liaison ne devient plus mesurable à partir de 40 m de distance (0,1 μ T).

La DREAL Nouvelle-Aquitaine fait part des avis rendus par écrit. RTE répond à ces avis en séance. La synthèse de ces avis et les réponses de RTE sont indiquées en pièce jointe [3]. Certains avis sont complétés en séance concernant notamment l'intérêt du projet dans le cadre de la transition écologique et des différentes options de gestion des énergies fatales. Sur ces derniers point, Madame la Préfète rappelle que le thème de l'utilité du projet peut faire partie des sujets de la concertation avec le public ou de l'enquête publique à venir, mais sort du cadre de la réunion de concertation Fontaine.

Les avis écrits ne remettent pas en cause le fuseau de moindre impact proposé par RTE.

Les remarques émises en séance et par écrit ne remettent pas en cause les limites du fuseau de moindre impact proposé par RTE. En conséquence, Madame la Préfète retient ce fuseau.



*Fuseau de moindre impact retenu par Madame la Préfète des Landes
pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton*

Madame la Préfète conclut la séance en notant les interrogations de certains participants concernant l'utilité du projet dans le cadre de la transition énergétique et des économies d'énergie, l'impossibilité de retenir le fuseau proposé en séance par le Collectif Stop THT 40 et la présence d'habitations à une quarantaine de mètres du fuseau retenu.

La séance est levée à 18h20.

La préfète



Cécile BIGOT-DEKEYZER

Compte-rendu de la réunion de concertation du 12 juillet 2021

Pièce jointe n°1 **Participants et excusés**

Étaient présents en salle

- Madame la Préfète des Landes Cécile BIGOT-DEKEYZER
- Monsieur le Sous-Préfet de Dax Thierry BARON
- La Mairie d'Angresse : M. le maire Philippe SARDELUC
- La Mairie de Bénesse-Maremne : M. le Maire Jean-François MONET, M. Benoît LARROQUE et M. Jean-Pierre HICAUBER
- La Mairie de Capbreton : M. le Maire Patrick LACLÉDÈRE et M. Jean-Yves SORIN
- La Mairie de Soorts-Hossegor : M. le Maire Christophe VIGNAUD
- La Mairie de Seignosse : M. le Maire Pierre PECASTAINGS, M. D'INCAU, M. CHARDIN, M. JUAN
- Le Conseil départemental des Landes : M. Jean-Paul COUFFINHAL
- La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. David JOLY
- L'ambassade d'Espagne : M. Juan Ignacio DEL CASTILLO
- La Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture des Landes : M. Jan JAGIELLO
- L'agence régionale de santé délégation départementale des Landes : Mme Clémence BEAUMONT et M. Christophe MATRAS
- L'Office français de la biodiversité (OFB) : M. René Marc LEGRAND
- La Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) des Landes : M. LAFON
- La Chambre d'Agriculture des Landes : M. Nicolas BELLARDENT-VALLEAU et M. Denis LAFARGUE
- La Fédération départementale des Chasseurs des Landes : M. Mickaël LESBATS et M. DURU
- L'association Les Amis de la Terre des Landes : M. Roland LEGROS
- L'association Égaliterre : M. COME
- L'association Seignosse Océan : M. Pierre FRENOT, Mme Cécile CONAN et M. Philippe FRAUCIEL
- L'association Bénesse Environnement : Mme GEMAIN, Mme EMANUEL et Mme ALLETRU
- L'association Société de propriétaires à Soorts-Hossegor (SPSH) : M. François MASCLE
- L'association Groupe national de surveillance des arbres : Mme JOURDAN
- Le Collectif Stop THT 40 : M. Julien COLONGE, Mme Éléonore LANSAC et M. Bernard PENTIAUX
- L'association Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) Aquitaine : M. Georges CINGAL et M. Jean-Pierre TEMBOURY
- L'association Les Aquanautes : M. Jean-Christophe LABROUCHE
- Madame la co-garante de la concertation avec le public, désignée par la Commission nationale du débat public, Marion THENET
- RTE : M. Marc CHAMBILY, M. Étienne SERRES
- Le bureau d'étude SCE Aménagement & Environnement : M. Sébastien VERNIER
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaines : M. David SANTI, M. Julien MORIN et M. Émilien MARTHON

Étaient présents en visioconférence

- RTE : M. Dominique MILLAN
- Le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO) : Mme Gabriella CARRERE
- GRDF : M. Romain CASENAVE
- La Direction départementale des territoires et de la mer des Landes (DDTM 40) : Hervé LAFAURIE
- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Nouvelle-Aquitaine : M. Philippe DUCASSE
- L'Ifremer : M. Gilles MORANDEAU
- Le Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRAASM) : Christine LIMA
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah) des Landes
- L'UNESCO – Secteur Culture – Archéologie sous-marine : M. Sybil THIEBAUD

Étaient excusés

- Madame la députée Monique LUBIN
- Monsieur le sénateur Éric KERROUCHE
- Monsieur le député Lionel CAUSSE
- L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) des Landes
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Nouvelle-Aquitaine
- L'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux
- L'Office national des forêts (ONF)
- La Ligue Aquitaine FNPSA – Chasse sous-marine en apnée



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE-ESPAGNE PAR LE GOLFE DE GASCOGNE

Réunion de concertation

Emilien MARTHON – DREAL Nouvelle-Aquitaine / SEI / Division Énergie

Un projet d'intérêt commun européen

Les objectifs de la concertation « Fontaine »

Le calendrier des procédures

Un projet d'intérêt commun européen

Le Conseil européen d'octobre 2014 a appelé tous les États membres à atteindre une interconnexion d'au moins 10 % de leur capacité installée de production d'électricité d'ici à 2020 :

Un réseau électrique européen pleinement interconnecté permet de :

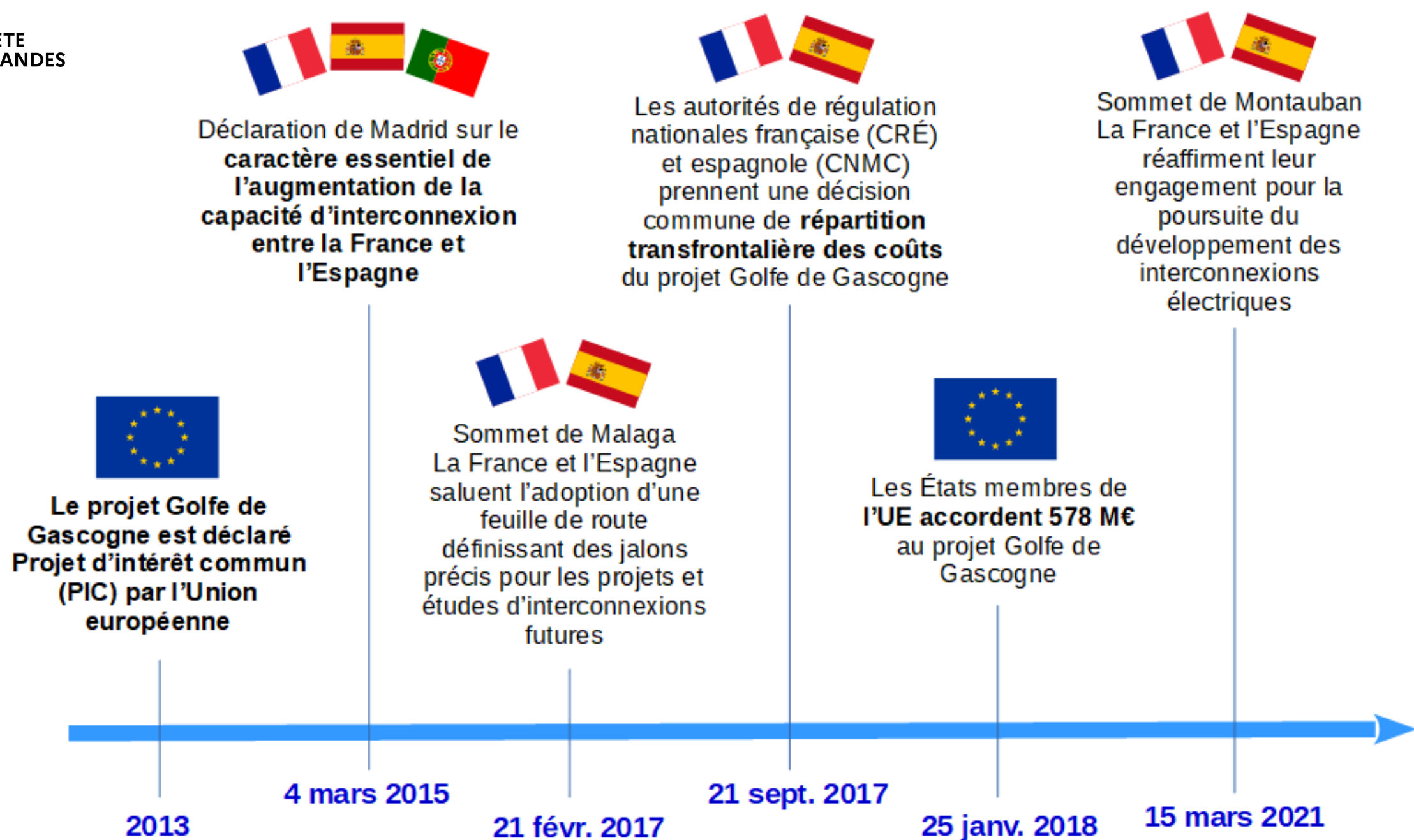
- **stimuler la transition énergétique**
- **garantir la disponibilité d'une énergie sûre, accessible et durable au sein de l'Union européenne.**

Cet objectif est décliné dans une liste de projets d'intérêt commun de l'Union dans le règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013.

Lors du Sommet de Madrid du 4 mars 2015 pour les interconnexions énergétiques, le président de la République française, le Président du gouvernement espagnol, le Premier ministre du Portugal et le Président de la Commission européenne ont déclaré que la mise en œuvre du projet « Golfe de Gascogne » devait commencer dès que possible :

L'Espagne n'est actuellement pas suffisamment connectée au marché de l'électricité de l'UE et manque de capacité d'échange avec la France.

Il faudrait doubler les capacités actuelles.



Les objectifs de la concertation « Fontaine »

Elle associe les services de l'État, les élus, les associations et le maître d'ouvrage et doit permettre d'informer sur le projet, de définir les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement.

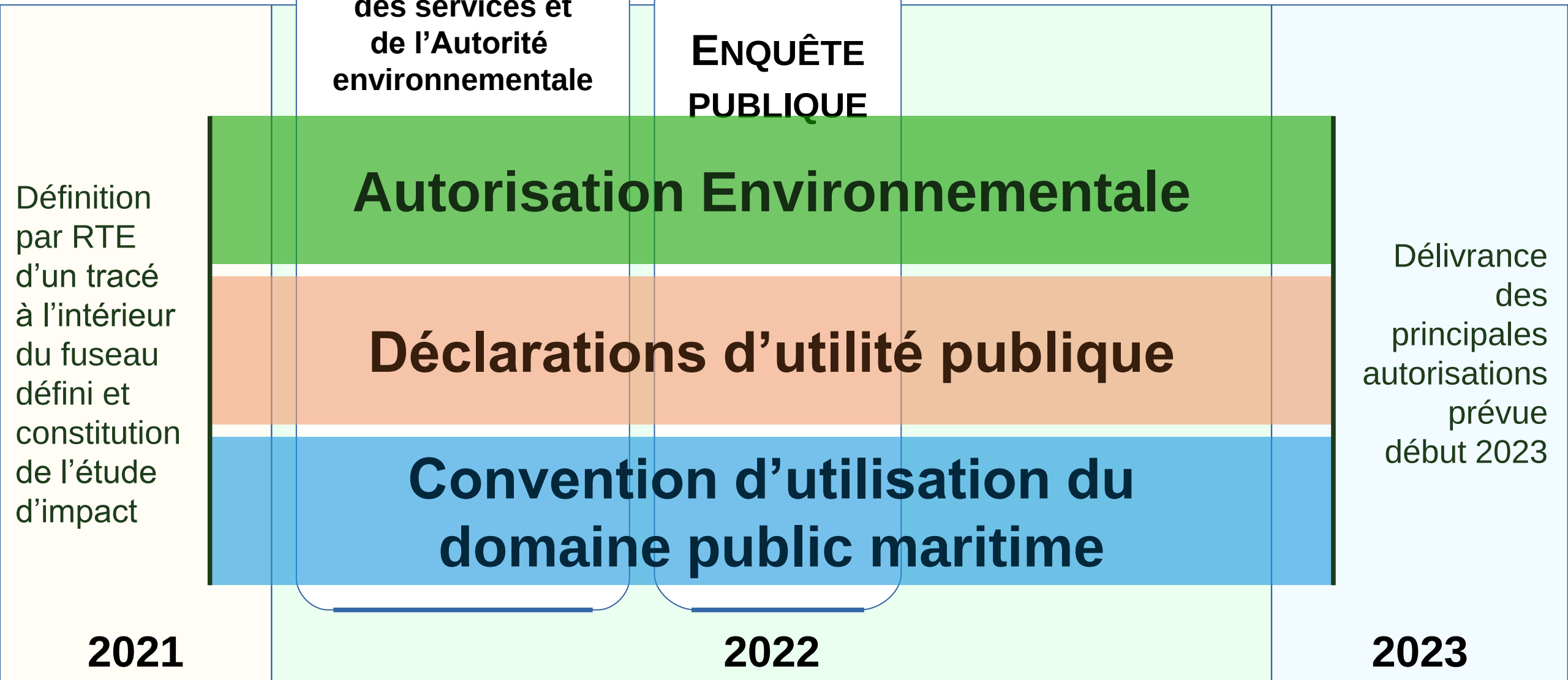
Le maître d'ouvrage présente le projet d'ouvrage, son objectif et propose une aire d'étude pour la recherche du fuseau du projet ;

Après une phase d'échange, le président de la réunion devra fixer les limites de l'aire d'étude retenue.

Le maître d'ouvrage présente les résultats de la concertation avec le public, présente et compare ensuite les différents fuseaux envisagés pour le projet.

Après une phase d'échange, le président de la réunion devra déterminer le fuseau d'implantation de la ligne qui sera proposé à la validation du Ministère de la transition écologique.

Le calendrier des procédures



Qu'est-ce que la CNDP ?

- Créée en **1995**, devenue **Autorité Administrative Indépendante** depuis 2002.
- Sa mission est de veiller à la participation des citoyens dans le processus de décision de certains **projets d'équipement ou d'aménagement**, de **plans et programmes nationaux** et de **projets de réforme de politiques publiques ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire**.

Nomination garant.e.s

Pour ce projet d'interconnexion électrique France-Espagne porté par le maître d'ouvrage, **RTE**, la CNDP a nommé :

- **Walter Acchiardi** le 5 juillet 2017 et
- **Marion Thenet** le 5 mai 2021

pour être garant.e.s de l'information et de la participation du public et ce jusqu'au lancement de l'enquête publique.

Trois principes

- **la transparence** : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques;
- **l'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous;
- **l'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Les missions du garant

- **Le garant est une personne indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.
- Sa mission est de **veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation** des différents acteurs de la concertation et du public.
- Il doit **respecter une stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet.
- Il est **à l'écoute** de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.

Concertation post

- A la différence d'un "débat public" (dont l'initiative revient de droit à la CNDP) , ce projet d'infrastructure électrique linéaire a été soumis à une « **concertation préalable** » du 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018, **sous la responsabilité de RTE.**

Un bilan du garant a été publié en janvier 2018.

- Une concertation post-concertation préalable s'est ouverte et se poursuivra jusqu'à l'enquête publique pressentie début 2022.
- 2 rapports intermédiaires ont déjà été publiés en janvier 2019 et mars 2020.

Le 3^{ème} rapport intermédiaire a été rendu public le 25 juin 2021.

Rappel contexte

- **Printemps 2019** = glissement de terrain important au niveau du **Gouf de Capbreton** qui a remis en cause le tracé du fuseau de moindre impact (agréé par le Ministère de l'Environnement en 2018).
- Après de nouvelles études :
 - relance d'une **phase de concertation interactive du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021** pour envisager un nouveau fuseau de moindre impact pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton,
 - suspension et,
 - **reprise de la concertation interactive depuis le 25 mars 2021, jusqu'au 17 juin 2021.**

- Compte tenu d'une **vive opposition à un premier projet de fuseau de moindre impact** issu de la concertation du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021 , **RTE a engagé de nouvelles études** et a proposé un nouveau fuseau à la réunion publique du 10 juin.
- La **CNDP**, parallèlement, a souhaité commanditer un "**dire d'expert**" concernant l'abandon par RTE d'un **passage maritime au niveau du Gouf de Capbreton, qui a été présenté à la réunion publique du 10 juin.**
- La **CNDP** a également proposé aux différentes parties, l'organisation d'une **controverse publique sur les champs électromagnétiques en matière de courant continu.**

Préconisations et demandes de précisions des garant.e.s

- **Prise en compte des contributions dans l'évolution de la définition du fuseau proposé**

L'équipe projet de RTE a proposé un fuseau alternatif « hors urbanisation ». Plusieurs contributions ont pointé des secteurs où le fuseau dénommé "hors urbanisation" demeurerait encore proche de zones habitées.

- **Emprise du fuseau sur chemin forestier**

Des solutions techniques ont été trouvées par RTE, pour réduire l'emprise des câbles de 7 m à 4 m afin de permettre un passage sans avoir à effectuer de déboisement. Certaines parties des pistes forestières ne sont pas couvertes par le zonage EBC au titre de la loi Littoral, ce qui rendrait cette option envisageable, contrairement à d'autres. **Pourquoi une telle différence de classement sur un même chemin forestier?**

Préconisations et demandes de précisions des garant.e.s

- **Renforcement du répertoire des adresses courriels du public**

Proposition au public de communiquer une adresse courriel , via le site, afin que l'équipe RTE puisse **envoyer directement aux personnes intéressées** les informations du continuum de cette concertation et ce jusqu'à l'enquête publique.

- **Continuité avec la concertation « Fontaine »**

Les enseignements de cette concertation « Fontaine », dont la synthèse des avis qui y seront collectés, pourront être **communiqués au public** au travers du site de la concertation et du répertoire des adresses courriels.

Préconisations et demandes de précisions des garant.e.s

- **Etude d'impact**

L'étude d'impact du projet, qui sera mise à la disposition du public au moment de l'enquête publique, précisera les effets prévisionnels du projet, les mesures d'évitement décidées par le maître d'ouvrage, ainsi que les mesures de réduction et éventuellement les mesures de compensation.

Les garant.e.s recommandent à l'équipe projet de mettre cette étude d'impact et toute autre étude ou document sur le site de la concertation afin que le public puisse disposer de ces informations au fur et à mesure de leurs réalisations.

Préconisations et demandes de précisions des garant.e.s

- **Etude et suivi sur les champs électromagnétiques**

Compte tenu de l'inquiétude du public sur l'exposition aux champs électromagnétiques, une **étude épidémiologique et un suivi de celle-ci**, est souhaité.

- **Continuum de la concertation : réunions publiques et réouverture de la plateforme**

Après l'agrément du fuseau par le Ministère de la Transition Ecologique, dans le cadre de la définition du tracé, les garant.e.s proposent des **réunions publiques et une remise en service de la plateforme numérique interactive sur une période définie**, afin que le public puisse interagir sur ces propositions de tracé.

The background of the slide is a photograph of a sunset over a vast body of water. The sun is a bright yellow-orange orb positioned exactly on the horizon line. Its light reflects as a shimmering path of orange and yellow across the dark blue water. The sky above the horizon is filled with soft, wispy clouds in shades of blue, purple, and orange, indicating the time is either dawn or dusk. The overall mood is serene and expansive.

Proposition de l'Aire d'étude et du Fuseau de Moindre Impact

**Projet d'interconnexion électrique France-Espagne
par le golfe de Gascogne – 12 juillet 2021**



Ordre du jour

1.

Rappel du projet

2.

La concertation avec le public

3.

De l'aire d'étude au fuseau de moindre impact

4.

Les fuseaux envisagés et le fuseau de moindre impact proposé



01

Rappel du projet

•

Un projet porté par l'Union européenne, la France et l'Espagne

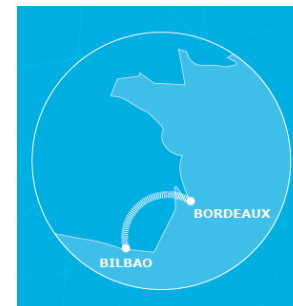
Le Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2002 a entériné l'objectif pour chaque état membre d'atteindre un niveau d'interconnexion électrique avec ses voisins **d'au moins 10% de leur capacité de production installée en 2020.**

La capacité d'échange entre la France et l'Espagne doit donc atteindre **8000MW** à l'horizon 2020 selon les projections d'ENTSO-E.



Projet d'interconnexion électrique golfe de Gascogne Contournement terrestre du canyon de Capbreton
Réunion de concertation, 12 juillet 2021

Les enjeux du projet



**Augmenter la
capacité d'échange
d'électricité et la
solidarité mutuelle**



Mieux transporter
l'électricité produite à partir
des **énergies renouvelables**
en Europe et faciliter
la **transition énergétique**



Faire circuler
l'électricité au
meilleur prix pour
le consommateur

La localisation d'une nouvelle interconnexion

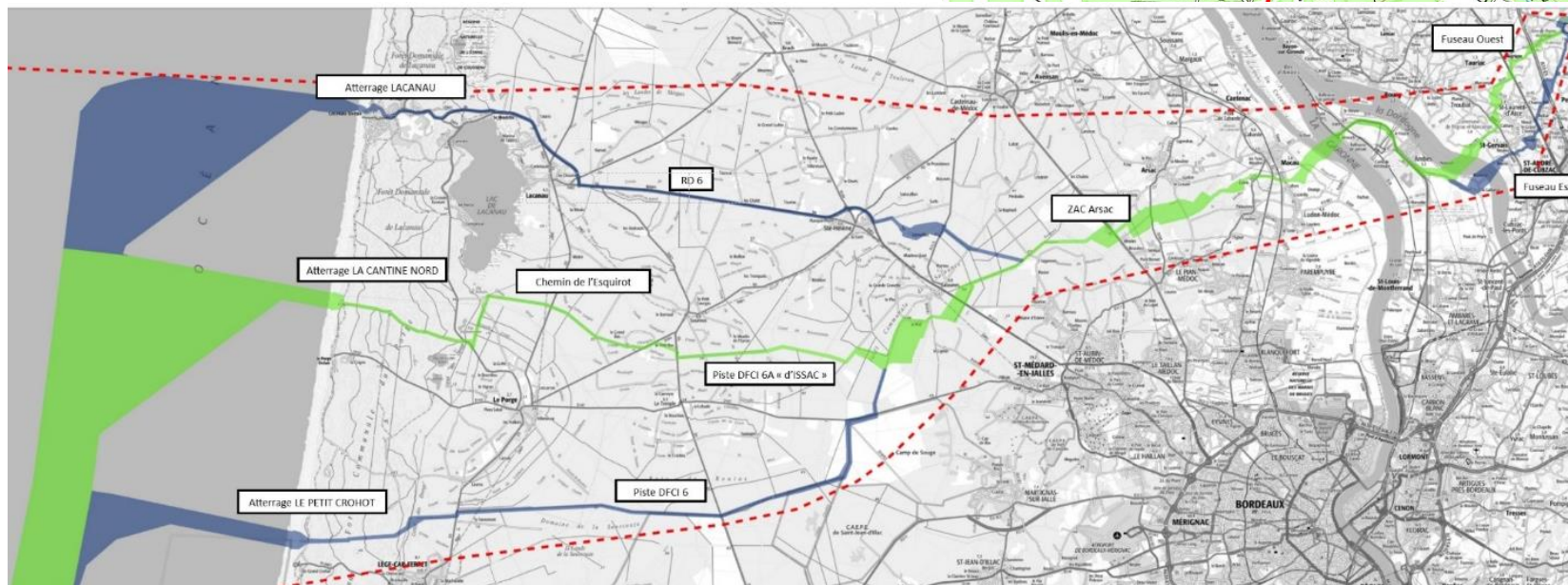
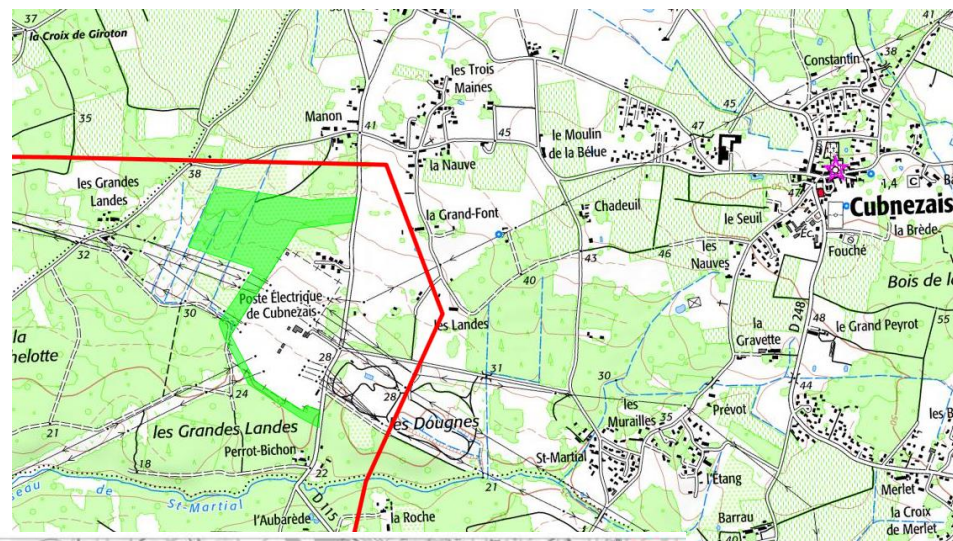
- **Rééquilibrer** les flux en allant vers l'Ouest
- **Eviter** tout renforcement sur le réseau amont en recherchant des postes de raccordements suffisamment maillés pour ne pas avoir à créer de nouvelles liaisons
- **Passer** par la mer pour éviter le relief accidenté du Pays Basque et réduire le nombre de jonctions

-> un projet en courant continu partant de Cubnezais (Nord de Bordeaux) à Gatika (Est de Bilbao) essentiellement sous-marin et souterrain



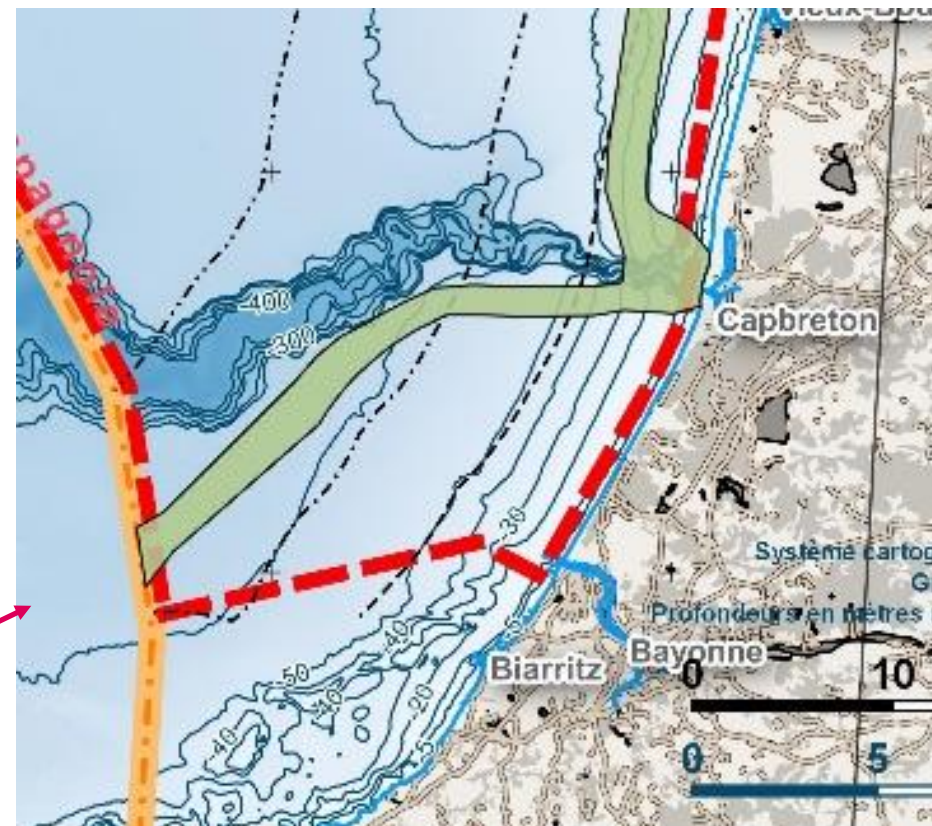
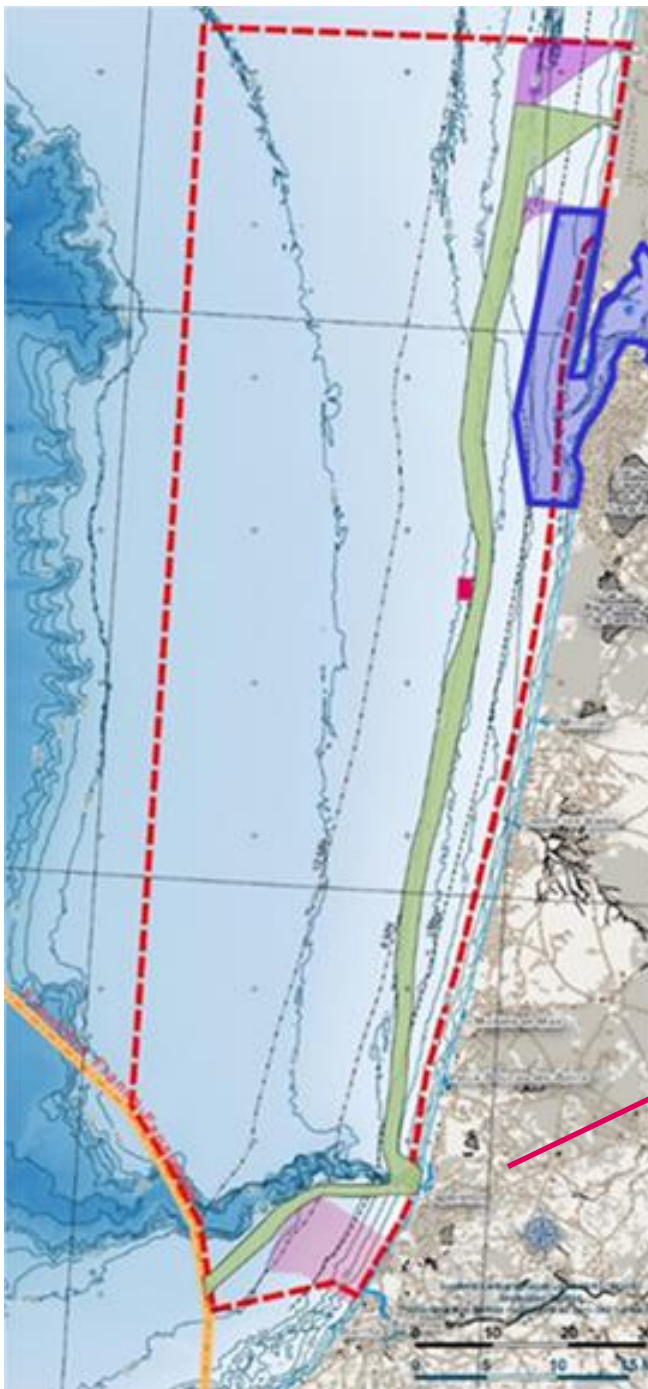
Fuseau de Moindre Impact validé

Emplacement de
moindre impact validé
(station de conversion)



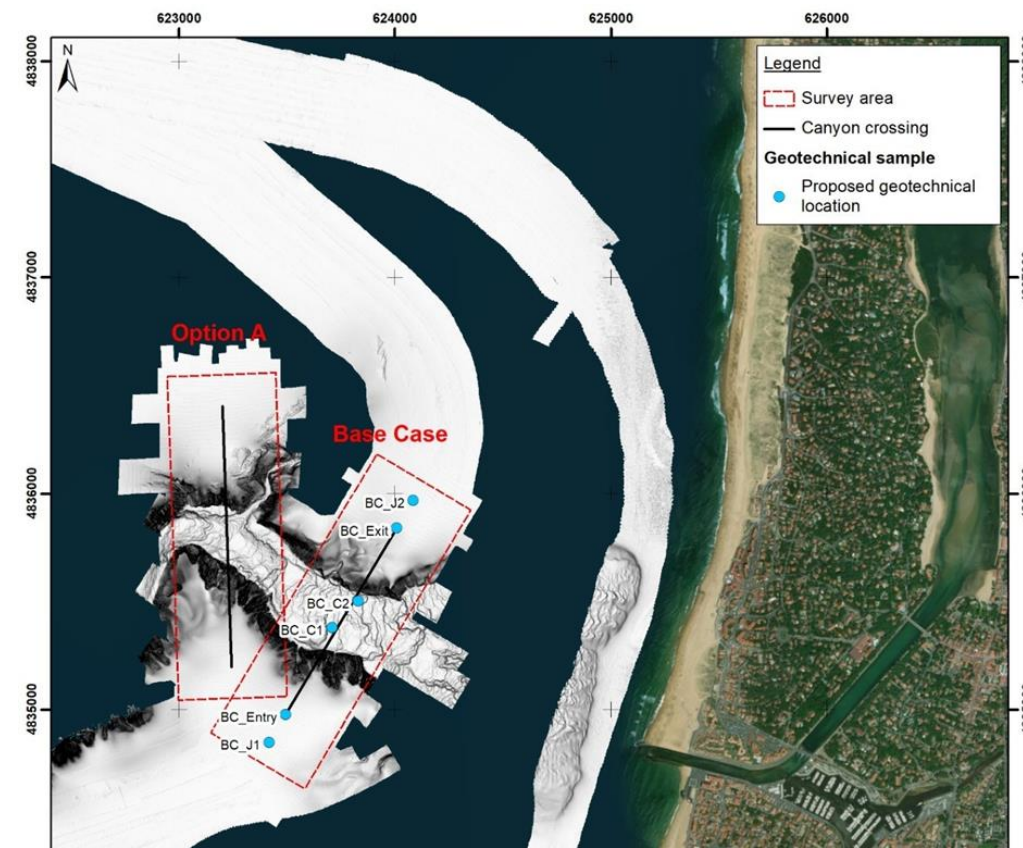
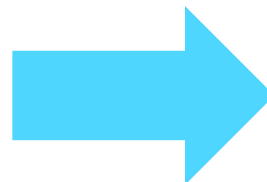
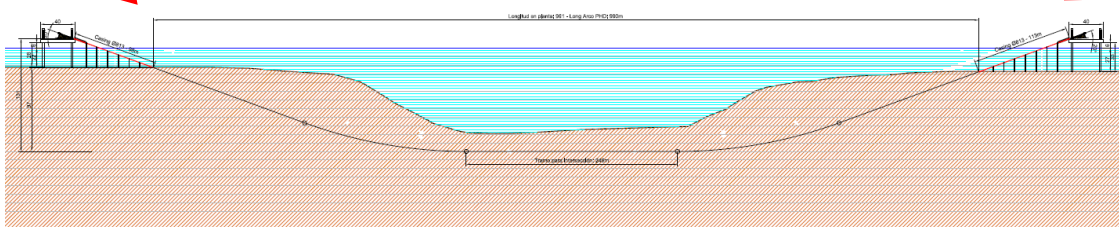
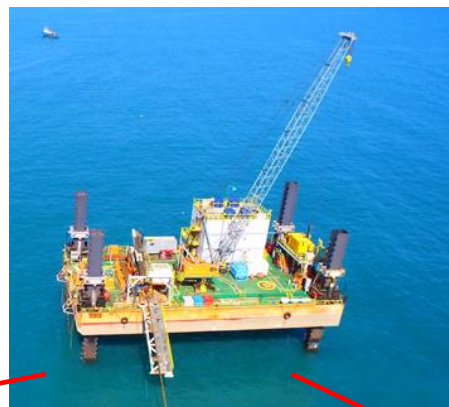
Fuseau de moindre
impact validé
(secteur terrestre)

Fuseau de moindre
impact validé
(secteur maritime)



Le franchissement du Gouf initialement envisagé

Forage horizontal « sous le canyon »

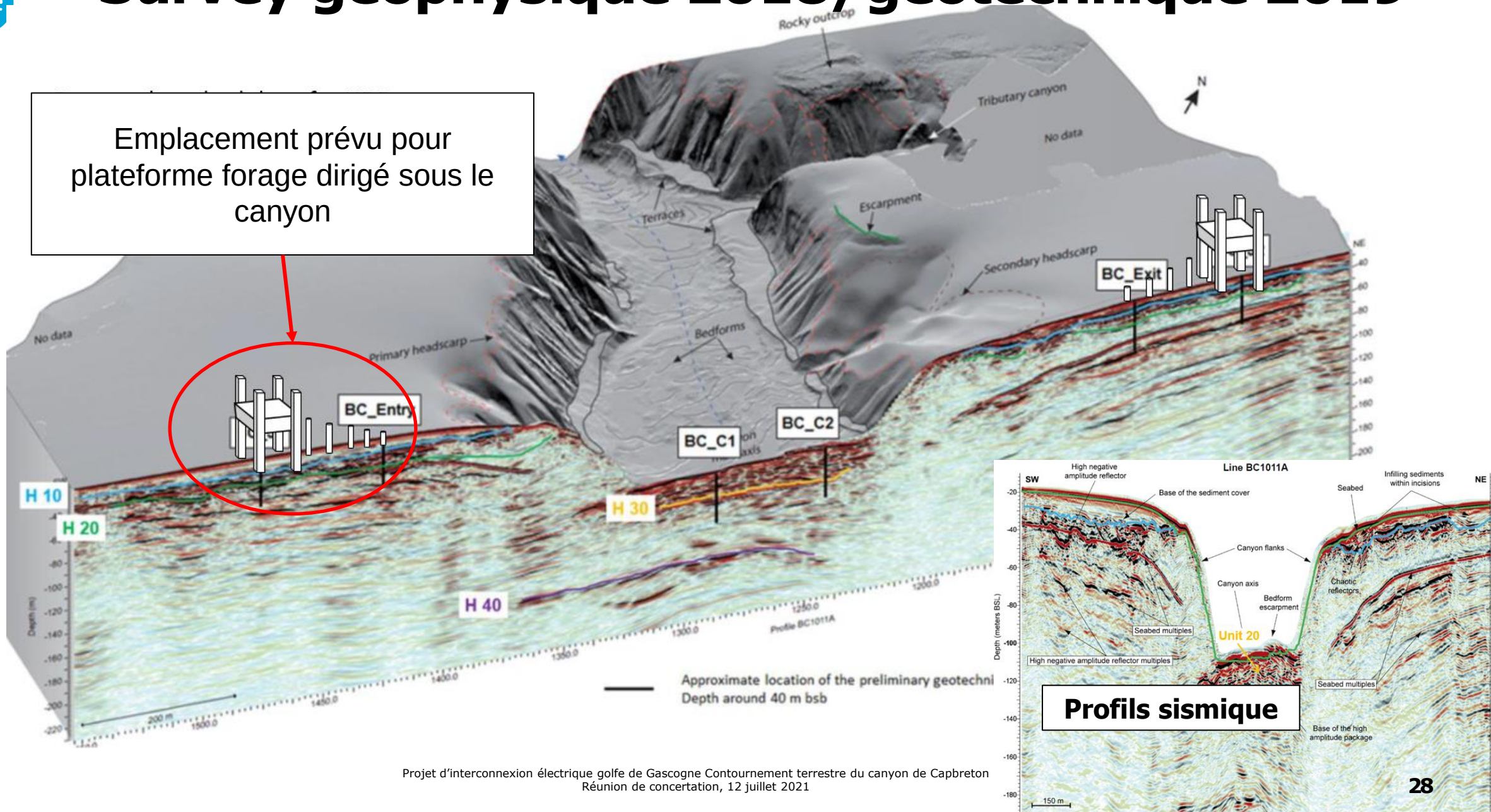


Secteurs répondant aux critères

Nécessité d'un compromis Hauteur d'eau - longueur du forage - profondeur du canyon

Survey géophysique 2018/géotechnique 2019

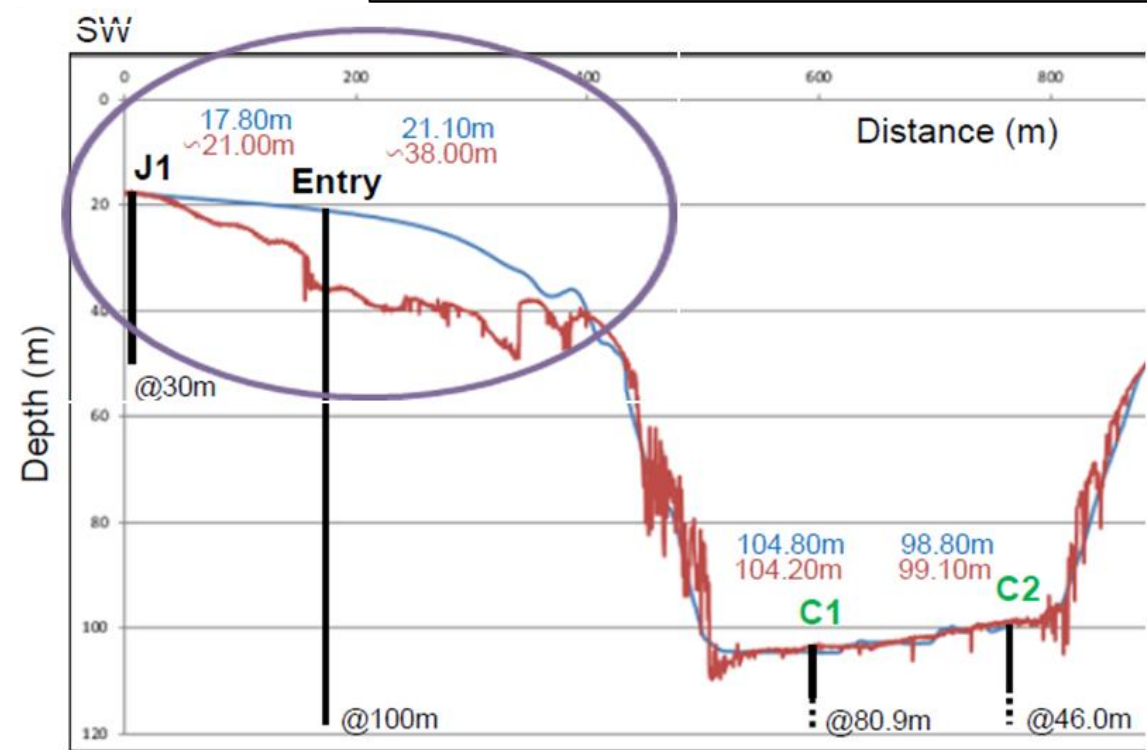
Emplacement prévu pour
plateforme forage dirigé sous le
canyon



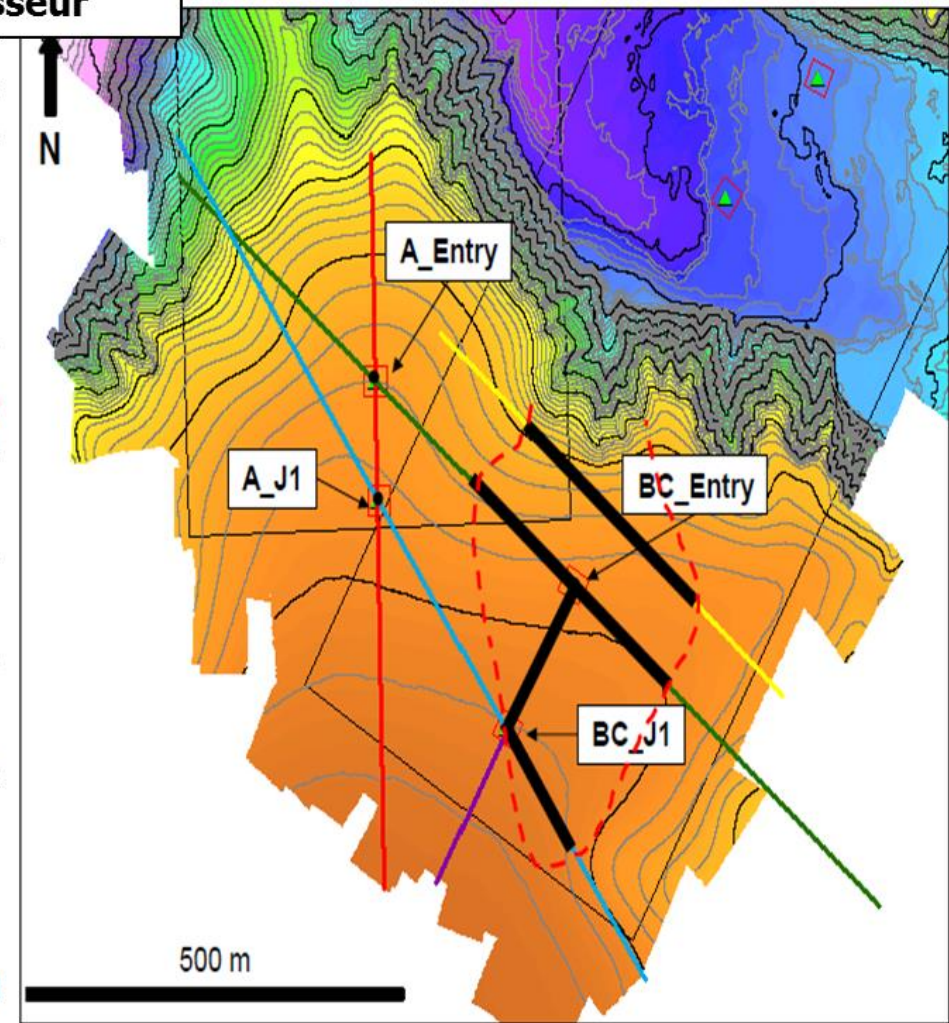
Phénomène de glissement de terrain observé

30 Avril 2019

Découverte disparition de centaines de milliers de m³ de sédiments sur 17m d'épaisseur



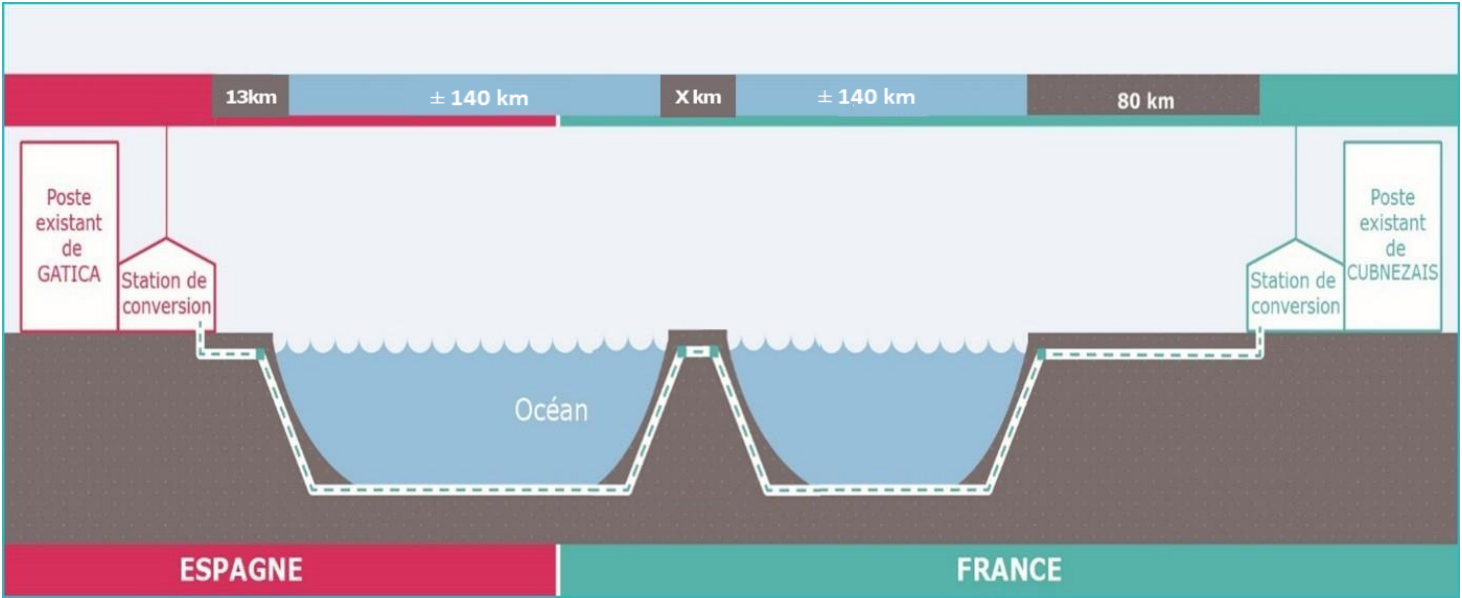
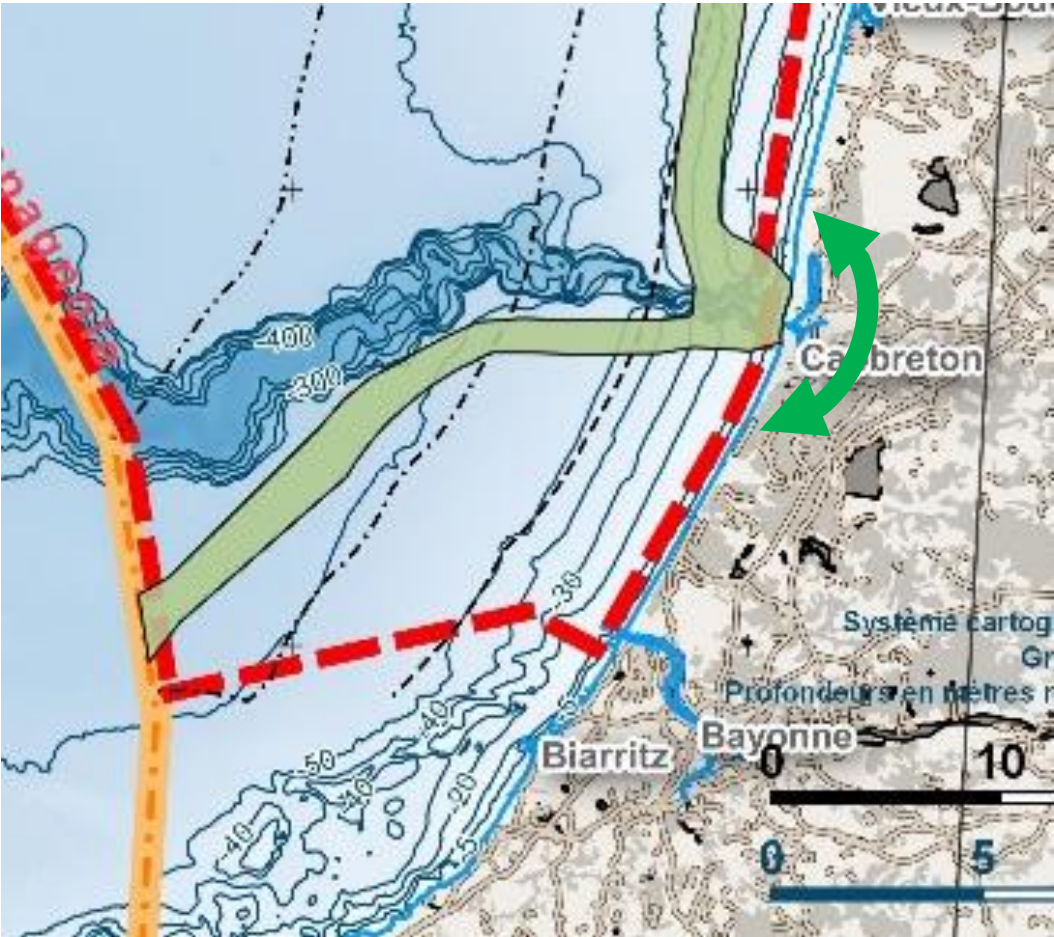
- Bathymetry Fugro august/september 2018 (m LAT) geophysical survey
- Bathymetry Fugro april/may 2019 (m echosounder – raw dat geotechnical survey)



- DRAFT**
- Approximate location of mass failure
 - Preliminary onboard mass failure extent mapping
 - ☒ Lines_plan
 - Name
 - Line SBES_01
 - Line SBES_02
 - Line SBES_03
 - Line SBES_04
 - Line SBES_05

Nouvelle solution retenue : un contournement terrestre

> un contournement terrestre avec atterrages au sud et au nord du Gouf reliés par une liaison souterraine



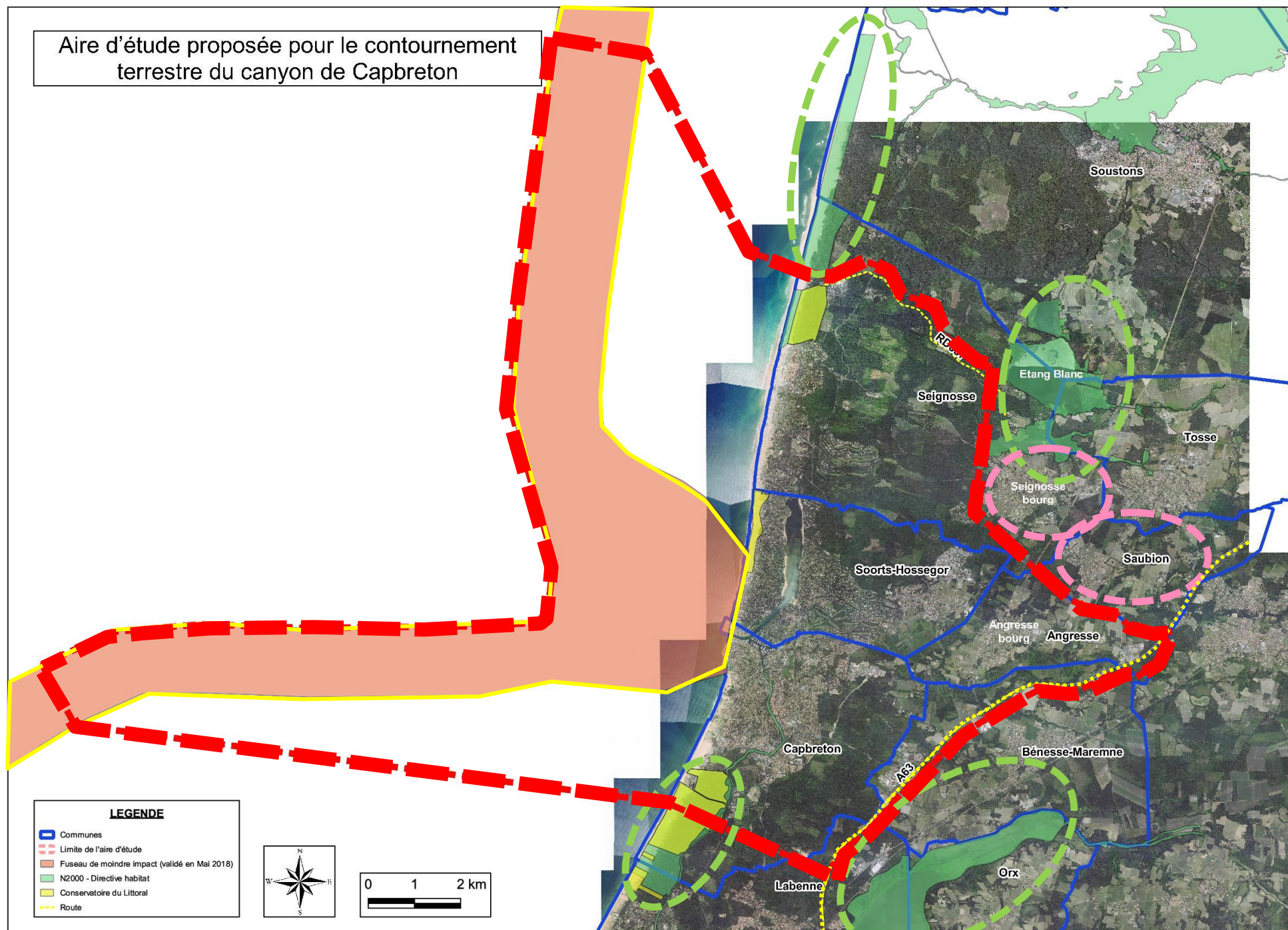


02

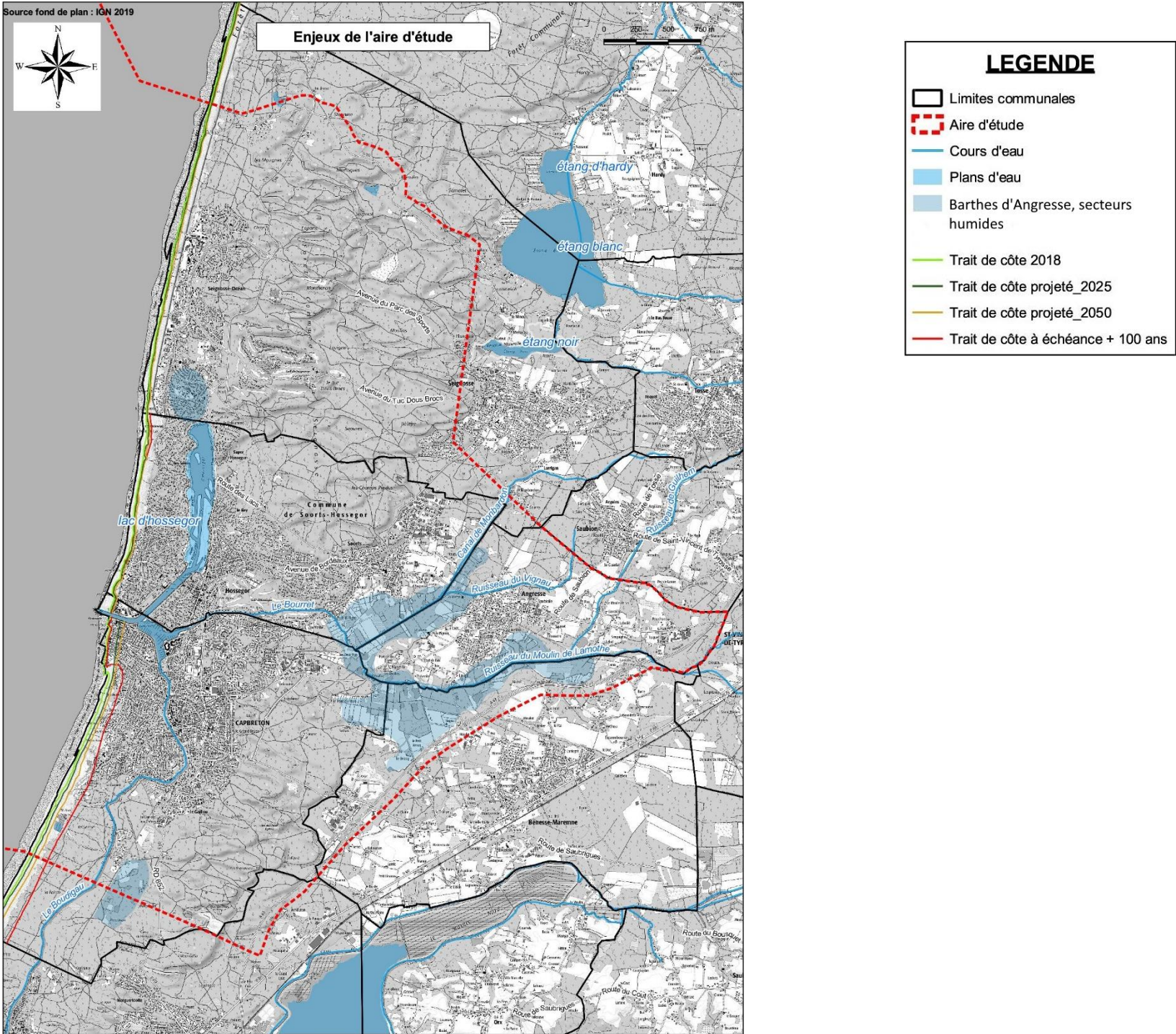
L'aire d'étude

.

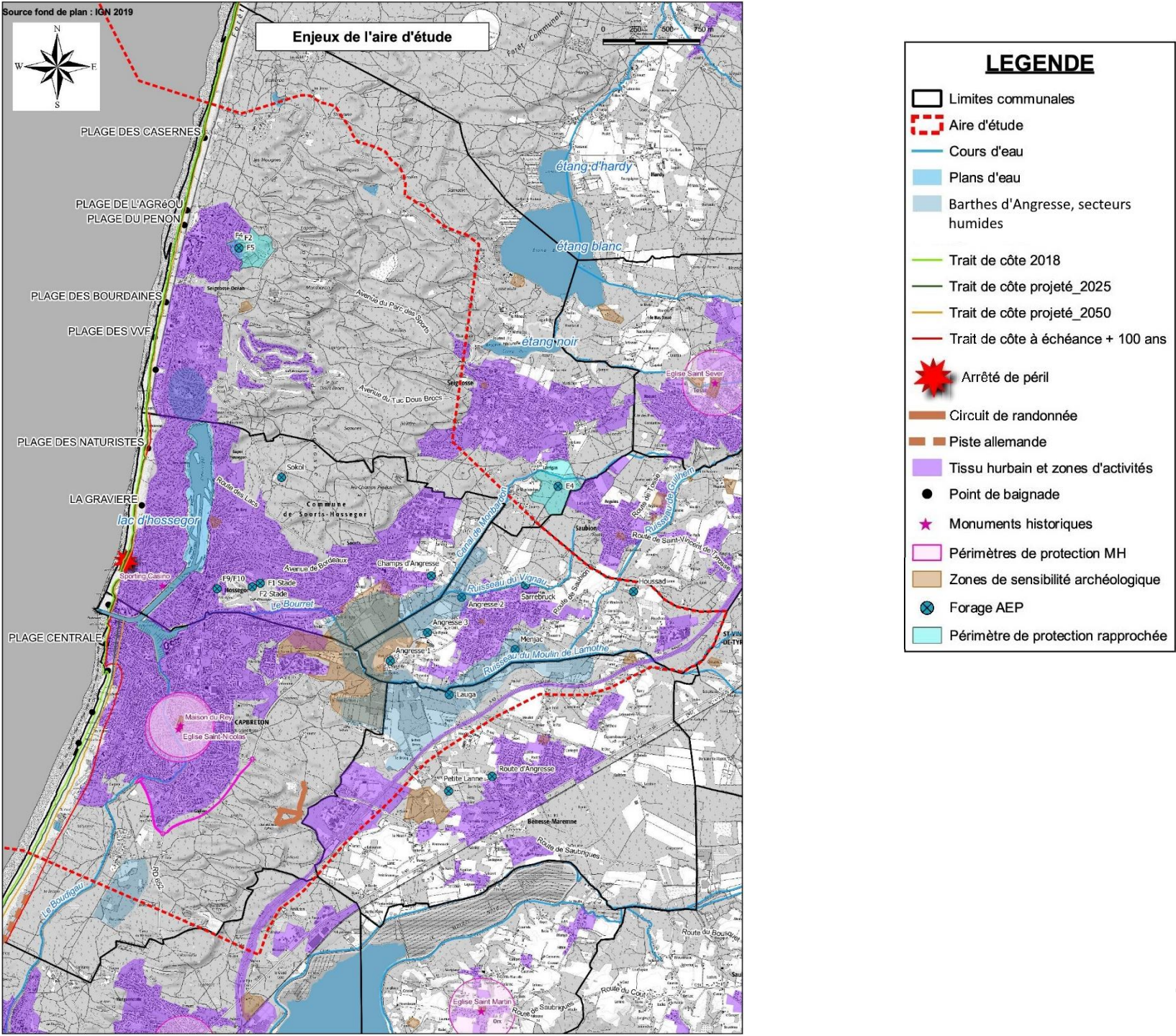
Aire d'étude proposée pour le contournement terrestre du canyon de Capbreton



Etat initial de l'aire d'étude



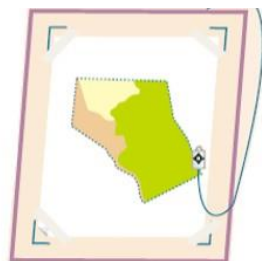
Etat initial de l'aire d'étude



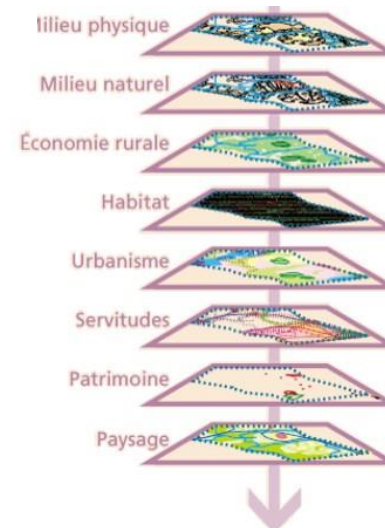
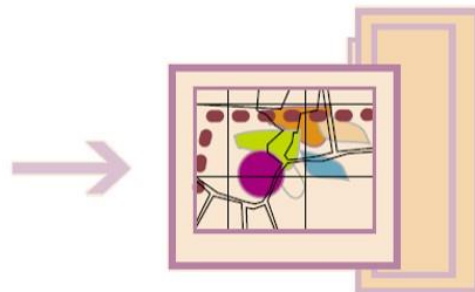


Vers un fuseau de moindre impact

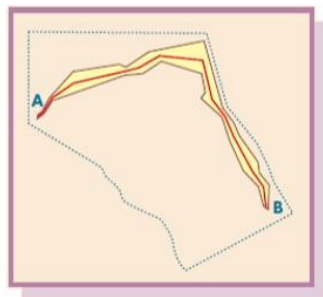
1) Détermination de l'aire d'étude



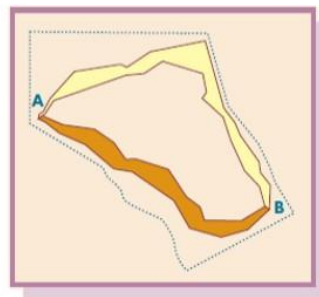
2) Analyse de l'état initial



5) Validation par le ministère du Fuseau de Moindre Impact (FMI)



4) Proposition de fuseaux



3) Synthèse des sensibilités



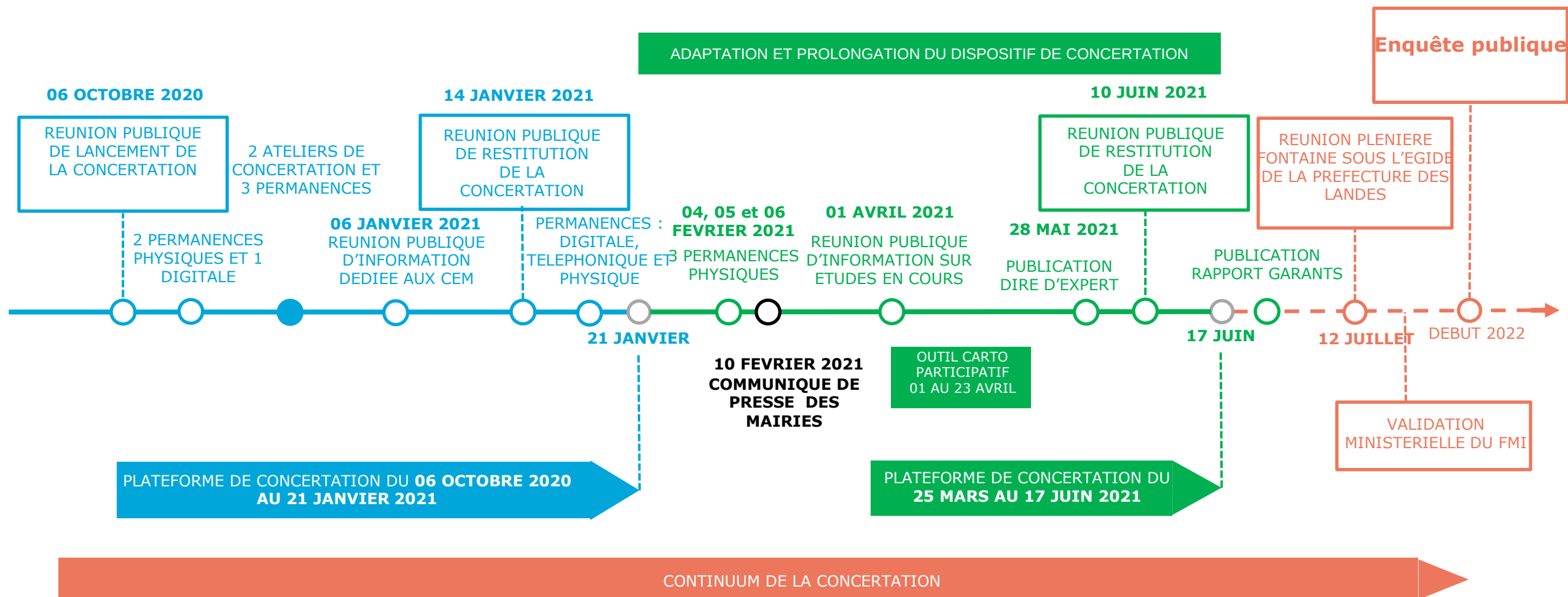


03

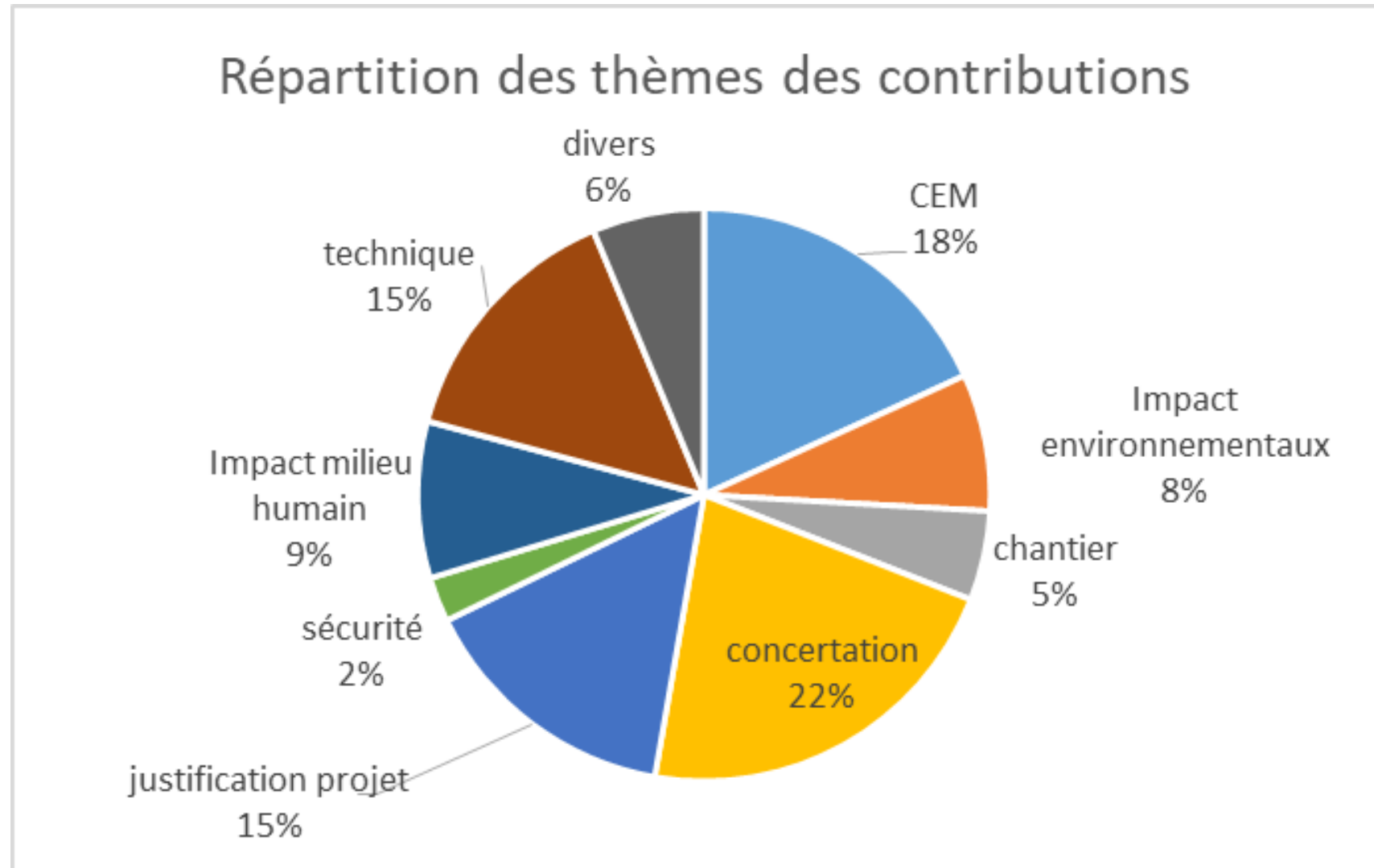
La concertation avec le public



Le dispositif de concertation



Analyse quantitative des thématiques abordées



633 Questions/Observations

- 133 jusqu'au 21 janvier
- 500 jusqu'au 17 juin



Analyse qualitative des thématiques abordées

Thèmes principaux abordés :

- Concertation: Modalités de la concertation (14,5 %)
- Champ électromagnétiques: Impact sur la santé (12,8 %)
- Technique: Franchissement du Canyon (10,7%)
- Justification du projet: Mise en cause de la justification du projet (9,8 %)

Ceci a conduit à:

⇒ **Décision de la CNDP de lancer un dire d'expert relatif aux études techniques menées par RTE pour le franchissement du Canyon**

⇒ **Proposition de la CNDP qu'une controverse sur les champs électromagnétiques statiques puisse être organisée, acceptée par RTE**

Actions engagées par RTE

A la demande des élus de Capbreton Hossegor et Seignosse, recherche d'un tracé qui s'écarte des zones urbaines denses

RTE a donc cherché dans ses études à:

- Poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire pour la recherche de solutions (mairies, services de l'état, DFCI, ASF, SYDEC ...)
- S'appuyer sur des routes, pistes, infrastructures
- Adapter techniquement son projet pour éviter les impacts sur les zones à enjeu environnemental (passages en sous œuvre, compacité de l'ouvrage ...)

En parallèle, pendant cette phase:

- Continuer à informer le public et notamment sur le Champ Magnétique statique
- Répondre à l'ensemble des questions posées

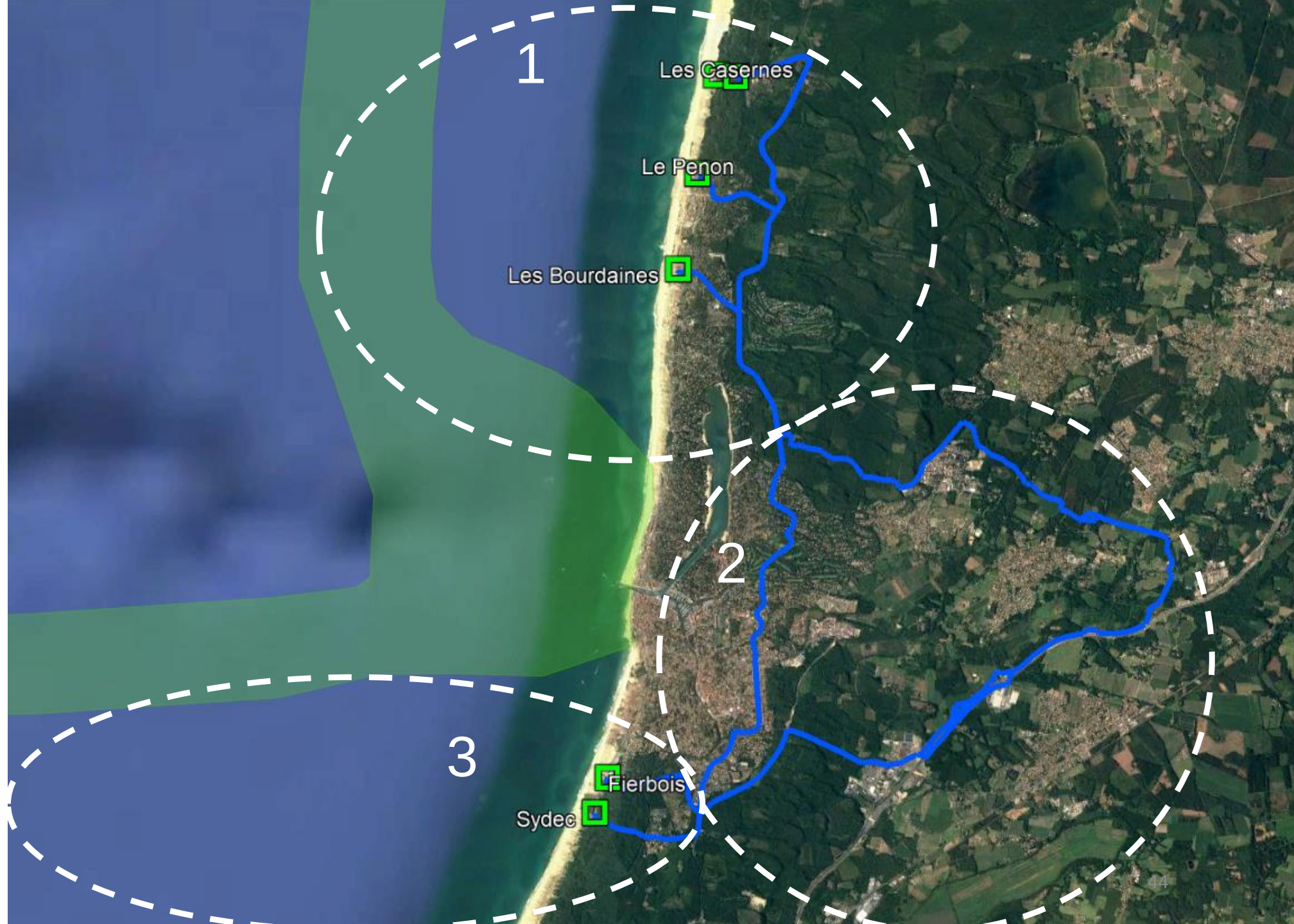


04

Les fuseaux envisagés et le fuseau de moindre impact proposé

Fuseaux envisagés 3 tronçons

- 1- Atterrage nord
Seignosse
- 2- Tronçon central
- 3- Atterrage sud
Capbreton





4.1

Atterrage Nord

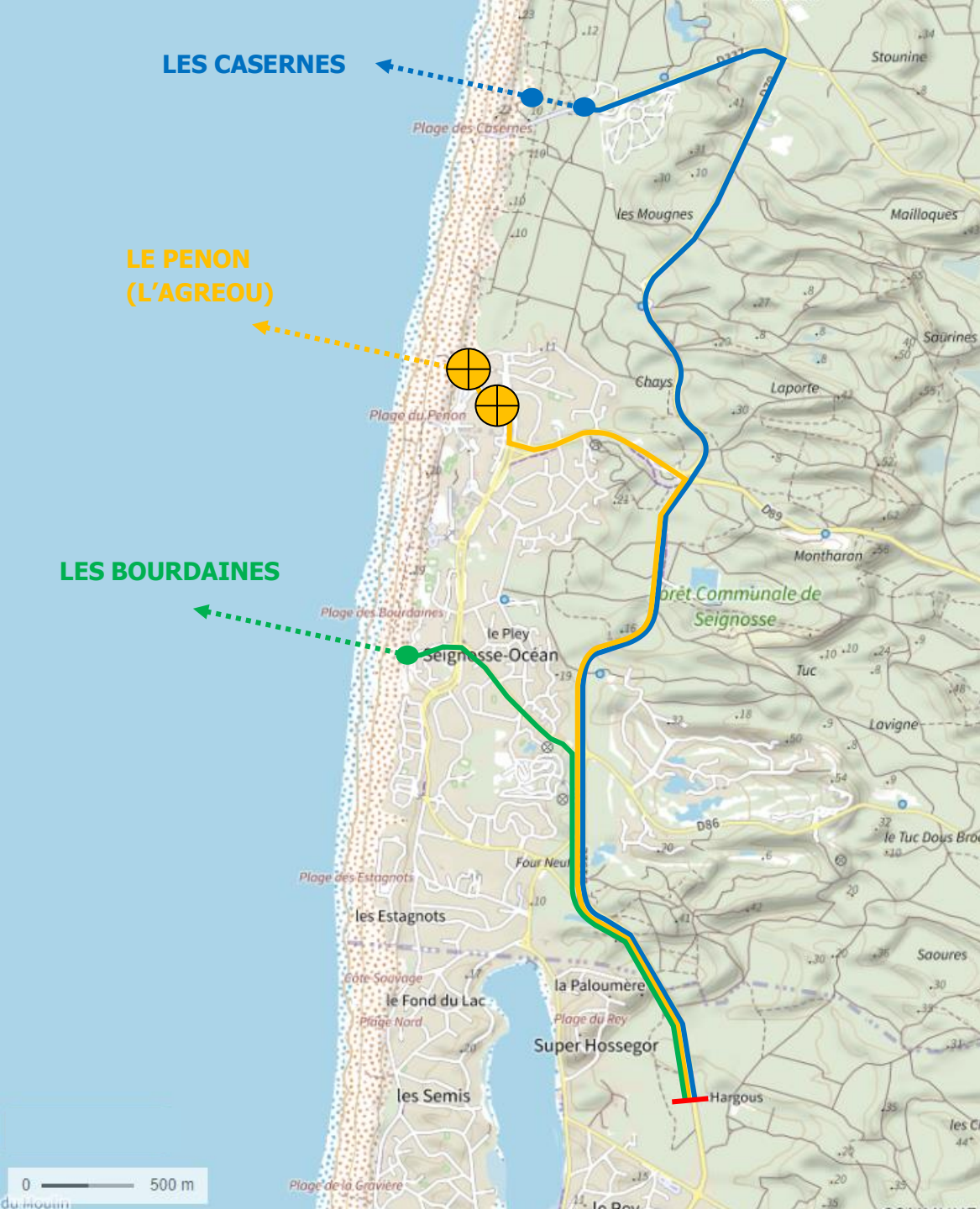


Atterrage « Les Casernes »



Atterrage « Les Casernes »

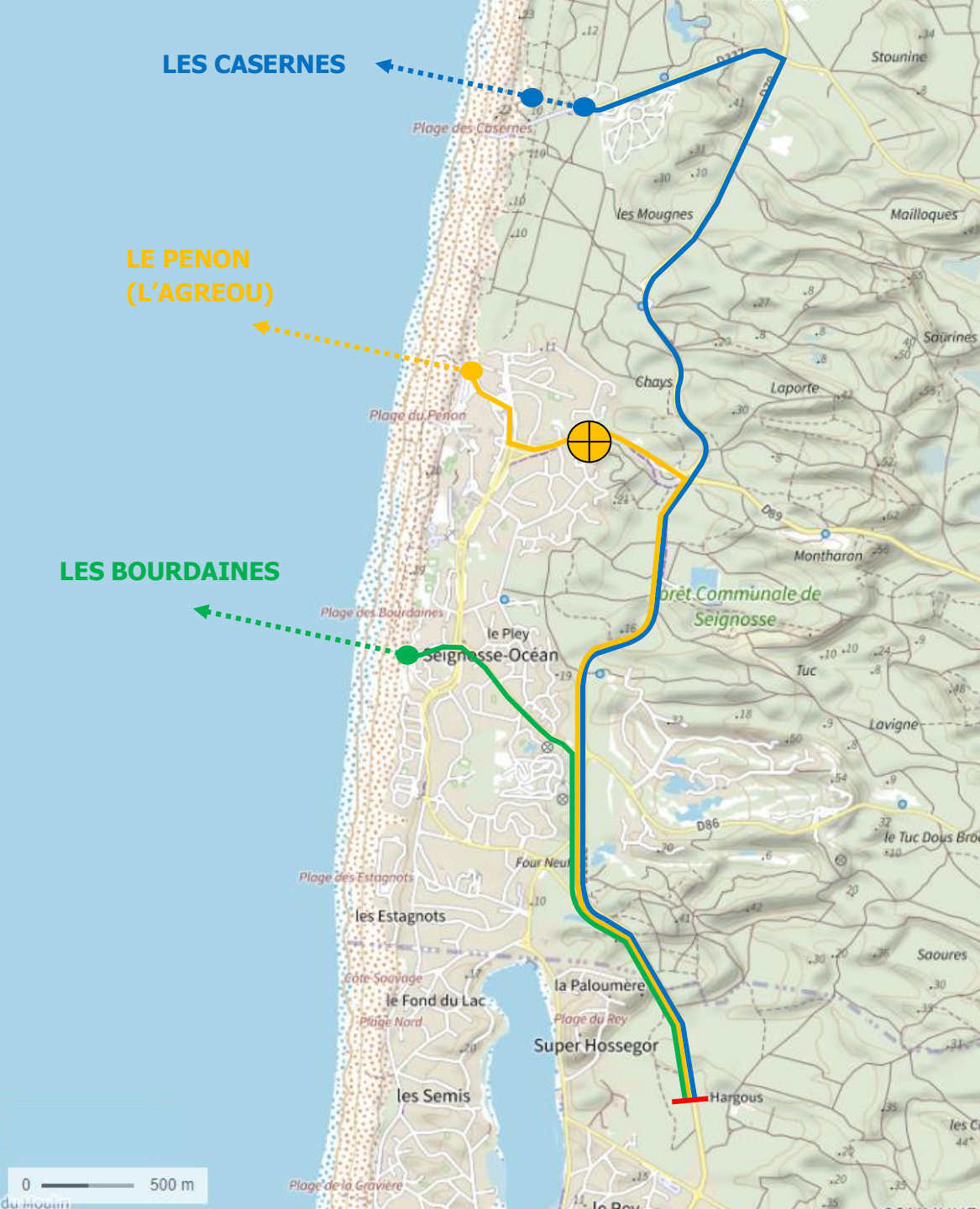


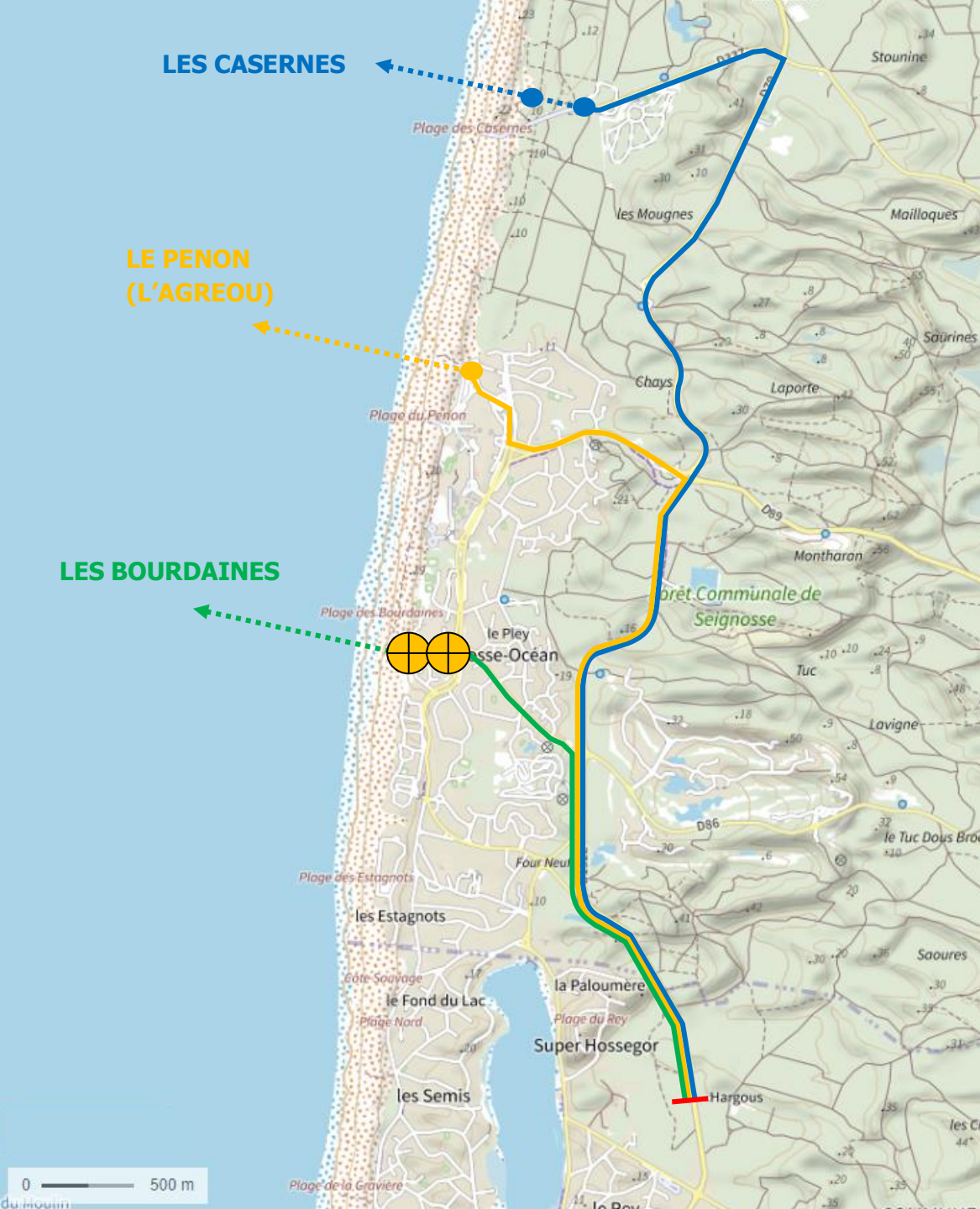


Atterrage « Le Penon »



Atterrage « Le Penon »

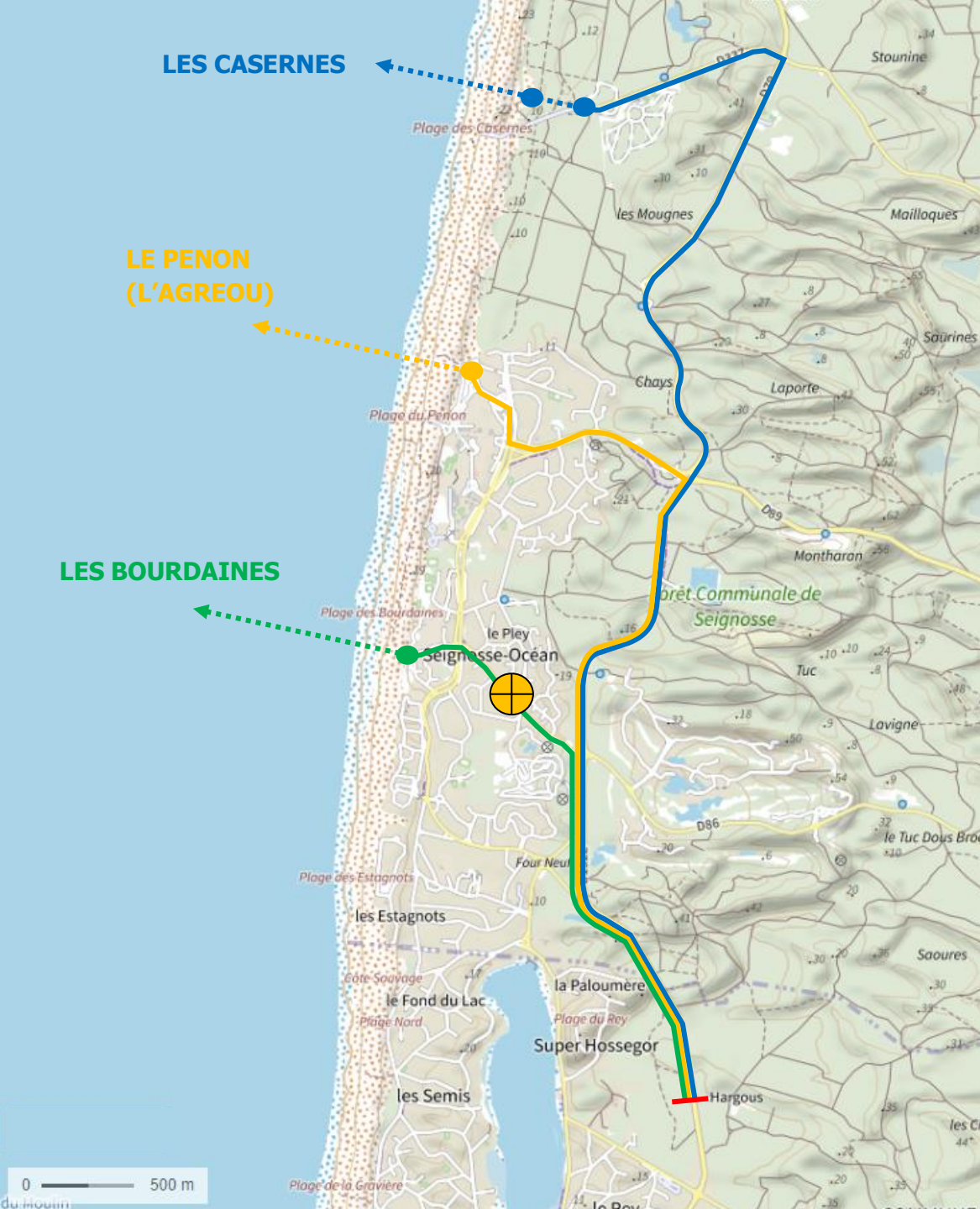




Atterrage « Les Bourdaines »



Atterrage « Les Bourdaines »







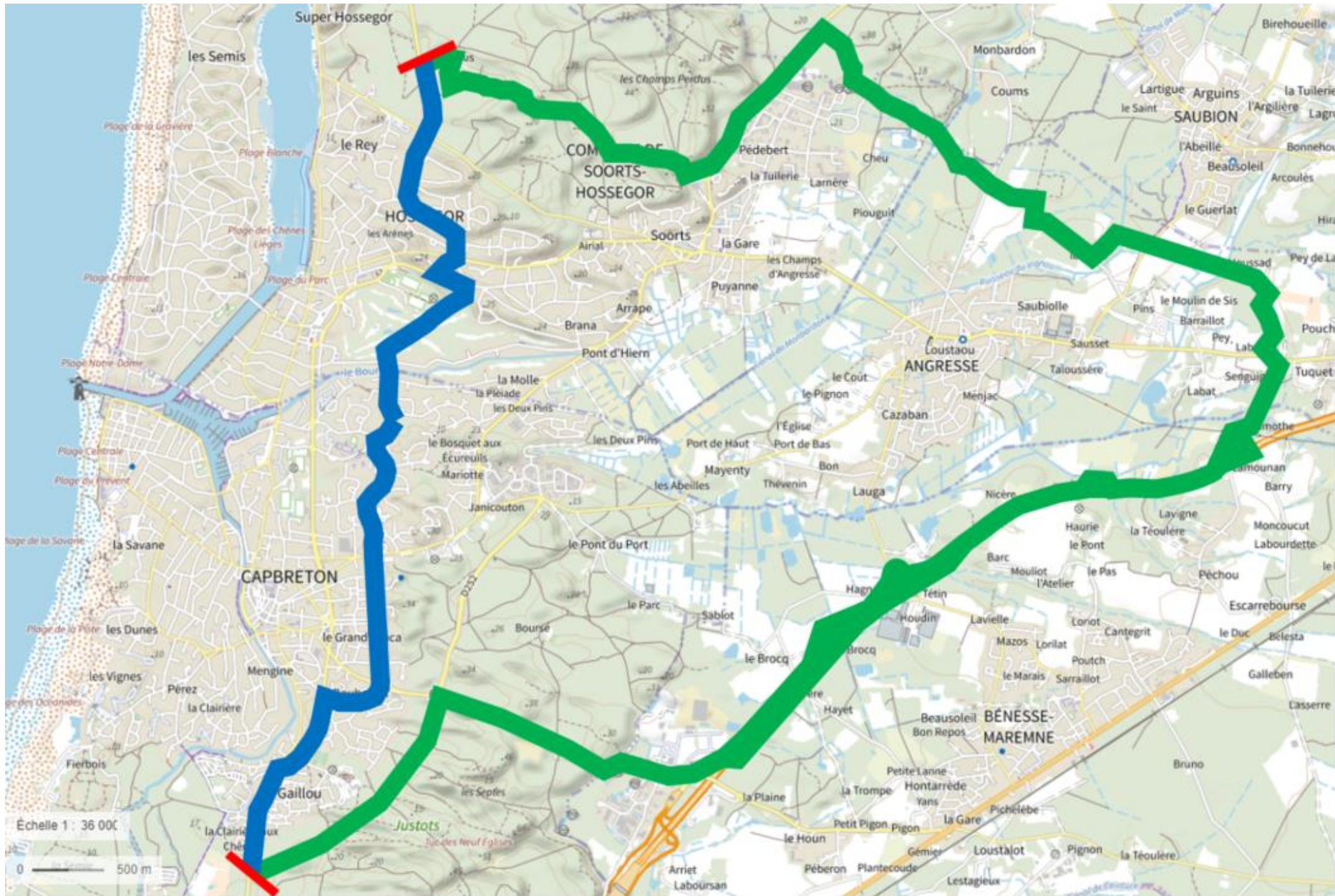
	Les Casernes	Le Penon (Agréou)	Les Bourdaines
Milieu physique			
Milieu naturel		Proximité Natura 2000 Coupe arbre parking	
Milieu humain		Gene chantier (tx long à l'atterrage), Accès/parking (plage à l'année)	Gene chantier (tx long à l'atterrage), Accès/parking (plage à l'année)
Paysage, Patrimoine	Installation chantier	Installation chantier	Installation chantier
Acceptabilité (apports de la concertation publique)		Proximité atterrage / habitations	Proximité atterrage / habitations



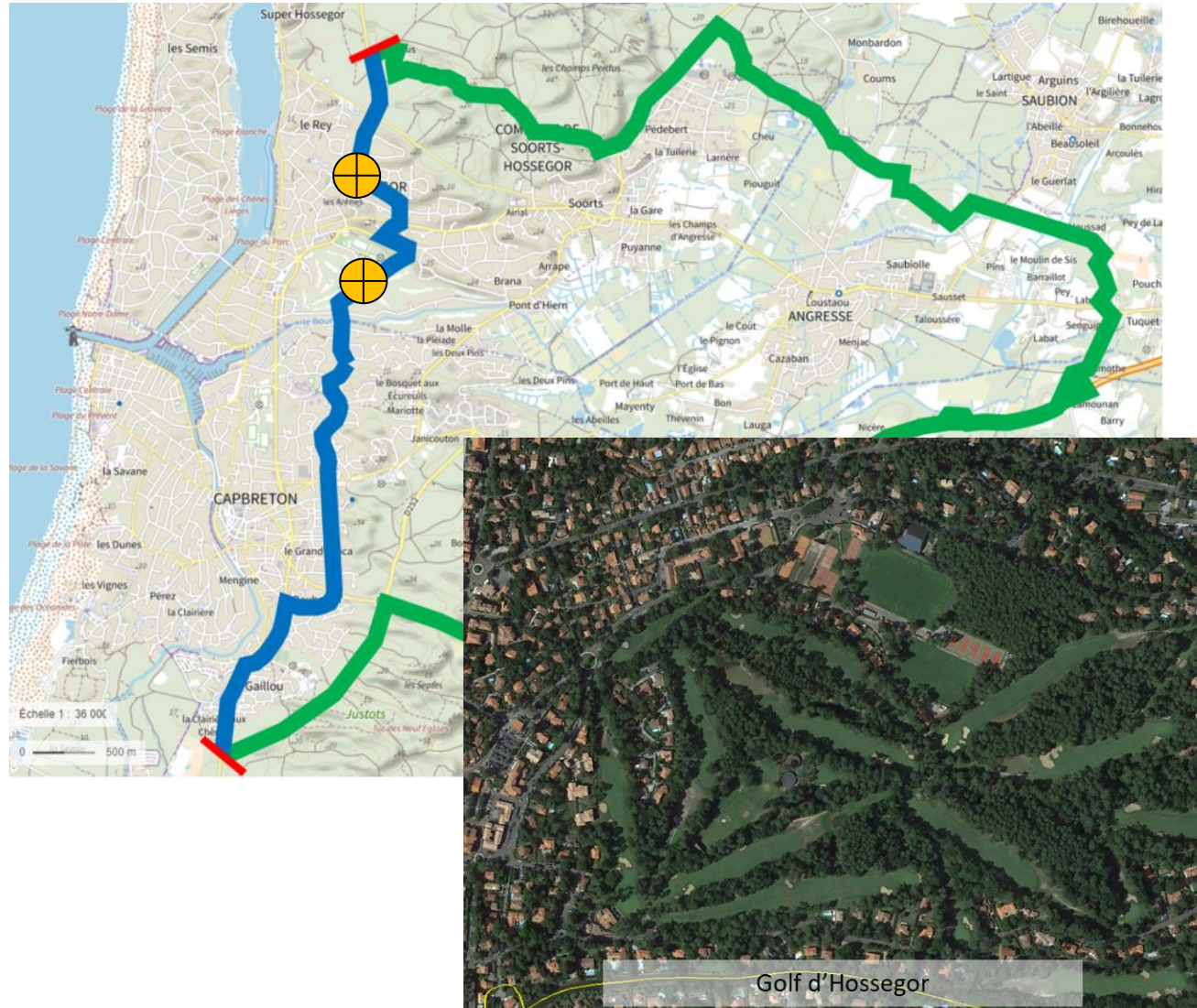
4.2

Tronçon central

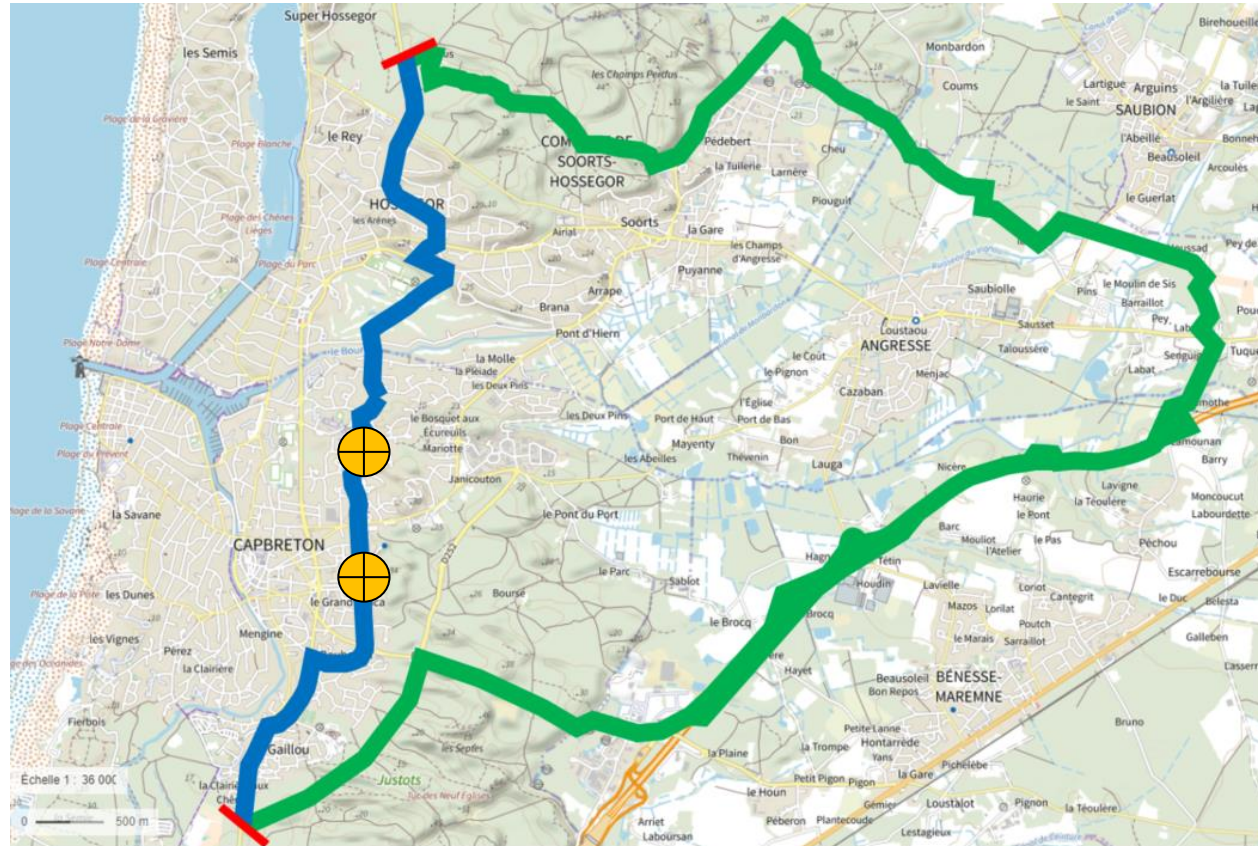
Tronçon Central



Tronçon Central: Fuseau « urbain »



Tronçon Central: Fuseau « urbain »

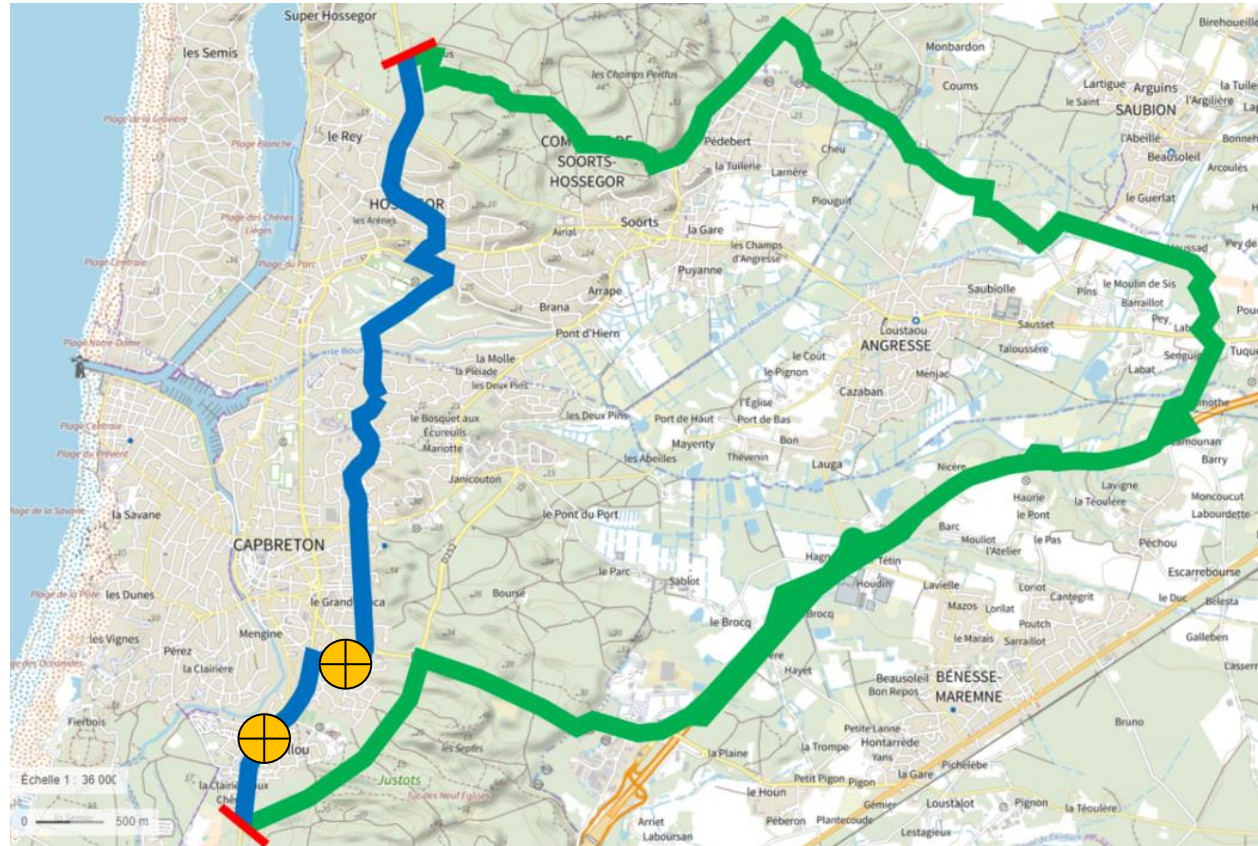


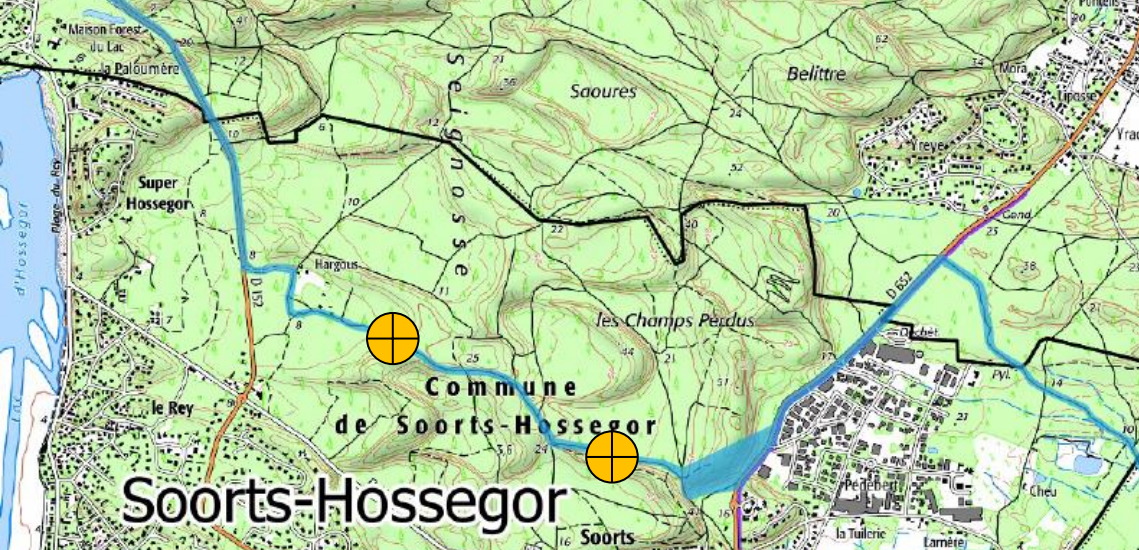
Avenue Michel de Montaigne (Capbreton)



Boulevard Loucheur (Capbreton)

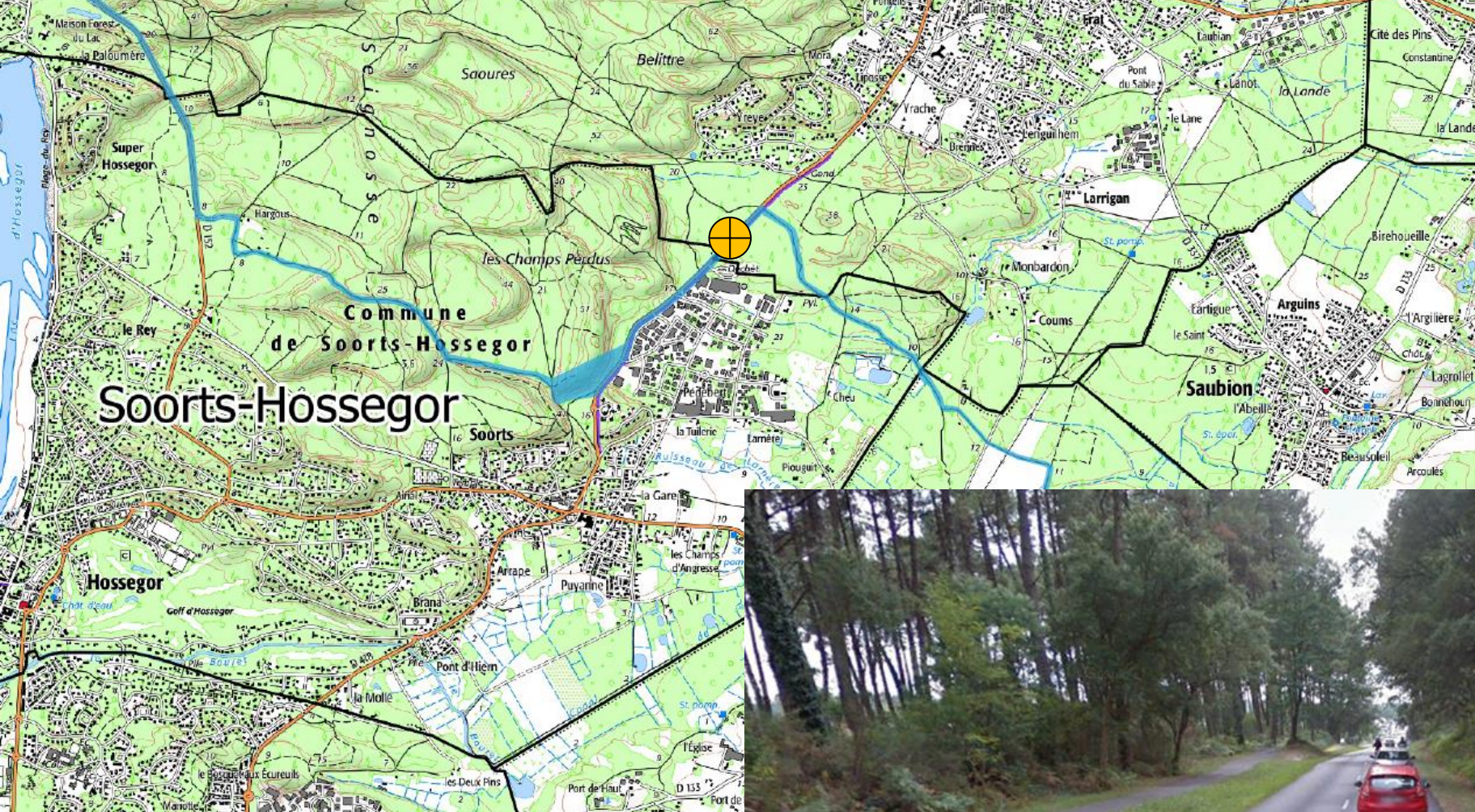
Tronçon Central: Fuseau « urbain »





Tronçon Central: Fuseau « hors urbanisation »

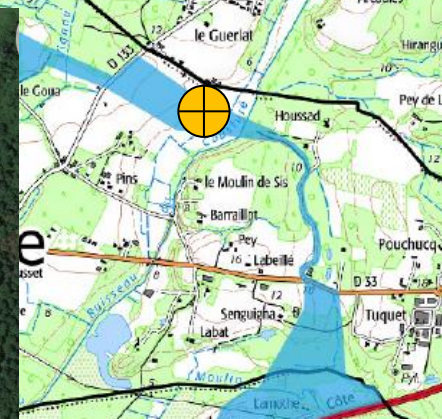
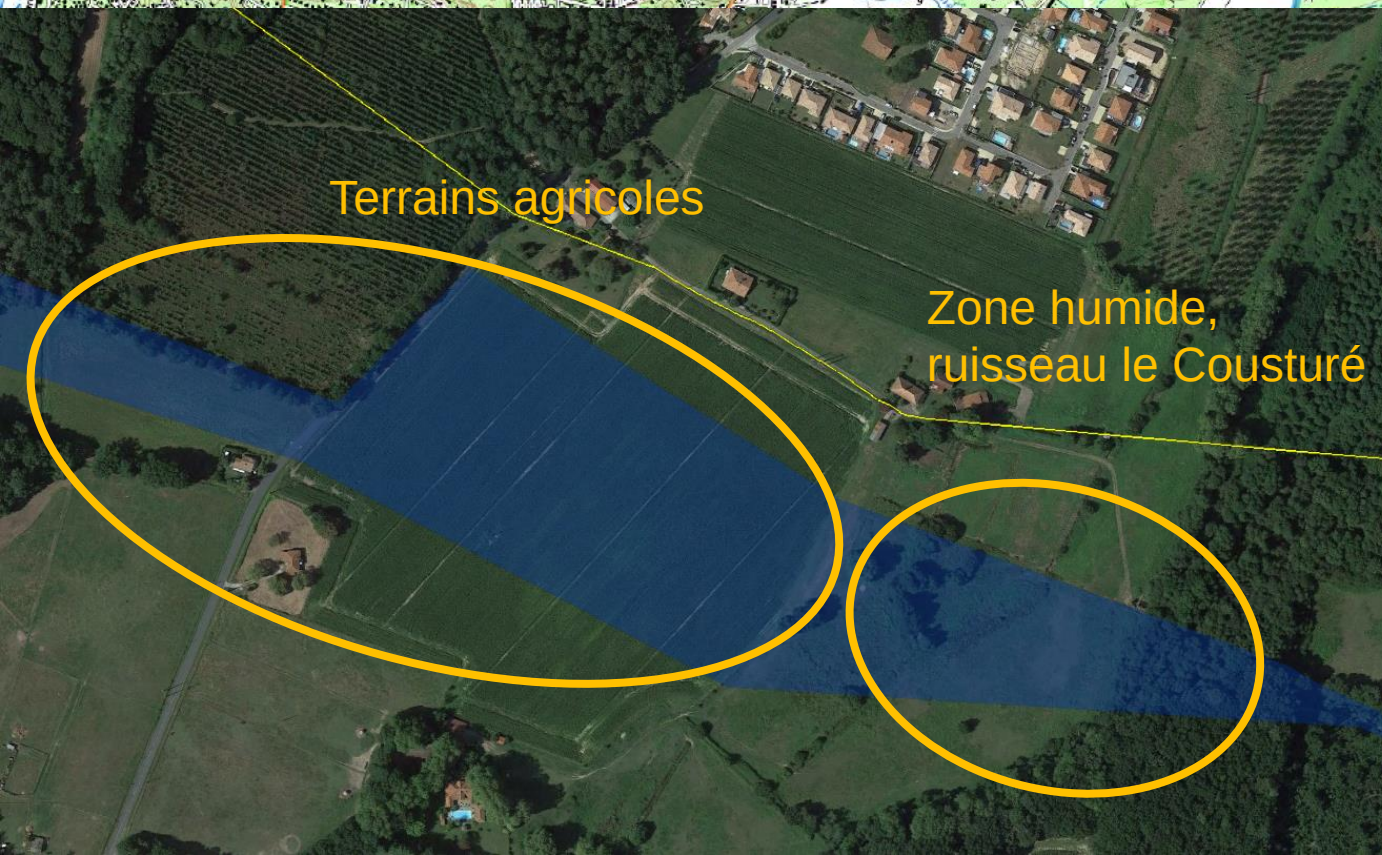
Piste forestière Hossegor

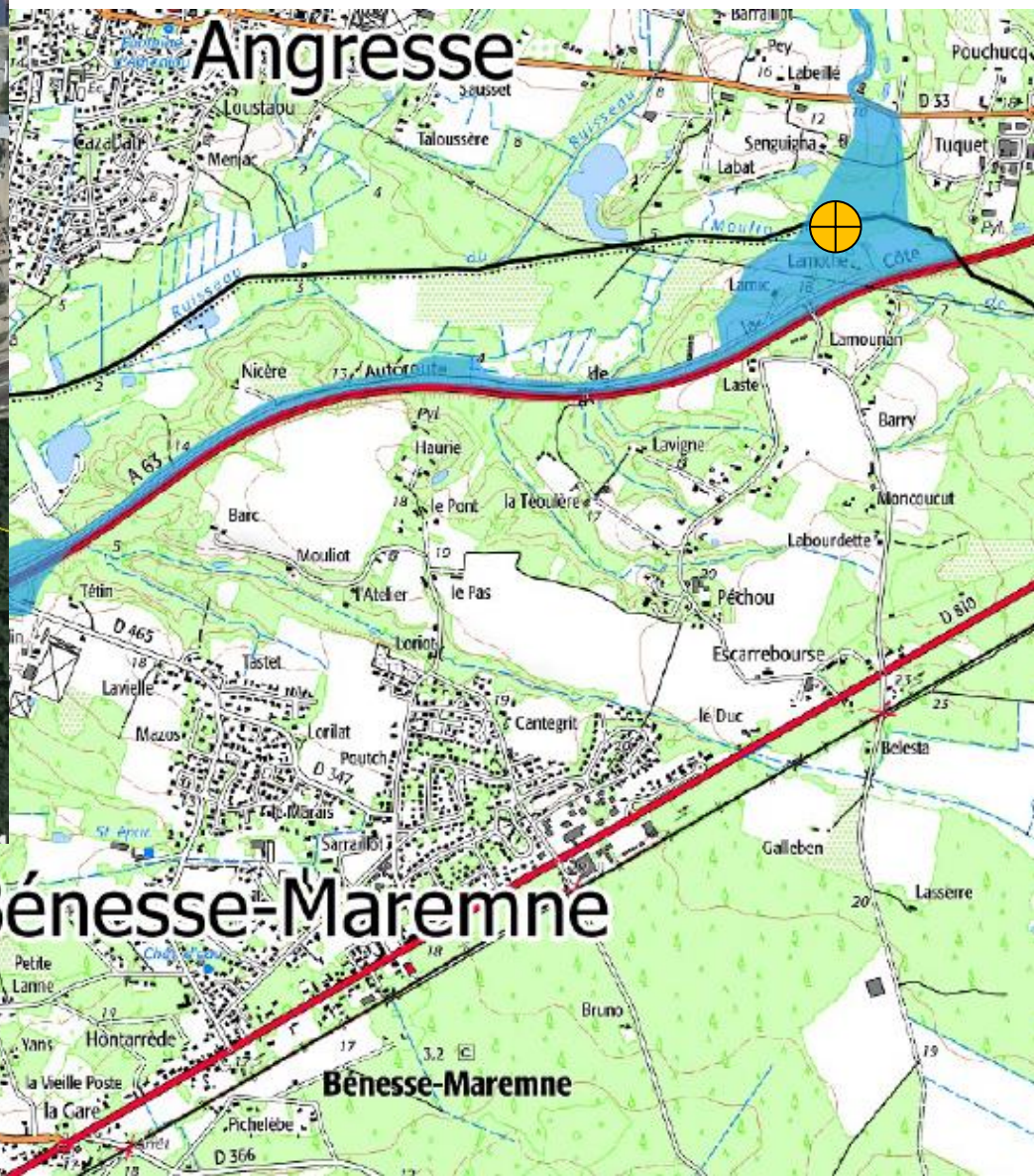
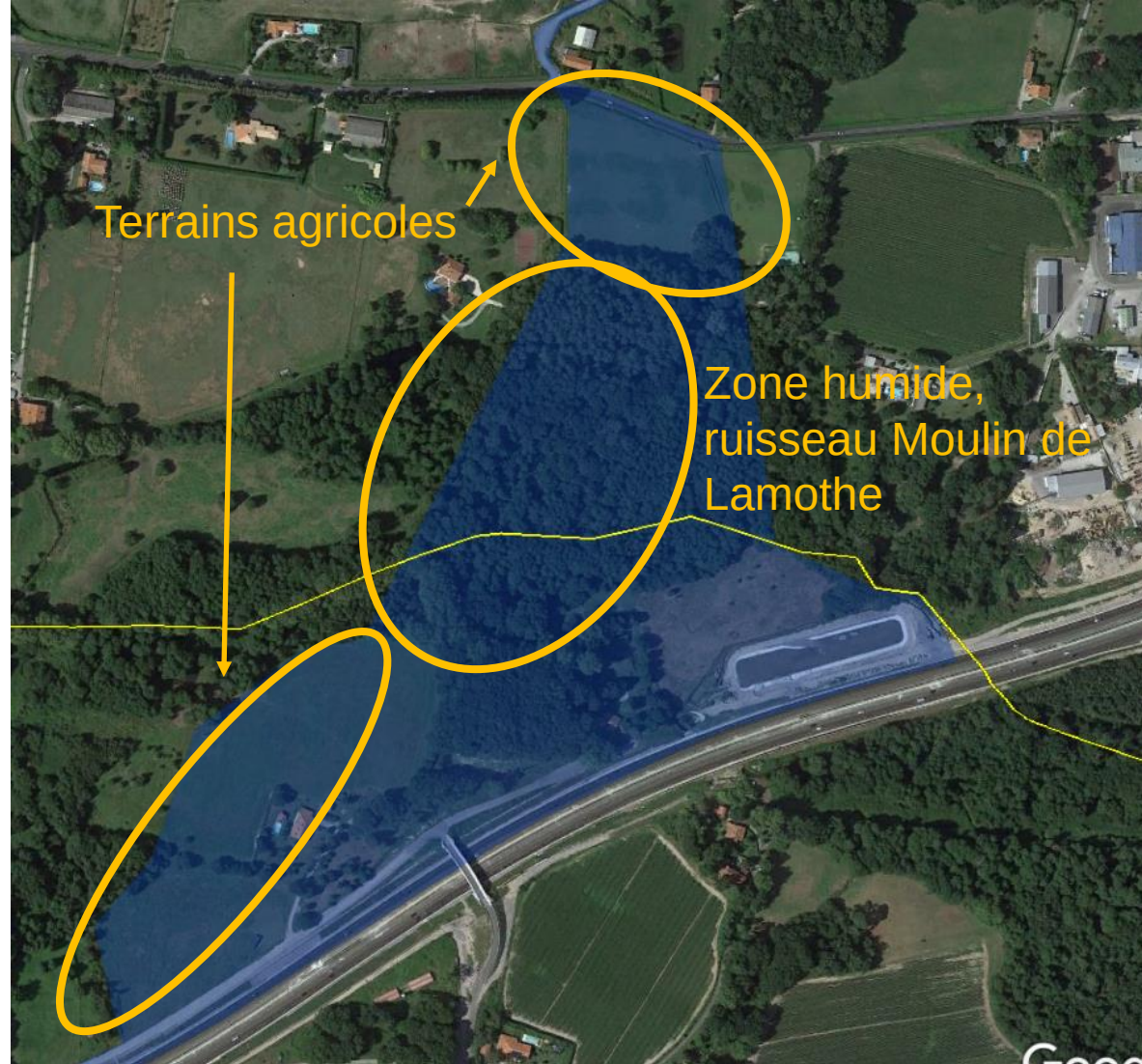


RD 652



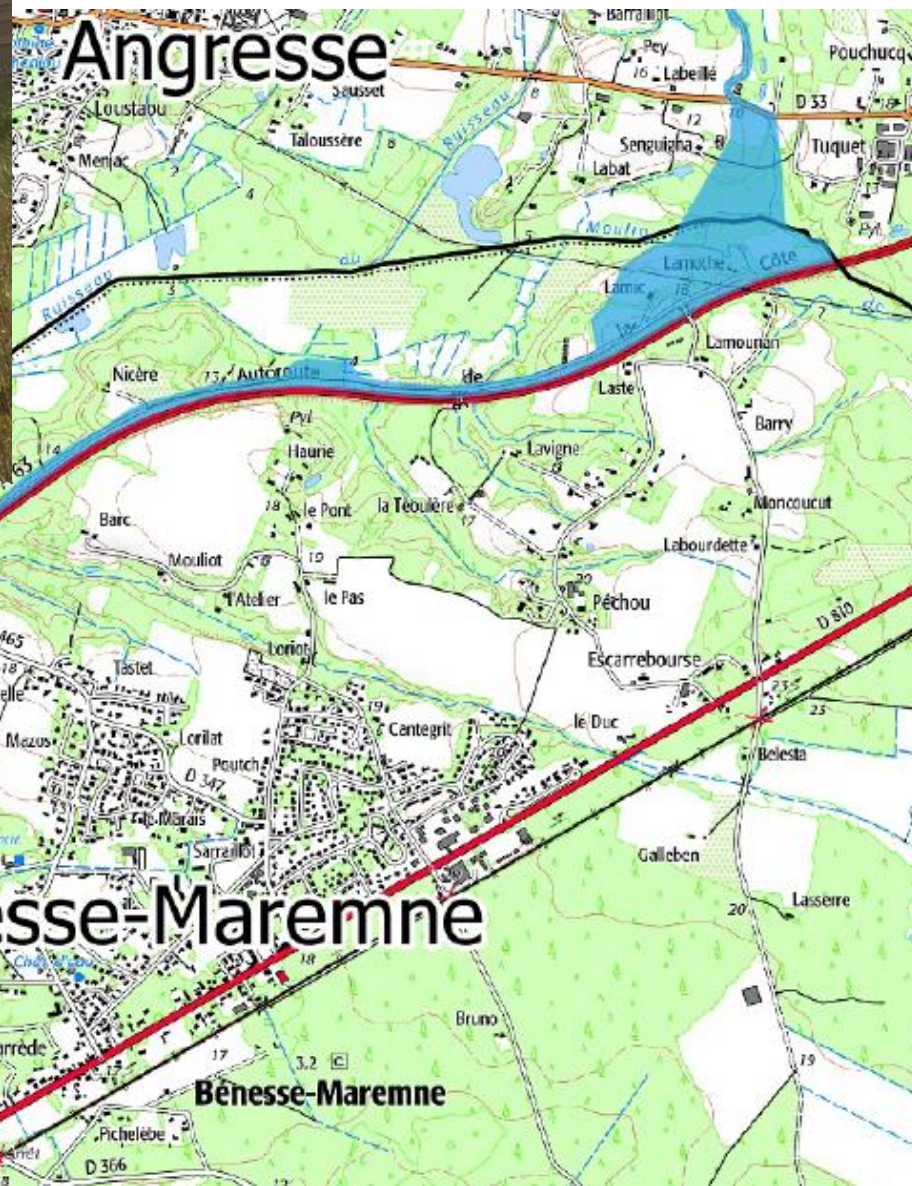
Piste forestière Angresse

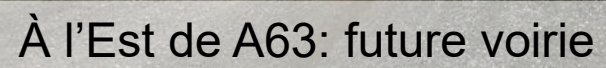


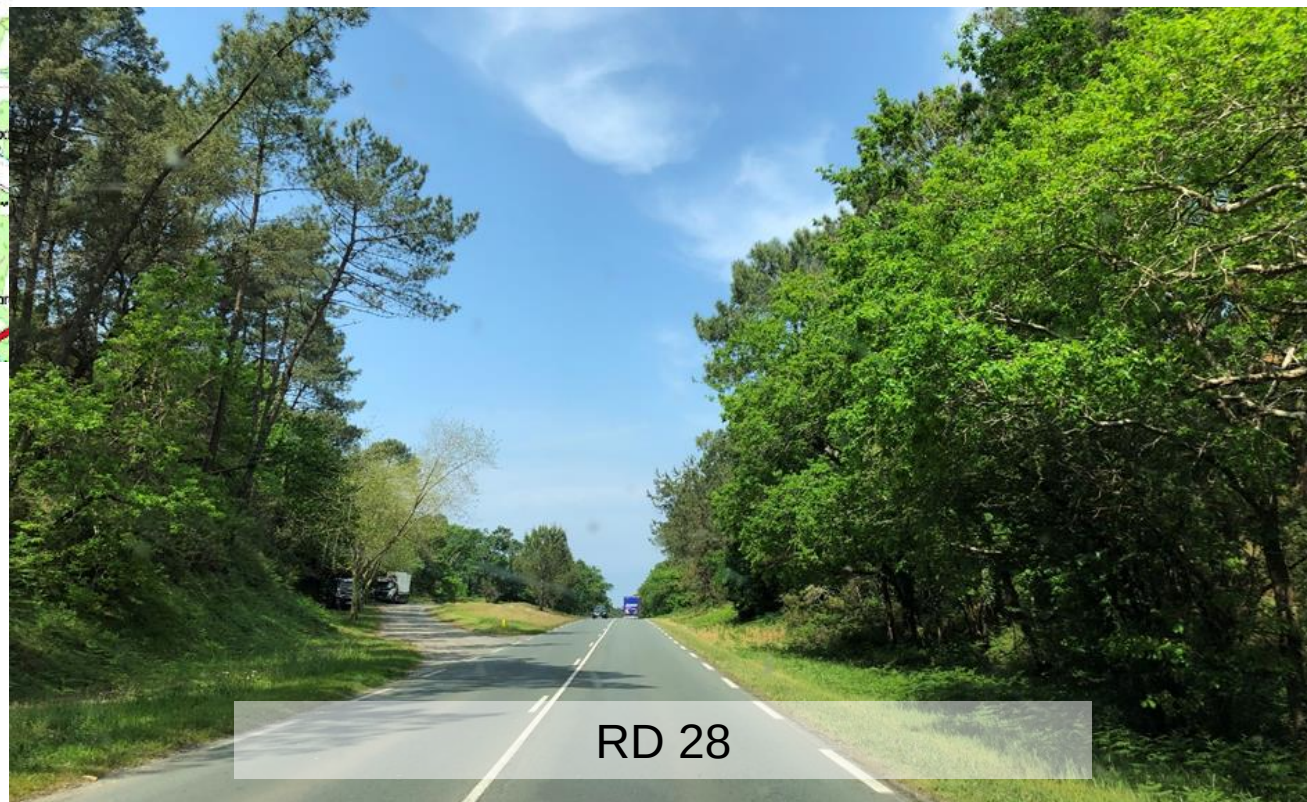
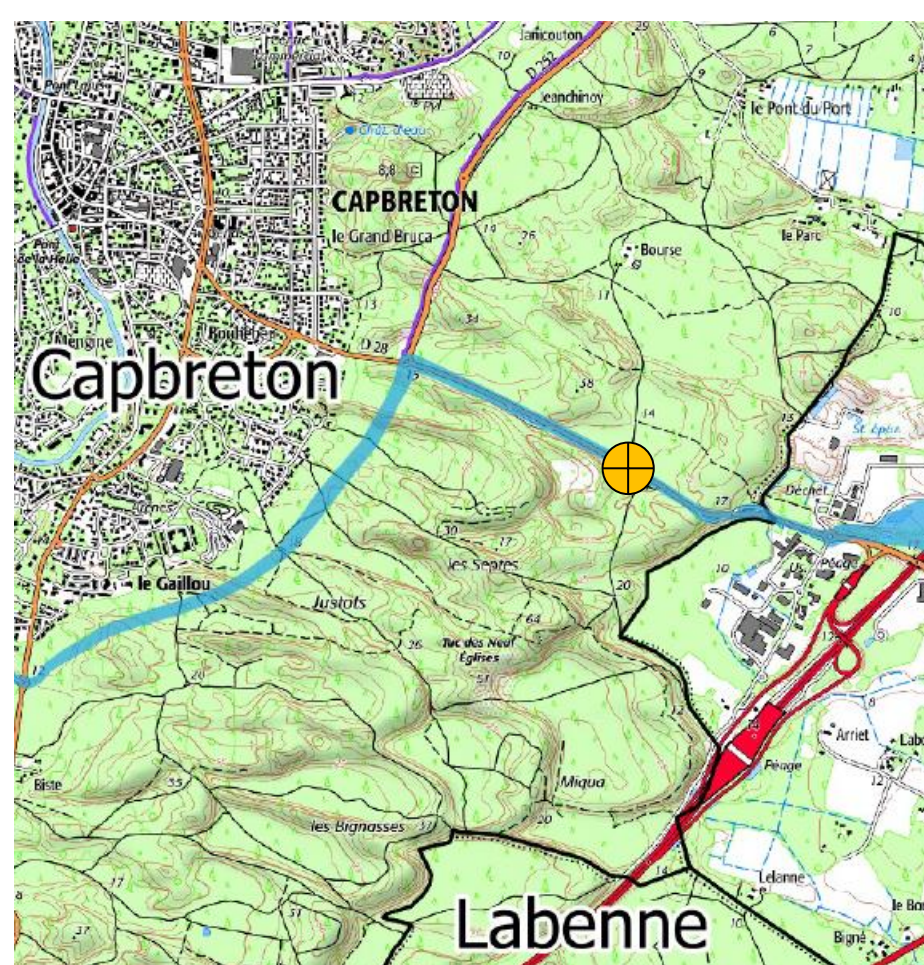


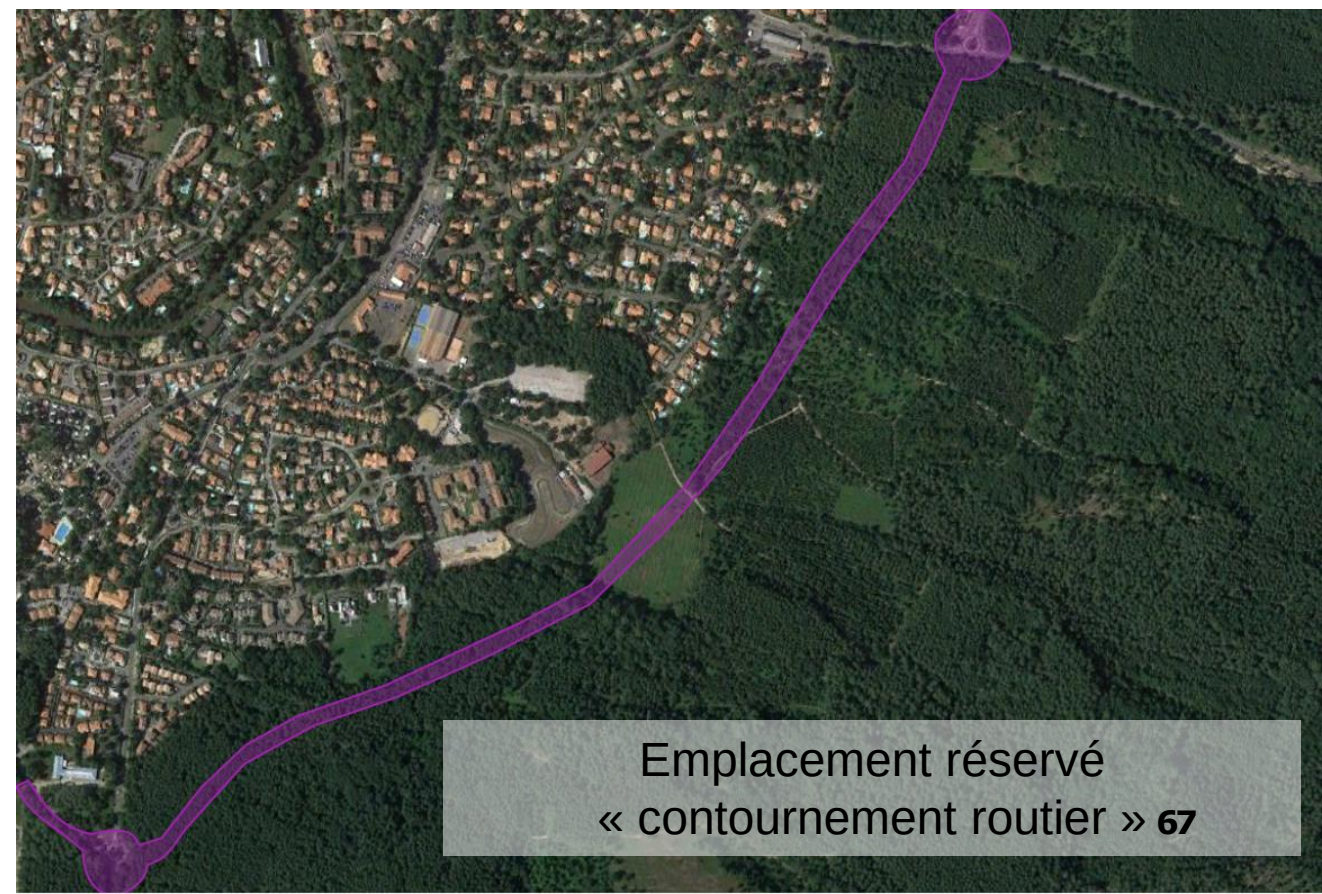
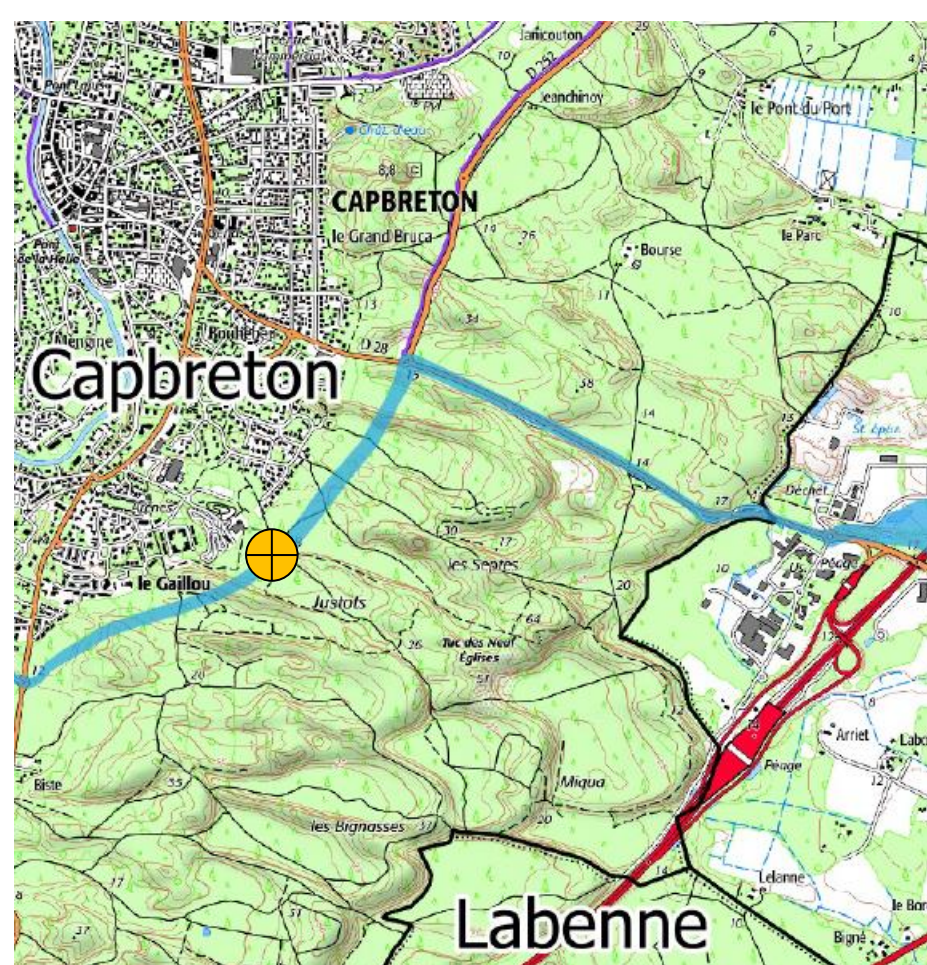


A l'Ouest de l'A63: secteur du « Brocq »

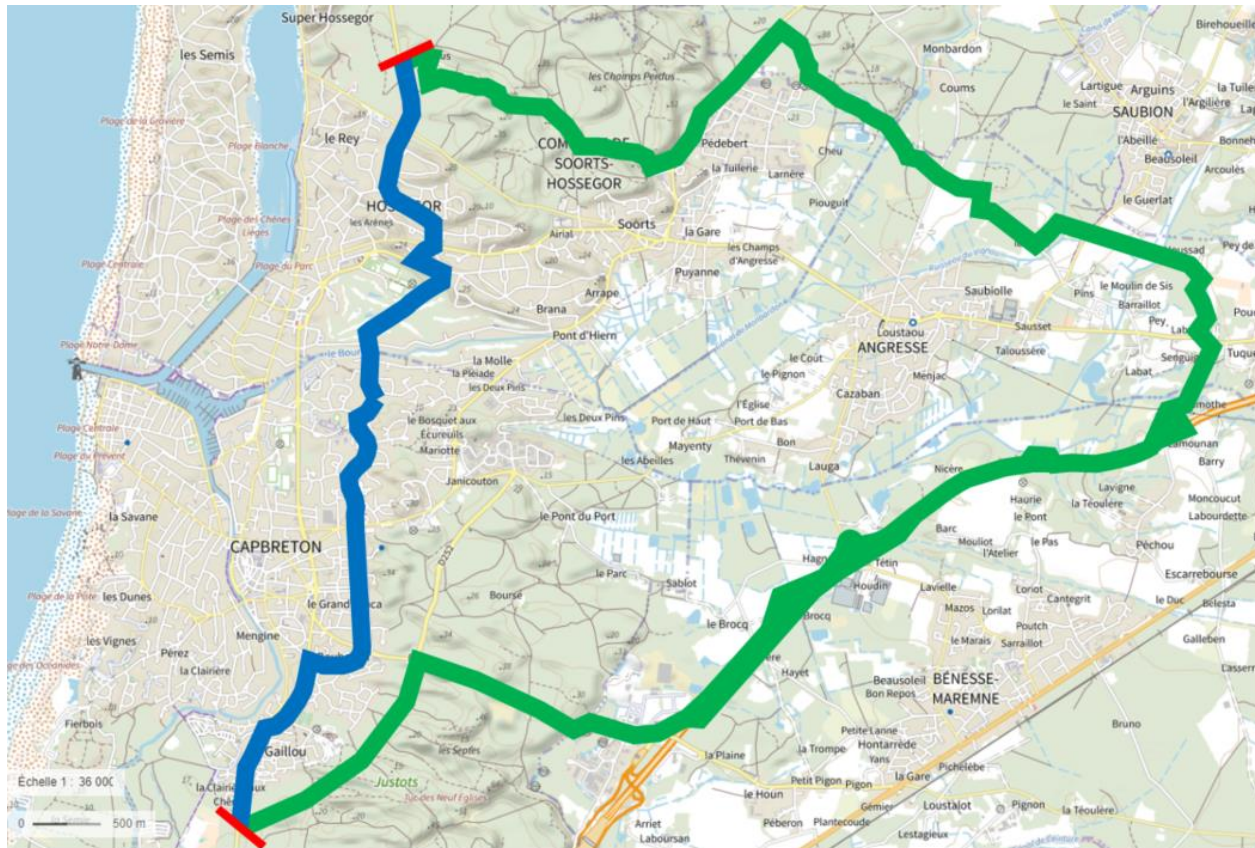








Tronçon Central



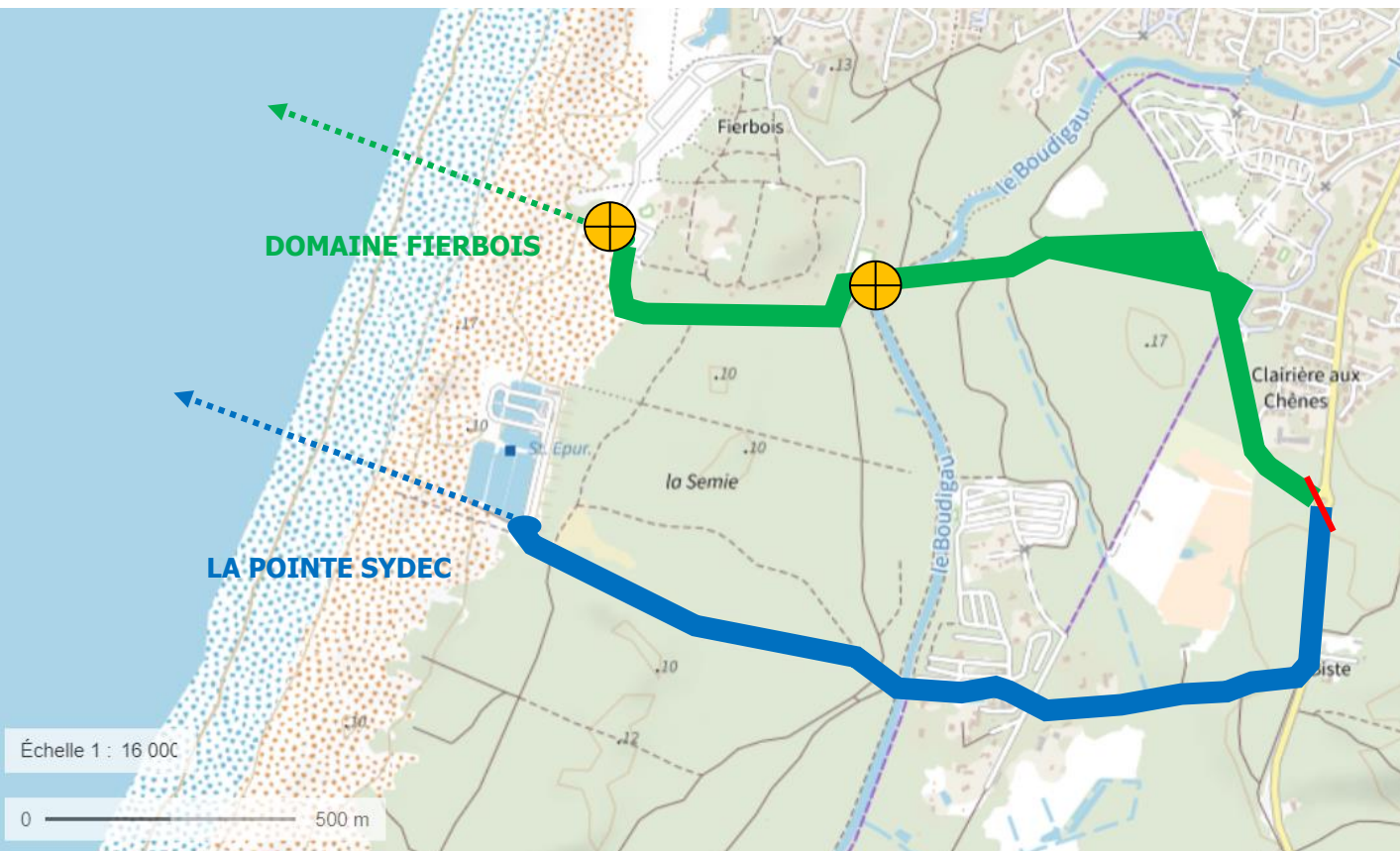
	Fuseau « urbain »	Fuseau « hors urbanisation »
Milieu physique		
Milieu naturel	Coupe ponctuelle golf	Coupe pins d'exploitation
Milieu humain	Gène chantier, accès riverain Travaux golf	Circulation hors agglomération, Terrains privés
Paysage, Patrimoine	Déboisement golf	Déboisement anticipé emplacement réservé
Acceptabilité (apports de la concertation publique)	Proximité habitat	



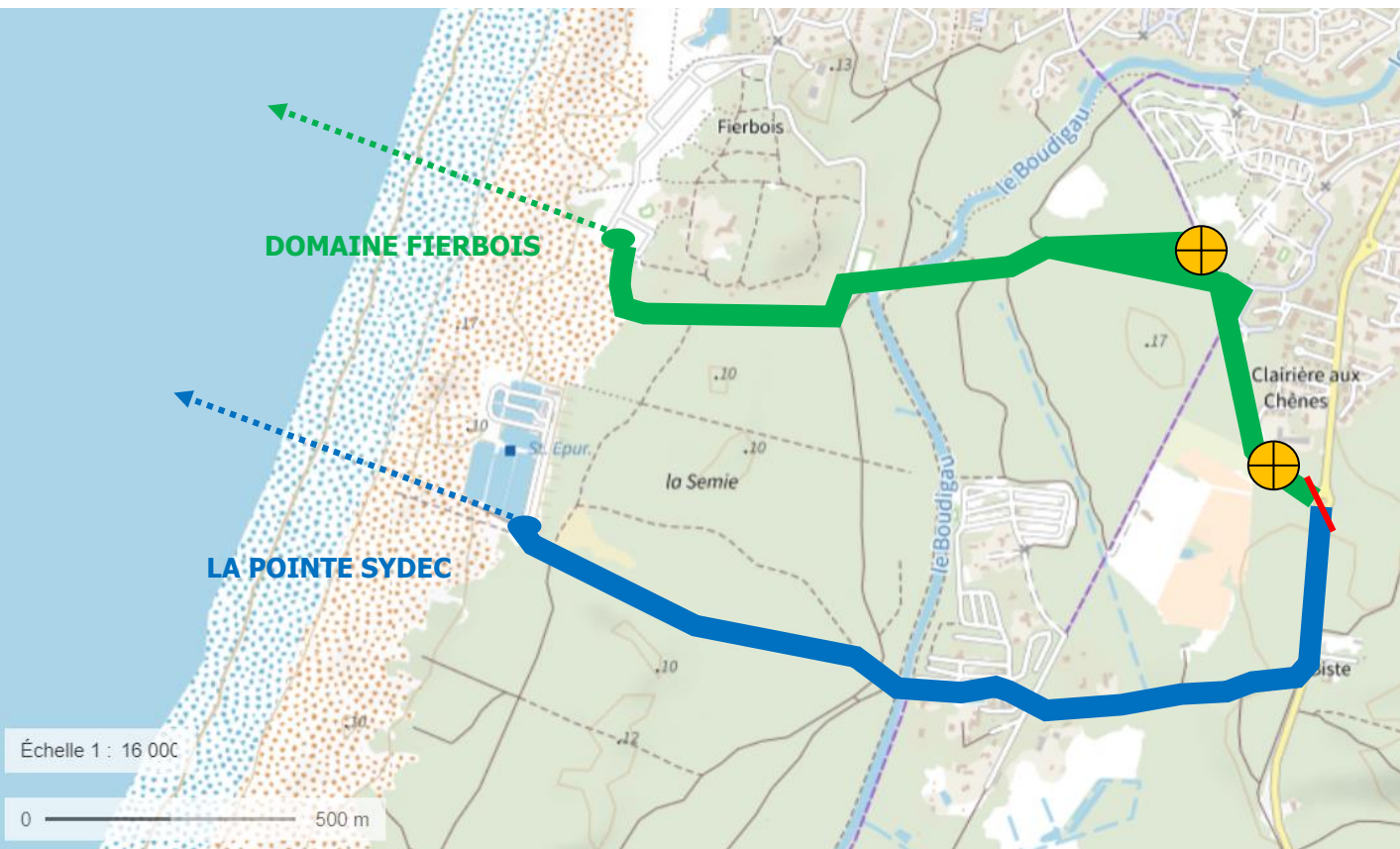
4.3

Atterrage Sud

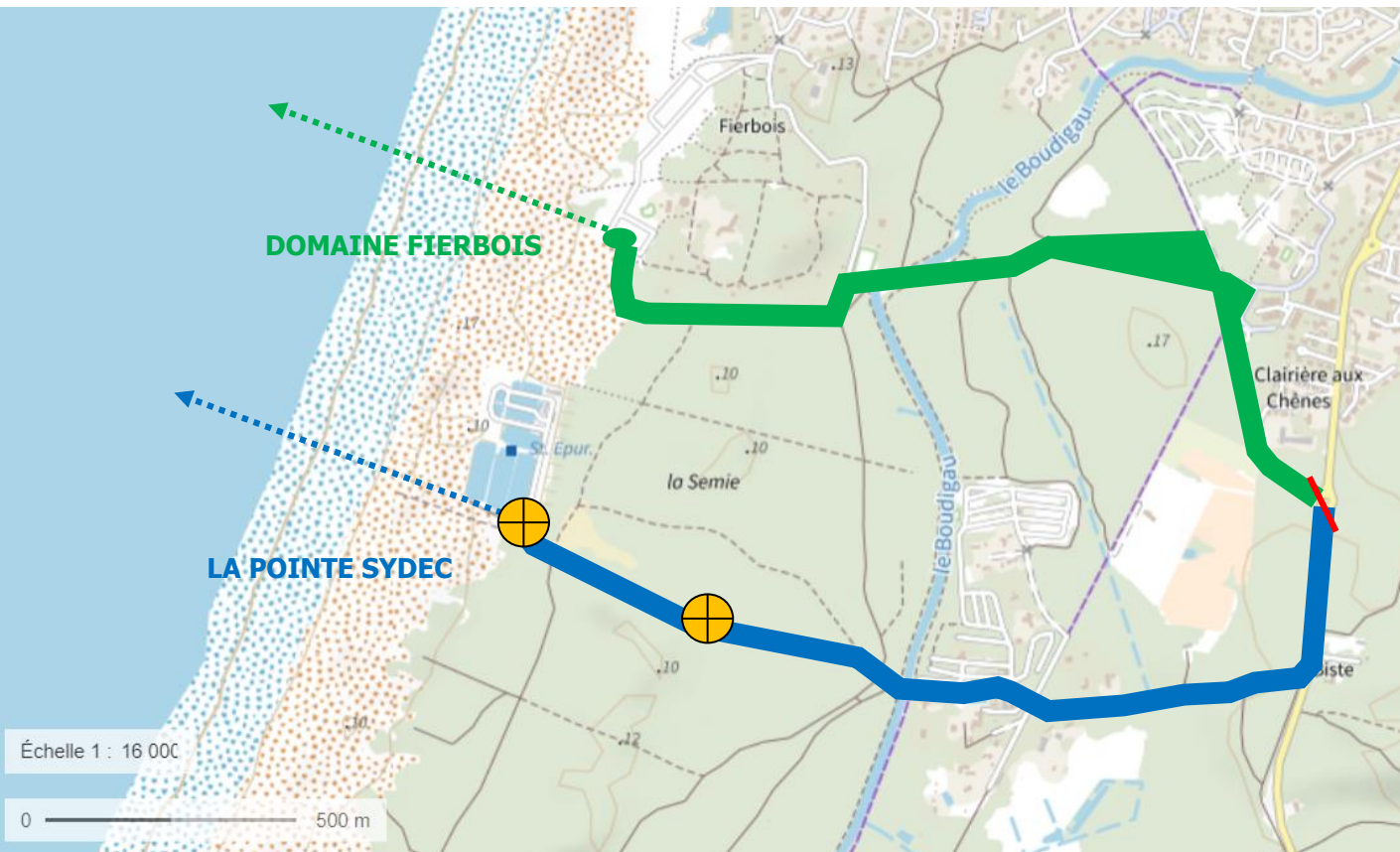
Atterrage « Fierbois »



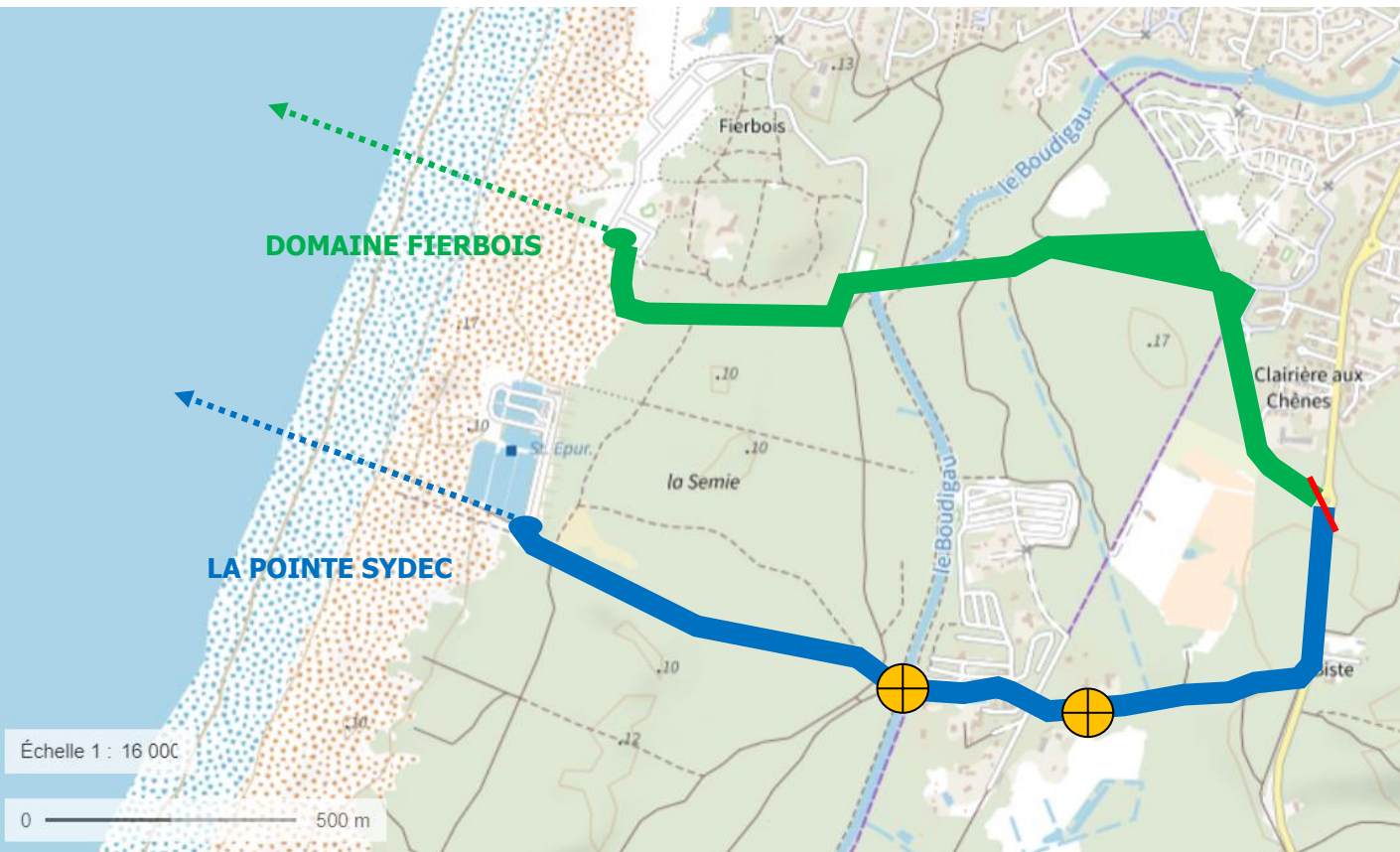
Atterrage « Fierbois »



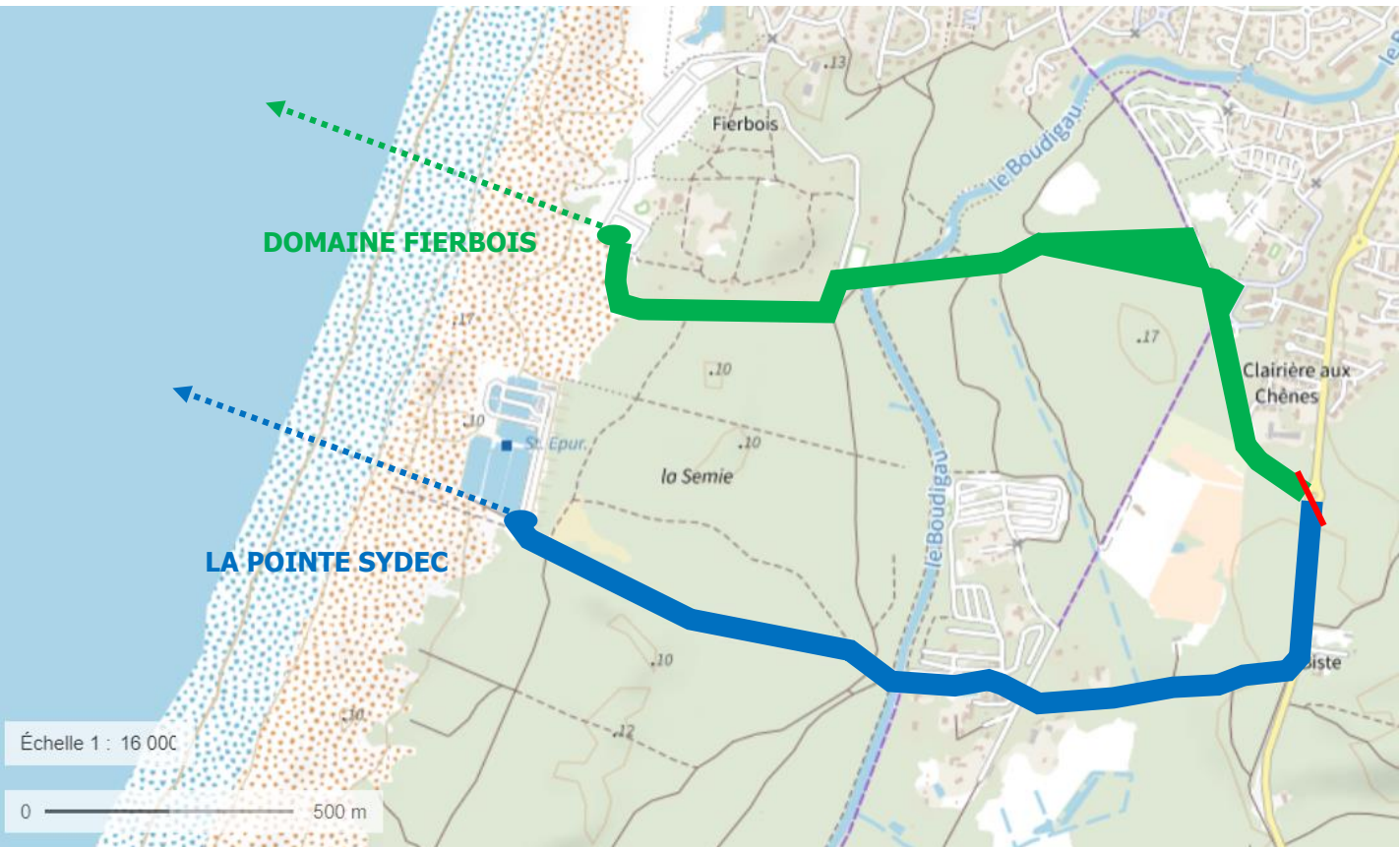
Atterrage « Fierbois »



Atterrage « Fierbois »



Atterrage « Fierbois »



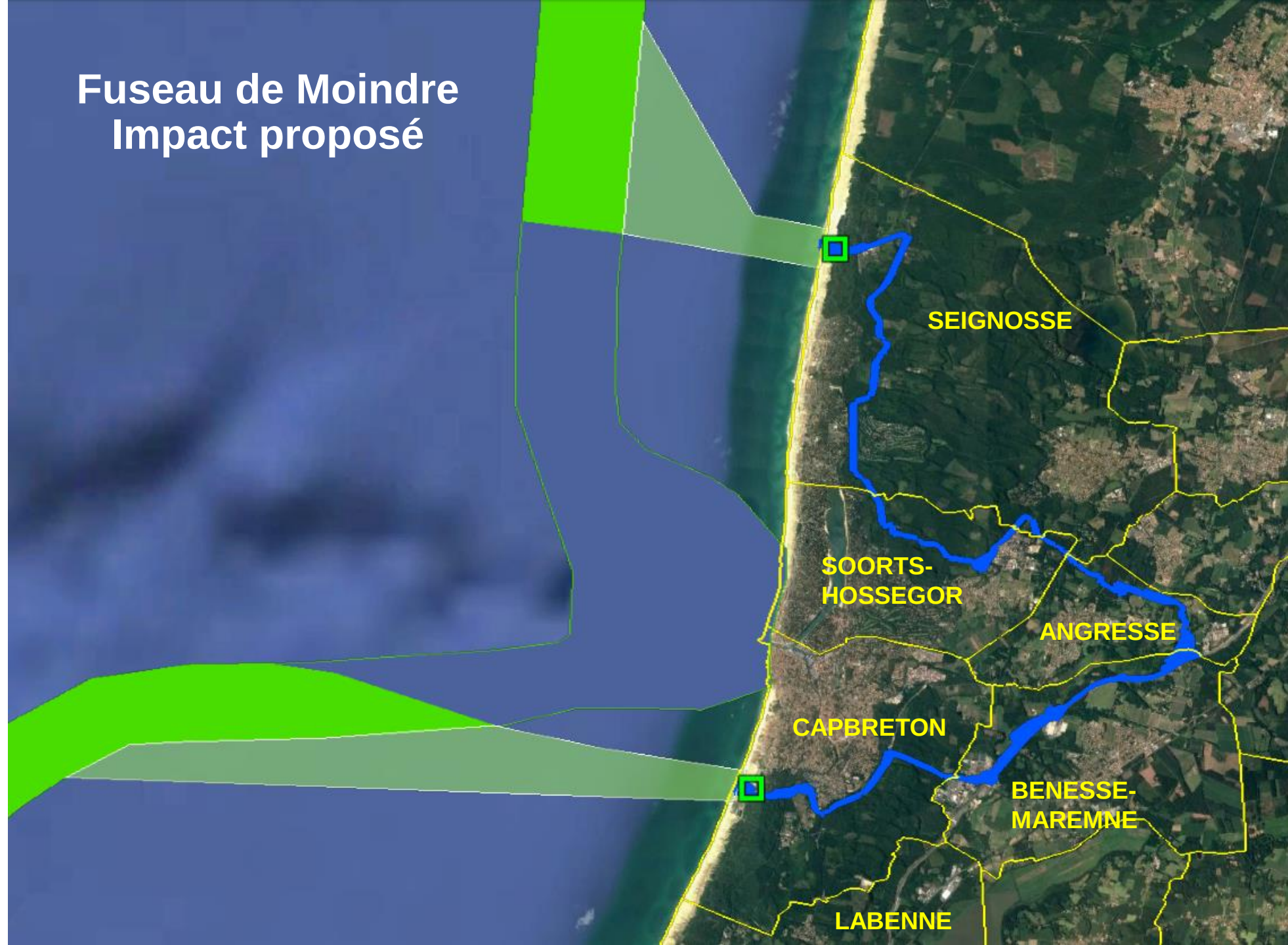
	Fierbois	Station épuration SYDEC
Milieu physique	Évolution trait de côte / de dune	Evolution trait de côte / de dune
Milieu naturel		Zone Natura 2000, Proximité Conservatoire du littoral
Milieu humain	Terrain privé	Terrain privé + incertitude devenir station, Gène accès secteur La Pointe
Paysage, Patrimoine		
Principes issus des ateliers		Habitat La Pointe



4.4

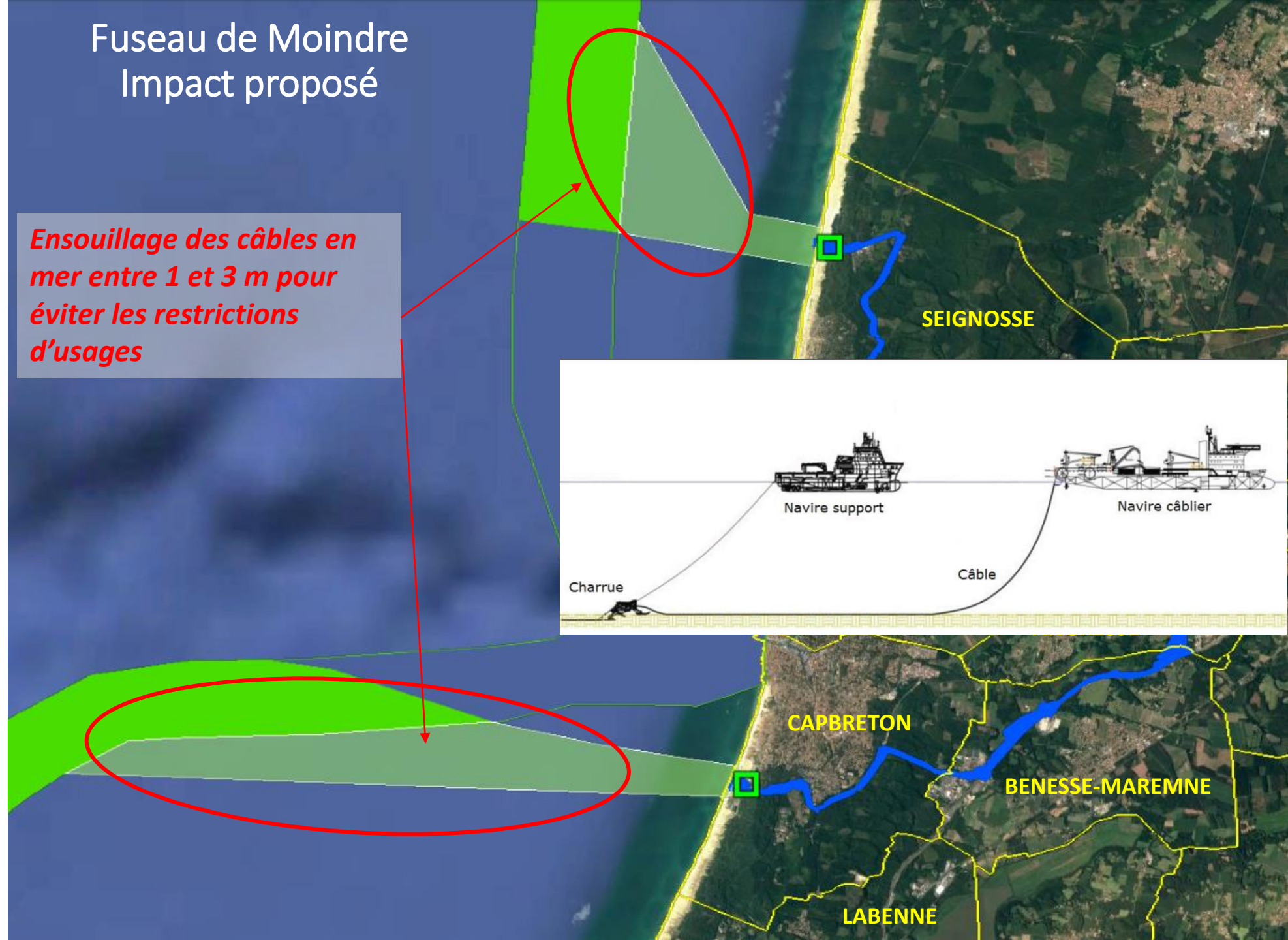
Fuseau de Moindre Impact proposé et principales dispositions techniques pour éviter, réduire les impacts

Fuseau de Moindre Impact proposé



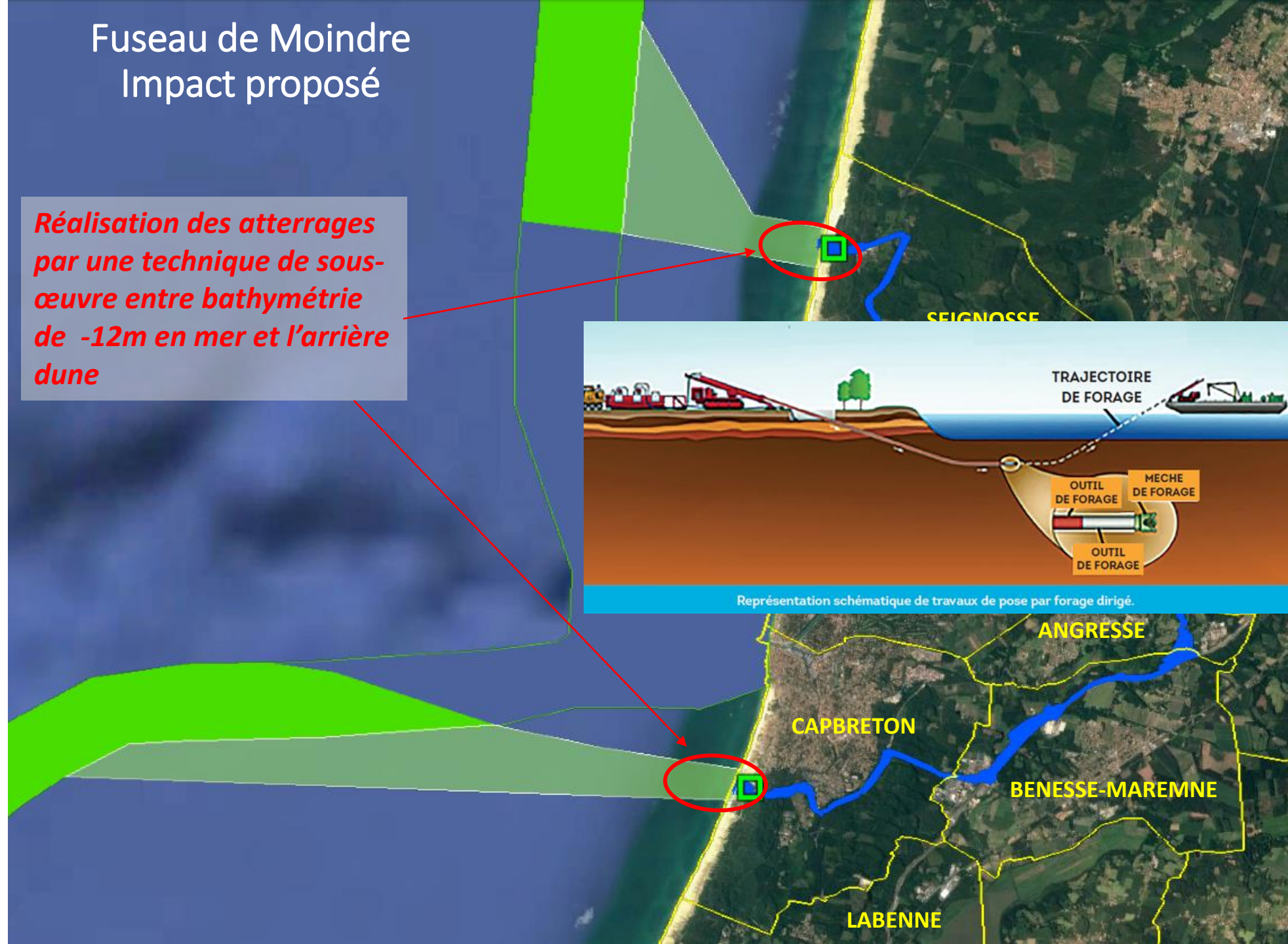
Fuseau de Moindre Impact proposé

Ensouillage des câbles en mer entre 1 et 3 m pour éviter les restrictions d'usages



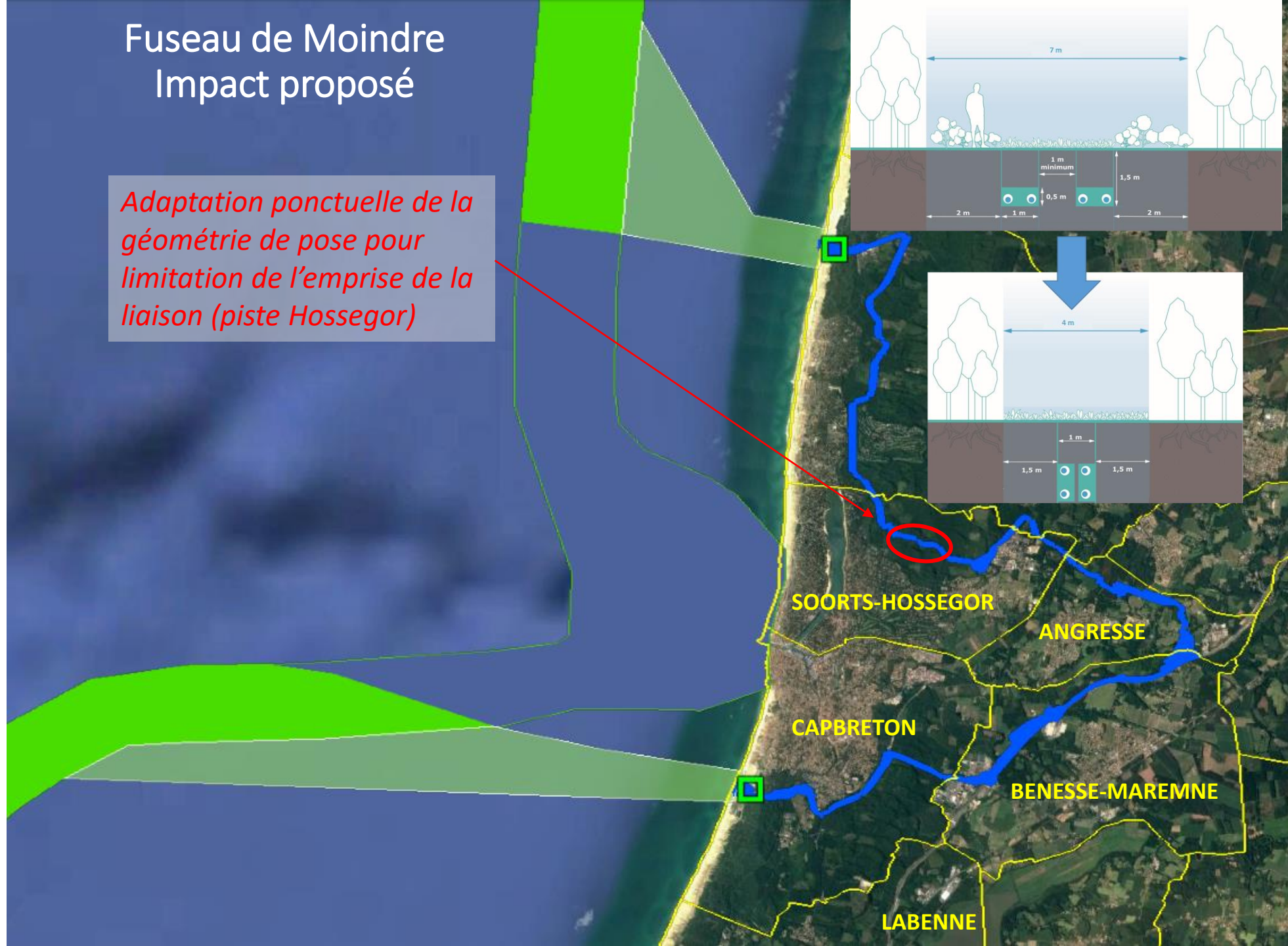
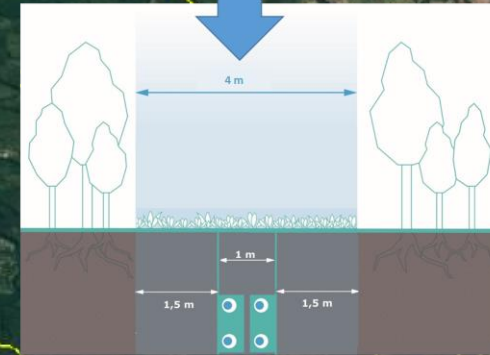
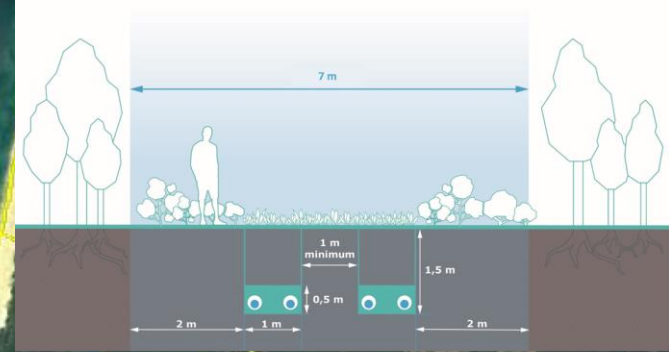
Fuseau de Moindre Impact proposé

Réalisation des atterrages par une technique de sous-œuvre entre bathymétrie de -12m en mer et l'arrière dune



Fuseau de Moindre Impact proposé

Adaptation ponctuelle de la géométrie de pose pour limitation de l'emprise de la liaison (piste Hossegor)



Fuseau de Moindre Impact proposé

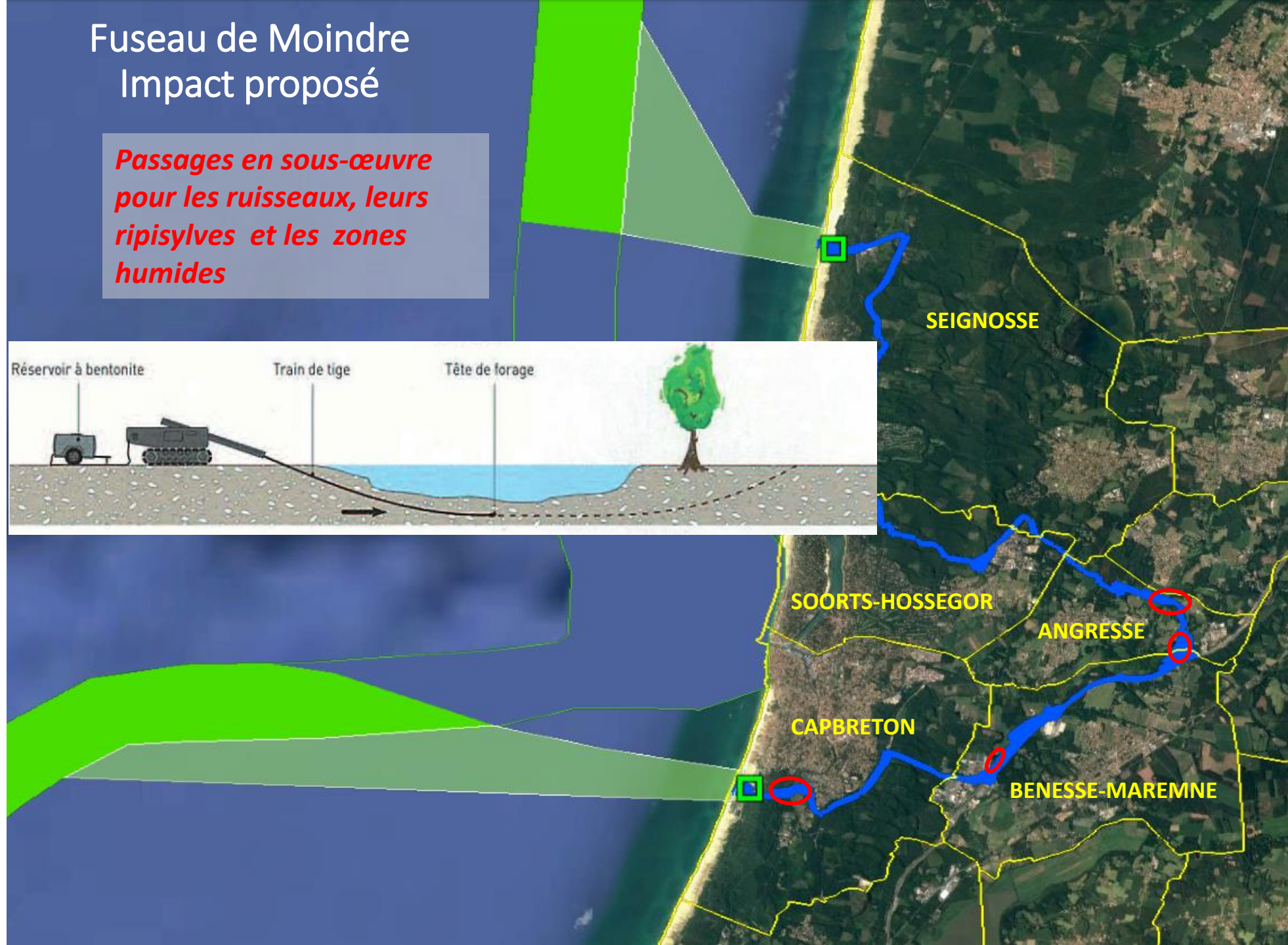
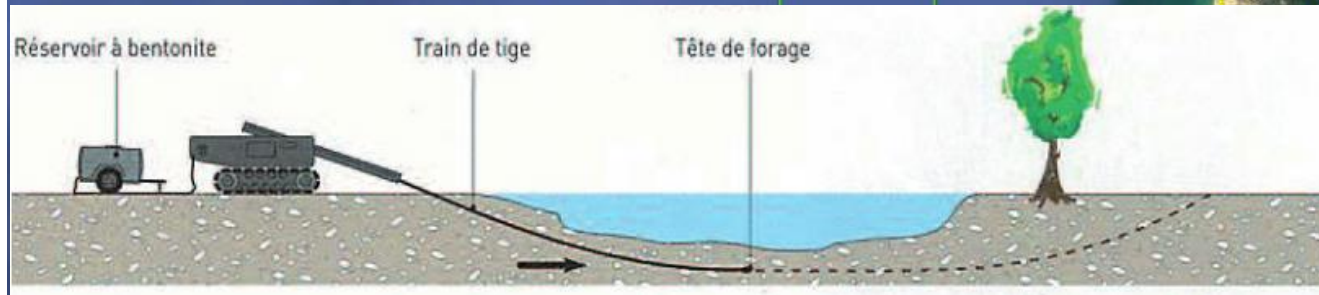
Terrains agricoles:

- *tri des terres,*
- *adaptation du tracé de détail et des périodes de travaux,*
- *application du Protocole Agricole*



Fuseau de Moindre Impact proposé

Passages en sous-œuvre pour les ruisseaux, leurs ripisylves et les zones humides



Fuseau de Moindre Impact proposé

A terre, une liaison 100% souterraine

La liaison s'écartere des zones urbaines denses

Un fuseau qui s'appuie essentiellement sur des routes ou infrastructures

Des solutions techniques pour éviter les impacts sur les zones à enjeu environnemental

Pas d'impact sur les activités nautiques (baignade, surf)



Synthèse des avis rendus par écrit (1/2)

7 avis écrits ont été reçus :

- Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine** indique des imprécisions sur la présentation de la pêche en mer et la présence d'un projet houlomoteur au sud de Capbreton
- **TEREGA** indique l'absence d'impact sur le réseau de transport de gaz naturel à haute pression
- La **DREAL, Service patrimoine naturel** indique que l'évitement totalement des impacts sur les espèces protégées apparaît difficile. Une demande de dérogation est donc sûrement à prévoir. Sur les secteurs à enjeux espèces protégées, les câbles doivent passer sous la bande de roulement et éviter les bords végétalisés des routes ou des pistes.
- L'**Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense** indique que le contournement est situé en dehors de toute emprise ou servitude appartenant au ministère des Armées.

Synthèse des avis rendus par écrit (2/2)

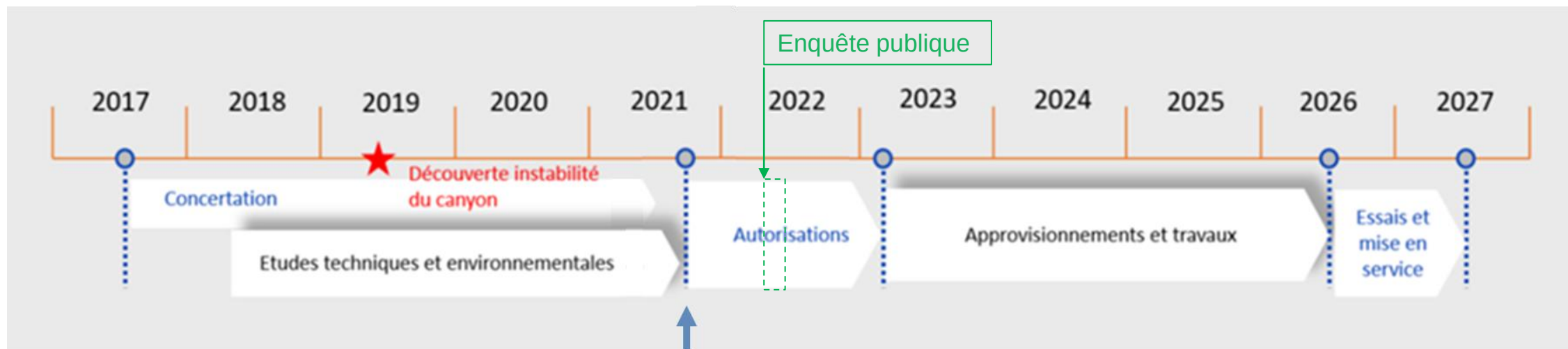
- Les **Amis de la Terre, Egaliterre et le Groupement national de surveillance des arbres** considèrent le projet comme inutile. Cet argent leur semblerait mieux investi dans des économies d'énergie ou du stockage. Ils demandent également un contrôle indépendant de l'utilisation effective de la liaison pour la transition écologique ainsi qu'une étude épidémiologique sur les effets des champs magnétiques.
- **Vinci Autoroutes** rappelle que la délimitation du domaine public autoroutier est toujours en cours. Par ailleurs, les chemins latéraux devront rester en permanence accessible, même durant la phase travaux. Ils signalent également la présence d'équipements sensibles aux abords des gares de péage et demande que le projet s'écarte le plus possible de ces zones en contournant par l'ouest la plateforme de tri du SITCOM.
- **L'Ifremer** regrette le manque d'indications sur les sources des données. Par ailleurs, le dossier manque de précision et d'exhaustivité sur les poissons, les céphalopodes, les crustacés et les activités de pêche.



05

De la concertation à la réalisation du projet

Le calendrier prévisionnel



Dépôt des dossiers de demande relatif à :

- Déclaration utilité publique liaison et station de conversion
- Autorisation Environnementale (loi sur l'eau, espèce protégées, défrichement)
- Autorisation Loi Littoral
- Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme
- Convention d'Utilisation du Domaine Public Maritime (CUDPM)



Mot de clôture
•

Compte-rendu de la réunion de concertation du 12 juillet 2021

Pièce jointe n°3

Synthèse des avis exprimés par écrit et réponses de RTE

Émetteur	Observations et réponses du maître d'ouvrage
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (DRPMEM) de Nouvelle-Aquitaine	Le dossier est perfectible sur la présentation des activités de pêches sur les côtes aquitaines et sur le nombre de navires par port de pêche. Le CRPMEM NA compte notamment 19 navires rattachés au port de Capbreton. Le CRPMEM NA indique également des études en cours concernant un projet houlomoteur offshore qui pourrait se situer près du fuseau maritime de l'interconnexion entre Capbreton et Gatika en Espagne. <i>Réponse de RTE :</i> <i>RTE a fait réaliser par le CRPMEM une étude spécifique sur le secteur de la pêche en 2017. RTE se rapprochera d'eux pour identifier leur attente de précisions et mettre éventuellement à jour ces données qui seront reprises dans l'étude d'impact.</i> <i>Le projet houlomoteur évoqué par le CRPMEM est connu de RTE (nous avons par ailleurs fourni des données issues de nos campagnes en mer au porteur de projet). Il sera également pris en compte en fonction de son avancement dans l'étude d'impact.</i>
TEREGA	Ce projet n'impactera pas le réseau de canalisations de transport de gaz naturel à haute pression de TEREGA. <i>Réponse de RTE :</i> <i>RTE prend note de l'absence de réseau TEREGA à ce jour. RTE appliquera la réglementation anti-endommagement jusqu'à la réalisation des travaux.</i>
DREAL Nouvelle-Aquitaine, Service patrimoine naturel	Il paraît difficile pour RTE d'éviter totalement les impacts sur les espèces protégées. Une demande de dérogation (qui viendra compléter celle de la partie girondine) est donc sûrement à prévoir pour le Lotier hérissé et pour l'avifaune forestière commune et l'écureuil roux au niveau des secteurs défrichés. Pour éviter toute dégradation ou destruction, même temporaire, des habitats d'espèces, les câbles doivent passer sous la bande roulante et éviter les bords de route ou pistes végétalisés lorsque des enjeux sont repérés sur ces bords. <i>Réponse de RTE :</i> <i>Des inventaires écologiques faune/flore sont en cours et l'ensemble du fuseau de moindre impact sera investigué. La séquence ERC sera appliquée pour la détermination du tracé de détail. Si des enjeux sont identifiés sur les bords de routes ou pistes, l'ouvrage sera positionné sous la chaussée et les accotements seront mis en défens lors de la réalisation des travaux comme prévu pour la partie girondine.</i> <i>Le dossier de dérogation initié sur la partie girondine du projet sera complété autant que de besoin en fonction du résultat des études en cours.</i>
Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux	Le tracé choisi pour le contournement est situé en dehors de toute emprise et servitude appartenant au ministère des Armées. Par conséquent, l'ESID de Bordeaux n'émet aucune remarque concernant ce dossier mais souhaite rester associé à la suite donnée à ce projet.

Amis de la Terre / Egaliterre / Groupement national de surveillance des arbres	Ces trois associations environnementales maintiennent leur opposition au projet qu'elles considèrent comme inutile. Les intentions d'optimisation d'énergies renouvelables grâce à ce projet sont pour elles largement surévaluées. Cet argent leur semblerait mieux investi dans des économies d'énergie chez les particuliers. Elles souhaitent par ailleurs que des solutions alternatives utilisant le stockage électrique, qui leur semblent moins chères, soient étudiées. Si le projet se fait, elles demandent un contrôle indépendant des échanges d'énergies renouvelables effectifs entre les deux pays, de l'absence de spéculation particulière liée à ce projet et de l'impact positif du projet sur la diminution de la consommation d'électricité ainsi qu'une étude épidémiologique sur les effets des champs magnétiques dans les zones à proximité d'habitation. <i>Réponses de RTE :</i> <i>Nous prenons note de la position de ces associations. Ces associations ont déjà fait part de leurs positions à plusieurs reprises sur la plateforme de la concertation (disponible sur le site internet du projet) lors de la concertation publique préalable menée sous l'égide de la CNDP. Des réponses détaillées ont été apportées publiquement aux deux pièces jointes dans l'avis transmis (Contributions n°162 et n°327)</i> <i>Concernant les nouvelles demandes, RTE souhaite indiquer:</i> - <i>que le détail des échanges d'énergie électrique entre la France et l'Espagne est disponible sur https://www.iesoe.eu/iesoe/ en toute transparence, et rappelle qu'il est impossible d'identifier l'origine précise des sources de production d'électricité qui transitent dans les interconnexions,</i> - <i>qu'une instance de surveillance des marchés existe déjà (la Commission de régulation de l'énergie - CRÉ) et qu'elle publie régulièrement des rapports (https://www.cre.fr/content/download/22667/286119),</i> - <i>que les interconnexions s'inscrivent dans un projet européen de transition énergétique dont les scénarios de production et de consommation sont régulièrement revus (la dernière version est disponible sur https://2020.entsos-tyndp-scenarios.eu/). Le transfert d'usages ayant recours aux énergies fossiles vers l'électricité décarbonée ne s'inscrit pas forcément dans une logique de baisse de la consommation de cette dernière,</i> - <i>que la demande de réalisation d'une étude épidémiologique a été portée par les garants de la concertation dans leur rapport et que RTE y répondra sous deux mois conformément à la réglementation.</i>
---	--

Vinci Autoroutes	Vinci Autoroutes précise que la délimitation du domaine public autoroutier est en cours à la suite de l'élargissement. Certaines parcelles de l'emprise autoroutière seront remises dans un futur proche à des collectivités ou à des propriétaires privés. Chaque chemin latéral servant à la desserte de propriétés privées ou à l'exploitation de l'autoroute devra rester en permanence accessible, même durant la phase travaux. Les accès de service, utilisés pour exploitation et par les services de secours ne pourront être condamnés. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'installation (puits de forage ou autres) sur ces emprises. La multitude d'équipements sensibles présents aux abords des gares de péage de Capbreton et de la barrière de Bénesse-Mareme, ne permettent pas d'envisager des travaux en sous œuvre à proximité de ces sites. Il serait souhaitable que le projet s'écarte le plus possible de cette zone en contournant par l'ouest la plateforme de tri du SITCOM. <i>Réponse de RTE :</i> <i>Nous avons échangé avec le service "patrimoine" de Vinci Autoroutes en amont de la concertation Fontaine. La question du conventionnement sur le futur domaine public autoroutier et sur les parcelles qui seront rétrocédées à des collectivités ou à des privés a été abordée. L'ensemble des transferts fonciers devraient être effectifs en 2022, en amont de la délivrance de la DUP.</i> <i>Concernant les accès pour la desserte aux terrains privés ainsi que pour l'exploitation de l'autoroute sur les chemins latéraux, RTE se rapprochera des propriétaires ainsi que des services d'exploitation de Vinci Autoroutes afin de définir le tracé de détail ainsi que les modalités de travaux pour maintenir ces accès.</i> <i>Enfin, le contournement par l'ouest de la plateforme de tri du SITCOM souhaité par Vinci Autoroutes n'est pas envisageable (zone naturelle boisée). RTE se rapprochera des services techniques et d'exploitation de Vinci Autoroutes pour collecter l'ensemble des contraintes techniques et d'exploitation aux abords des gares de péages et proposer une solution technique. À noter que le fuseau proposé inclut également une partie du centre de tri (zones de circulation et de dépôt) dans lequel un tracé pourra également être envisagé après échanges avec le propriétaire et gestionnaire du site. Toutes les possibilités seront donc examinées et le tracé de détail sera retenu après concertation avec Vinci Autoroutes et le SITCOM.</i> <i>RTE ne propose donc pas de retenir la modification du FMI proposée par Vinci Autoroutes sur ce secteur.</i>
------------------	--

Ifremer	L'Ifremer regrette que les sources, références bibliographiques et méthodes d'échantillonnage ne soient pas ou peu indiquées dans le dossier. Concernant les habitats benthiques, les éléments fournis dans le rapport ne permettent pas de juger de la sensibilité et de l'intérêt des habitats concernés. Il semble y avoir une confusion sur la notion de genre et un qualificatif lié au mode de vie des poissons. Les poissons benthiques ne sont pas signalés alors qu'ils sont ciblés par la pêche, qu'ils sont fortement présents sur la zone et que l'on peut penser qu'ils sont susceptibles d'être plus sensibles au champ électromagnétique venant du câble. Il manque également une partie sur les espèces amphihalines, comme les salmonidés et les aloses, et sur les crustacés. L'Ifremer reste cependant globalement en accord avec le contenu de l'encart p 89 « Les habitats côtiers jouent un rôle déterminant, pour la reproduction de nombreuses espèces de poissons exploitées (zones de frayère et/ou de nurserie) et ce de manière homogène sur la zone d'étude. ». Concernant la pêche professionnelle, 16 navires actifs sont bien recensés par l'Ifremer à partir du port de Capbreton, mais, en matière d'emplois directs, il y a plus ou moins 55 pêcheurs actifs selon les années. L'Ifremer regrette que les auteurs n'aient pas choisi de présenter plus d'informations et de cartes pour les engins dormants (filets, palangres, casiers) alors même que ce sont les principaux engins utilisés dans la zone a contrario des bolincheurs et des chalutiers qui y sont peu présents. <i>Réponse de RTE :</i> Le dossier de concertation est un document qui doit demeurer accessible à un large public, et par essence il ne respecte pas les codes de rédaction des rapports scientifiques. Nous nous tenons à la disposition d'IFREMER pour préciser les sources bibliographiques et/ou techniques sur lesquelles nos analyses reposent. En tout état de cause, l'ensemble des remarques de l'IFREMER sera traité dans l'Étude d'Impact qui fera l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale puis d'une consultation du public dans le cadre de l'Enquête Publique préalable à la CUDPM et à la DUP.
Orange	Il n'est pas impossible que le réseau Orange soit impacté par les travaux RTE. Orange pourra étudier cet impact lorsque le tracé final sera défini. <i>Réponse de RTE :</i> Pour la réalisation des études techniques de ses liaisons souterraines, RTE réalise des demandes de renseignements auprès de l'ensemble des concessionnaires de réseaux. Le tracé de détail et les caractéristiques de nos ouvrages prendront donc bien en compte les réseaux existants d'Orange. Orange sera consulté dans le cadre de la consultation réalisée avant le début des travaux, en application des dispositions de l'article R323-25 du code de l'énergie, modifié par Décret n°2018-1160 du 17 décembre 2018, qui vise à vérifier la conformité de l'ouvrage projeté avec l'arrêté technique du 17 mai 2001. Enfin, des DICT seront transmises par l'ensemble de nos prestataires conformément à la réglementation anti-endommagement.

ONF	Une vigilance particulière sera nécessaire au niveau des dunes et des propriétés du Conservatoire du Littoral. L'ONF rappelle également le recul du trait de côte constaté à Capbreton. L'ONF note le passage du fuseau de moindre impact proposé à côté de parcelles gérées par l'ONF. Cela n'appelle toutefois pas de remarques particulières. <i>Réponse de RTE :</i> <i>RTE rappelle que le franchissement de la bande côtière (dune, plage) sera réalisé par une technique de sous-œuvre. L'ensemble des terrains du Conservatoire du Littoral ont bien été identifiés et il n'est pas envisagé d'y implanter les liaisons souterraines.</i> <i>Concernant le recul du trait de côté, les résultats des études réalisées dans le cadre du PPRT ont été intégrés et les études techniques pour la réalisation des sous-œuvres ainsi que le positionnement des chambres de jonction au niveau des atterrages de Fierbois et des casernes en tiendront compte.</i> <i>Enfin sur la partie terrestre du tracé à proximité des parcelles gérées par l'ONF, des rencontres seront prévues avant le début des travaux pour échanger sur les modalités de chantier, notamment pour gérer les accès des propriétaires et des exploitants.</i>
Association Sibylline	L'association Sibylline indique que le projet lui semble inutile et demande des compléments sur plusieurs sujets : - la durée de validité des inventaires réalisés en mer ; - les chiroptères dans le golf de Capbreton ; - les références bibliographiques concernant l'impact des champs électromagnétiques sur la vie marine ; - le niveau sonore des engins utilisés en mer. Elle demande par ailleurs le recours à une équipe d'experts indépendants sur l'effet des champs électromagnétiques sur les organismes marins et une étude des échouages. <i>Réponse de RTE :</i> <i>L'avis de l'association Sibylline Océans reprend ses contributions n°16, 17 et 37 auxquelles RTE a déjà répondu sur la plateforme de concertation.</i> <i>RTE rappelle en outre que le dossier transmis dans le cadre de la concertation Fontaine pour la modification du fuseau de moindre impact au niveau du contournement du canyon de Capbreton est un document qui doit demeurer accessible à un large public. Les questions abordées par Sibylline Océans (effet du bruit, des champs magnétiques générés par les liaisons sous-marines, élévation de la température) ne sont pas du ressort d'un tel dossier mais relèvent de l'étude d'impact qui les traitera. Les différents protocoles et références bibliographiques y seront alors précisés. L'étude d'impact sera soumise à l'autorité environnementale compétente pour ce projet, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), avant d'être mise à disposition du public accompagnée de l'avis du CGEDD lors de l'enquête publique pour les Déclarations d'Utilité Publiques, l'Autorisation Environnementale (loi sur l'eau, espèce protégées...) et la Convention d'Occupation du Domaine Public Maritime.</i> <i>Concernant la durée de validité des inventaires écologique en mer, nos spécialistes considèrent qu'elle dépend du milieu inventorié. L'étude d'impact précisera s'il y a lieu le besoin de les mettre à jour.</i> <i>Concernant les affirmations relatives à la destruction d'espèces protégées que la compensation légitimerait, nous tenons à rappeler que RTE, aménageur à l'échelle nationale, applique la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) dans le strict respect de la réglementation et des méthodologies en vigueur pour tous ses projets : les étapes d'évitement des impacts tout d'abord, de réduction ensuite, et en dernier lieu, la compensation des impacts résiduels du projet, si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer.</i>

3^{ème} Rapport intermédiaire
de la concertation continue
du 3 mars 2020 au 17 juin 2021

Interconnexion électrique France -
Espagne par le Golfe de Gascogne

Walter Acchiardi, Marion Thenet désigné.e.s
par la Commission nationale du débat public

Le 25 juin 2021

3^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne

Sous l'égide des garant.e.s de la CNDP :

Walter Acchiardi, Marion Thenet

Pour nous contacter:

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

marion.thenet@garant-cndp.fr

Site Interconnexion Electrique France-Espagne / INELFE de la concertation :

<https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne>

Site de la Commission nationale du débat public / CNDP

fiche d'opération :

<https://www.debatpublic.fr/liaison-electrique-entre-france-lespagnegolfe-gascogne>

.....

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP	4
La mission du garant.e	4
1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	6
2- RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE	9
2-1 Synthèse des recommandations du garant au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre, jusqu'à l'enquête publique	9
2-2 Engagements du maître d'ouvrage pour la suite du projet	9
3- ACTUALITES LIEES AU PROJET	11
3-1 Une nouvelle aire d'étude pour une modification du fuseau de moindre impact (FMI)	11
3-2 Remise en cause du projet de fuseau proposé, relance des études et de la concertation interactive	11
4- QUE S'EST-IL PASSE EN MATIERE DE PARTICIPATION ?	12
4-1 La concertation continue suite à la modification du projet	12
4-2 Le nombre de contributeurs	14
4-3 Les contributions/arguments exprimés	14
4-3-1 Contributions de la plateforme, des différents courriels et des réunions publiques	15
4-3-2 Les ateliers	25
4-3-3 Les permanences	26
4-4 Avis des garant.e.s sur le déroulé de la concertation	27
5- LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE.....	29
6- PRECONISATIONS DES GARANT.E.S SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE	30
7- LISTE DES ANNEXES	32

PRÉAMBULE

A la suite de la concertation préalable sur l'Interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne menée du 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018, Réseau de transport d'électricité / RTE a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent, conformément à l'article L121-14 du Code de l'environnement. La Commission nationale du débat public (CNDP) a chargé le 7 février 2018, Walter Acchiardi - cf. annexe 1- rejoint depuis le 5 mai 2021 par Marion Thenet - cf. Annexe 2 - de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 3 des garant.e.s couvrant la période du 3 mars 2020 au 17 juin 2021. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant la période écoulée et il indique les préconisations des garant.e.s pour la suite de la concertation continue.

- **Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP**

- 20 juin 2017 : La CNDP est saisie par Réseau de transport d'électricité / RTE
- 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018 : Concertation préalable menée par Walter Acchiardi, avec l'appui de Jean-Marc Rebière
- 18 Février 2018 : Publication du bilan du garant de la concertation préalable - Annexe 3 - https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/CNDP%20-%20Bilan%20du%20garant%20-%20Golfe%20de%20Gascogne%20concertation%20pr%C3%A9alable%20du%2004.10.2017%20au%2018.01.2018_0.pdf
- 31 mars 2018 : Publication de la décision du porteur de projet, intégrant les enseignements tirés de la concertation préalable.
- 7 février 2018 : Début de la concertation post concertation préalable (concertation continue), sous l'égide d'un garant CNDP, Monsieur Walter Acchiardi, rejoint le 5 mai 2021 par une co-garante Marion Thenet.
- 8 janvier 2019 : Publication du rapport intermédiaire n°1 - Annexe 6 - <https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-06/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202018.pdf>
- 1^{er} mars 2020 : Publication du rapport intermédiaire n°2 - Annexe 7 - https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf
- 25 juin 2021 : Publication du présent rapport intermédiaire n°3

- **La mission du/de la garant.e**

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le.a garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation post, le.a garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte,
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public,
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

1- FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **Maître d'ouvrage :**

INELFE pour INTERconnexion ELECTrique France-Espagne, société constituée à parts égales de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et de Red Eléctrica de España (REE).

- **Contexte du projet :**

En France le projet « Golfe de Gascogne » est inscrit au Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport d'électricité (SDDR) depuis 2011. Ce schéma, qui a fait l'objet d'une concertation au sein de la Commission des Utilisateurs du Réseau public de Transport d'Electricité (CURTE), est soumis à une consultation publique par RTE, du 7 décembre 2016 au 13 janvier 2017, avant d'être transmis à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour avis.

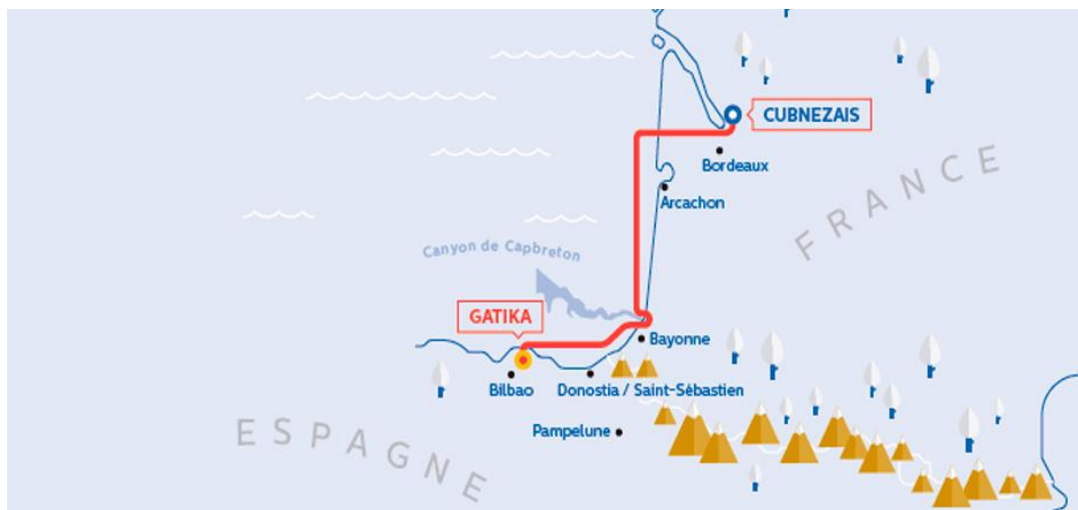
Au niveau européen, l'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne figure dans le Schéma décennal de développement européen d'ENTSO-e (the Ten Years Network Development Plan – TYNDP) depuis 2012.

Le 14 octobre 2013, la Commission et le Parlement européen l'ont désigné « Projet d'Intérêt Commun » (PIC) au titre du règlement européen sur les infrastructures énergétiques (UE 347/2013). Dans un contexte de transition énergétique et afin de répondre aux impératifs de sécurité d'approvisionnement énergétique et d'intégration des énergies renouvelables, l'Europe souhaite appréhender l'approvisionnement de l'électricité à un niveau européen, notamment en développant des interconnexions électriques entre Etats membres.

Il est à noter que la concertation préalable et la concertation continue avec garant.e CNDP, ouverte à tous les publics, est articulée, notamment au niveau de son calendrier, avec une concertation spécifique aux ouvrages électriques dite «concertation Fontaine », régie par la circulaire «Fontaine» du 9 septembre 2002. La concertation Fontaine est quant à elle ouverte aux principaux acteurs locaux (élus, services de l'état, associations, etc.), mais elle n'est pas ouverte au grand public.

Une 1^{ère} concertation « Fontaine » - cf. synthèse des observations en annexe 5 - est pilotée par le Préfet de Gironde, nommé préfet coordonnateur pour les 3 départements concernés et pour la préfecture maritime, à la suite de la recevabilité intervenue le 14 juin 2017 du dossier présenté par RTE de Justification Technico-Economique par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

- **Localisation schématique du projet :**



Carte source RTE

- **Objectifs et caractéristiques du projet selon le maître d'ouvrage :**

Réaliser une liaison électrique à courant continu d'une capacité maximale de 2 x 1000 MW entre les postes de transformation électrique de Cubnezais 400 kV et Gatica 400 kV.

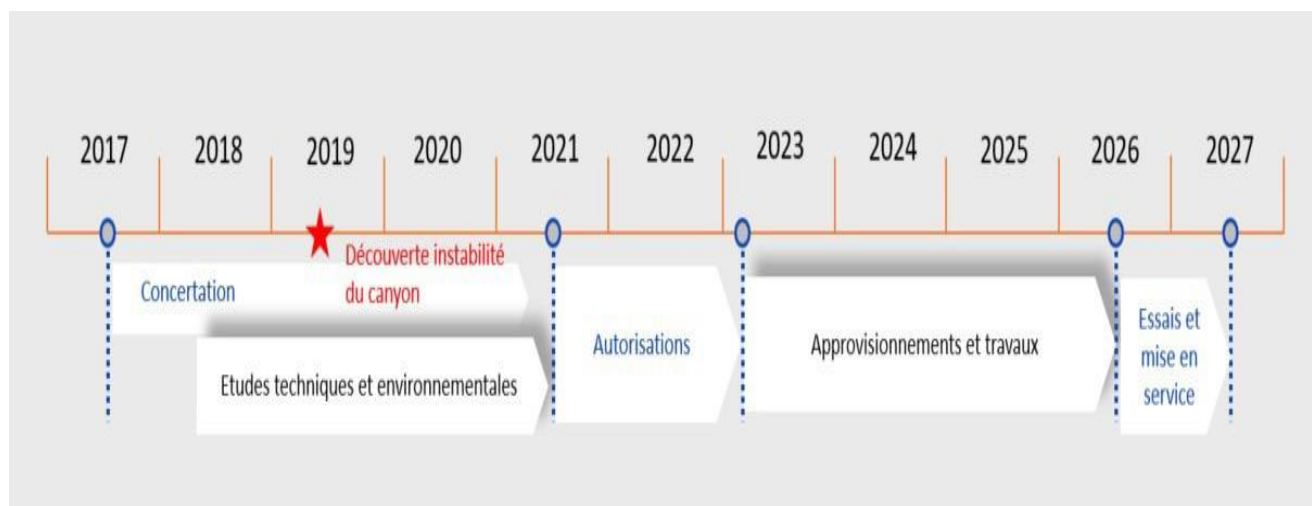
Caractéristiques principales :

- Une station de conversion courant continu / courant alternatif à proximité du poste de Cubnezais 400 kV et son dispositif de raccordement souterrain au poste 400 kV de Cubnezais ;
- 80 km environ de câbles terrestres souterrains à courant continu, entre la station de conversion de Cubnezais et le point d'atterrage sur la côte atlantique médocaine ;
- 140 km environ de câbles sous-marins à courant continu entre le point d'atterrage sur la côte atlantique médocaine et le point d'atterrage pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton ;
- **20 km environ de câbles terrestres à courant continu pour le contournement terrestre du Gouf de Capbreton faisant suite à une nouvelle phase de concertation interactive pour une modification du fuseau de moindre impact validé en 2018 par le Ministère de l'Environnement en raison d'un glissement de terrain sous-marin important au niveau du Gouf de Capbreton ;**
- 140 km environ de câbles sous-marins à courant continu entre le point d'atterrage du contournement du Gouf de Capbreton et le point d'atterrage espagnol ;
- 13 km environ de liaison aéro-souterraine à courant continu, entre le point d'atterrage espagnol et la station de conversion à Gatica ;
- une station de conversion courant continu / courant alternatif à proximité du poste de Gatica 400 kV et son dispositif de raccordement au poste 400 kV de Gatica.

- **Coût :**

1,75 milliards d'euros

- **Calendrier prévisionnel :**



Calendrier source RTE

2- RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE A LA SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE (DE OCTOBRE 2017 A JANVIER 2018)

2-1 Synthèse des recommandations du garant au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre, suite à la concertation préalable et jusqu'à l'enquête publique :

- **Continuum de la concertation**

Dès le lancement de la concertation, il était établi qu'à l'issue de la phase de concertation préalable se déclencherait une nouvelle phase de concertation post, et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Aussi, lors des réunions de restitution de la concertation préalable, après échanges entre RTE et le garant, sont présentées et mises en débat certaines des modalités d'information et de participation suivantes :

- Informer et sensibiliser tous les publics :

- . Le journal du projet
- . Le site internet du projet
- . Une adresse courriel générique
- . Un projet pédagogique spécifique à destination des jeunes

- Impliquer et associer les acteurs :

- . La mise en place d'un groupe de suivi
- . Des réunions publiques
- . Des groupes de travail

2-2 Engagements du maître d'ouvrage pour la suite du projet :

Partie 3 – p 18 et 19 du document Rte, « Décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation publique préalable sous l'égide de la CNDP » - Annexe 4 -

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/D%C3%A9cision%20du%20maitre%20d%E2%80%99ouvrage%20a%20l%E2%80%99issue%20de%20la%20concertation%20publique%20pr%C3%A9alable%20sous%20l%E2%80%99%C3%A9gide%20de%20la%20CNDP_0.pdf

« En réponse aux recommandations que M. le garant a émis dans son bilan de la concertation préalable, RTE s'engage à :

- *Informier et sensibiliser tous les publics;*
- *Impliquer et associer les acteurs.*

3.1. Informer et sensibiliser tous les publics :

Le journal du projet comme outil de communication et d'information sera reconduit. Des parutions régulières nous permettront de maintenir le lien avec le territoire sur l'avancement du projet.

Le site internet du projet sera également conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.

Une adresse e-mail générique (golfedegascoigne@inelfe.eu) permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra. La plateforme de concertation, ouverte en lecture / écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

Le projet Cap'Sciences qui vise, au travers des dispositifs éducatifs construits par Cap Sciences, association agréée par l'Éducation Nationale, à sensibiliser le jeune public, de l'Aire d'Étude pour les Collèges et Lycée et du Fuseau de moindre impact (FMI)pour le primaire, aux enjeux de l'énergie en France, en Europe dans le cadre de la transition écologique. Seront aussi présentés les problématiques d'équilibre Offre-Demande du système électrique, mais aussi les enjeux de la concertation sur des projets d'infrastructures linéaires.

3.2. Impliquer et associer les acteurs

Un groupe de suivi sera mis en place afin de répondre aux points de vigilance et sensibilités de chacun au fil du projet. Des réunions publiques seront organisées dans une logique de territoire et d'unités géographiques, selon une périodicité semestrielle (Juin 2018, Décembre 2018, ...) pour :

- Cubnezais;*
- La rive droite et la presqu'île d'Ambès;*
- Le Médoc ;*
- La zone maritime.*

Pour ce faire, RTE s'appuiera sur la liste des participants aux réunions publiques et ateliers pour mobiliser et rendre compte de l'avancée des études techniques et des études complémentaires menées dans le cadre de l'étude d'impact. Cela pourrait se faire avec des intervenants extérieurs (experts, techniciens ...), toujours avec un effort de pédagogie et pour décorrélér les intérêts du maître d'ouvrage et les résultats des différentes études.

Des groupes de travail seront proposés autant que de besoin. A minima, un groupe de travail sera constitué à Cubnezais pour traiter des points d'attention soulevés lors des ateliers de Cubnezais :

- Limiter le bruit généré*
- Intégrer la station sur les plans architectural et paysager*
- Étudier l'accès au chantier*
- Prendre en compte une dévalorisation immobilière le cas échéant*

Un travail en bilatéral sera mené avec les professionnels de la pêche, de la viticulture et de la sylviculture pour ajuster les modalités de réalisation des travaux en fonction de nos impératifs techniques et des points d'attention de chaque profession (préconisations techniques, préconisations de date d'intervention, modalités de réalisation, indemnisations...) et pour rendre compte des études techniques qui leur sont spécifiques.

Ces éléments pourront éventuellement être portés à la connaissance du public dans le cadre du groupe de suivi. »

A la suite d'un important glissement de terrain sous-marin au niveau du Gouf de Capbreton découvert au printemps 2019, de nouvelles études techniques sont menées par RTE. S'en suit un ajournement des réunions publiques prévues pour juin 2019, au moment où devait se boucler le dossier concernant le tracé de l'infrastructure à l'intérieur du fuseau de moindre impact (FMI).

3- ACTUALITES LIEES AU PROJET ET EVOLUTIONS

3-1 Une nouvelle aire d'étude pour une modification du fuseau de moindre impact (FMI) :

Afin de contourner de manière terrestre le Gouf de Capbreton des études préliminaires sont menées par RTE sur une nouvelle aire d'étude comprenant les 6 communes - intégrées à la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud / MACS - d'Angresse, Bénesse-Marenne, Capbreton, Labenne, Seignosse et Soorts-Hossegor.

Une nouvelle phase de concertation interactive est proposée du **6 octobre 2020 au 21 janvier 2021**, avec des dispositions analogues à celles de la concertation préalable du 6 octobre 2017 au 19 janvier 2018, mais portant sur un territoire élargi aux communes d'Angresse, Bénesse-Marenne et Labenne.

A savoir :

- un complément au dossier de concertation initial portant à la connaissance du public les éléments d'information et d'enjeux de cette nouvelle phase de concertation interactive portant sur le changement du fuseau de moindre impact. - Annexe 8-
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/GdG_ComplementDossierConcertation_RTE_WEB.pdf
- une campagne d'information pour annoncer la reprise de cette concertation (Cf. détails en annexe 11),
- des réunions publiques d'information,
- des permanences de réception du public,
- des ateliers thématiques au sein de la zone d'étude,
- la réouverture d'une plateforme interactive dématérialisée de concertation.

3-2 Remise en cause du projet de fuseau proposé, relance des études et de la concertation interactive :

A l'issue de cette phase de concertation, après la réunion publique de restitution de la concertation et la tenue de permanences pour recueillir les réactions du public, s'est organisé un mouvement d'opposition au projet de fuseau de moindre impact proposé par RTE. La raison de cette opposition tenait essentiellement au fait que le fuseau proposé traversait des secteurs urbains, habités, et serait donc susceptible d'avoir des impacts non souhaités.

Un collectif qui se nomme « Stop THT40 » a rassemblé de nombreux participants au travers notamment d'une pétition sur la plateforme *mesopinions.com* (28 100 signatures) - cf. annexe 9 - entraînant une prise de position des différents maires des communes concernées contre ce fuseau urbain.

A la demande du garant et de la CNDP, une phase de concertation interactive a de nouveau été ouverte, du 25 mars 2021 au 17 juin 2021, et de nouvelles investigations sont engagées par RTE afin de pouvoir proposer un fuseau non urbain, à distance des habitations.

4- QUE S'EST-IL PASSE EN MATIERE DE PARTICIPATION ?

4.1 La concertation continue suite à la modification du projet

Plusieurs phases sont à considérer durant la période de temps courant du 3 mars 2020 au 17 juin 2021, avec des modalités différenciées, **cf. le détail du dispositif de la concertation réalisée en Annexe 11 :**

Du 3 mars 2020 au 5 octobre 2020

A la suite de l'information communiquée concernant le glissement de terrain sous marin remettant en cause le premier fuseau de moindre impact maritime au niveau du Gouf de Capbreton RTE lance des études pour envisager un contournement terrestre du Gouf.

cf. bilan intermédiaire n°2/Annexe 7 -

[https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-](https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf)

[09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf](https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf)

Du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021

Concertation interactive avec modalités équivalentes à celles de la concertation préalable initiale afin d'identifier et de présenter le fuseau de moindre impact :

- en amont une information sur le site internet, communication tweeter, articles de presse...
- 3 réunions publiques organisées sur cette période :
 - . 1^{ère} réunion publique d'information de lancement de la nouvelle phase de concertation – mixte présentiel/distanciel, le 6 octobre 2020.
Nombre de participants : 28 présents physiquement et 22 à distance.
 - . 2^{nde} réunion publique thématique - en distanciel - organisée autour de la question des champs électromagnétiques, le 6 janvier.
Nombre de participants : 41 (sur 60 inscrits).
 - . 3^{ème} réunion publique de restitution, en distanciel, le 14 janvier.
Nombre de participants : 92 (sur 144 inscrits).
- 2 ateliers territoriaux :
 - . 15 octobre 2020 - format hybride digital et présentiel, participation d'environ 20 personnes.
 - . 10 décembre 2020 - format digital, participation d'environ 30 personnes.
- 11 permanences physiques, digitales et téléphoniques :
 - . Octobre 2020, 4 dates avec la participation de 11 personnes
 - . Décembre 2020, 3 dates avec la participation de 18 personnes
 - . Janvier 2021, 2 dates en téléphonique avec la participation de 9 personnes, 2 dates en physique avec la participation de 9 personnes.

Clôture de la concertation interactive, le 21 janvier 2021, avec la fermeture de la plateforme de concertation, hormis pour consultations.

Du 22 janvier au 24 mars 2021

Suite à la réunion de restitution du 14 janvier 2021, avec la présentation d'un fuseau de moindre impact modifié, et des permanences qui ont suivi en février, de nombreux.euses habitant.e.s ainsi que les élu.e.s des communes concernées ont demandé à RTE d'élargir ses recherches en dehors des zones urbanisées de Capbreton, Hossegor et Seignosse afin de pouvoir présenter une ou plusieurs autres alternatives.

3 permanences physiques ont eu lieu du 4 au 6 février 2021 et ont concerné 110 personnes. Le contexte sanitaire au 6 février 2021 ne permettait pas de réunir plus de 10 personnes dans une salle de réunion. Or, peu après le début de la permanence, des personnes ont envahi la salle ne permettant plus de respecter la distanciation sociale requise en période de Covid. De fait, l'équipe de RTE a décidé de poursuivre les échanges à l'extérieur sur le parvis de la mairie.

Plus globalement, cette « levée de boucliers » sur le territoire s'est traduite par la mise en ligne d'une pétition et la formation d'un collectif opposé au projet, le Collectif STOP THT 40.

Des interpellations de RTE et de nombreuses sollicitations auprès du garant et de la CNDP pour la réouverture de la plateforme et pour un prolongement de la phase de concertation interactive sont exprimées. Ces demandes sont répercutées auprès de RTE, qui en accepte le principe.

Du 25 mars au 17 juin 2021

Réouverture d'une phase de concertation interactive avec mise à jour de la plateforme de concertation en intégrant les contributions reçues entre le 22 janvier et le 24 mars 2021.

De nombreuses contributions et questionnements concernent notamment le pourquoi de l'abandon du fuseau maritime au droit du Gouf de Capbreton et les impacts des champs électromagnétiques générés par le projet.

Des rencontres sont organisées par la Préfecture des Landes avec les élus des communes concernées par le contournement terrestre du Gouf de Capbreton afin que RTE puisse prendre en compte leurs considérations dans ses études d'un nouveau fuseau non urbain. Le garant demande à pouvoir y participer et y sera invité.

A la demande du garant sont mises en ligne les 3 études techniques autour du franchissement du Gouf de Capbreton.

S'en suit une nouvelle réunion publique en distanciel, le 1^{er} avril 2021, ainsi qu'un atelier cartographique numérique pour contribuer à ces nouvelles études.

Proposition faite par le garant et la CNDP d'un « dire d'expert » indépendant, pris en charge par la CNDP, à partir des études ayant été menées par RTE concernant le projet de passage par le Gouf de Capbreton.

Proposition d'un cahier des charges amendé par RTE et par le Collectif Stop THT40. Le rapport de ce dire d'expert est publié le 28 mai 2021 sur le site de la concertation ainsi que sur celui de la CNDP.

cf. annexe n°10 -

https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-05/Expertise_CCTP_SU_CNDP_V3.pdf

Autre proposition faite par le garant et la CNDP, que RTE puisse organiser, en lien avec le Collectif Stop THT 40, un atelier de controverse sur les champs électromagnétiques en matière de courant continu. L'idée est d'inviter plusieurs experts. A l'heure actuelle, des experts sont pressentis de part et d'autre, cependant le Collectif Stop THT 40 a demandé expressément que le nouveau fuseau non urbain soit présenté publiquement avant de statuer sur l'éventuelle tenue d'une telle controverse.

Une réunion publique de restitution d'un premier bilan des contributions recueillies, de présentations du dire d'expert sur la traversée maritime du Gouf de Capbreton par Mme Sara Lafuerza et du nouveau fuseau non urbain par le responsable de projets RTE, s'est tenue le 10 juin 2021 en format hybride : présentiel et distanciel.

- Nombre de participants à distance : jusqu'à 93 connexions simultanées (sur 145 inscrits)
- Nombre de participants en présentiel : 56 personnes (sur 86 inscrits)

4-2 Le nombre de contributeurs

Nous relevons dans le tableau ci-dessous une participation du public importante avec 672 contributeurs sur la période du 6 octobre 2020 au 17 juin 2021.

Nous notons une nette augmentation des contributeurs sur la 2^{ème} période.

	Nombre de Contributeurs du 06/10/2020 au 17/06/2021		
	TOTAL	avant le 21 janvier	Après le 21 janvier
Plateforme	176	20	156
Réunion publique	110	68	42
Courriels du projet	72	20	52
Permanences	159	49	110
Ateliers	155	50	105*
TOTAL	672	207	465

*L'outil utilisé pour l'atelier de cartographie numérique ne récupère pas les adresses mails de connexion ni les adresses IP de connexion. Les 210 contributions issues de l'atelier numérique ne sont donc pas reliées à un contributeur identifié. Compte tenu de la durée d'ouverture de 19 jours (du 1^{er} avril au 11 avril 2021 puis, du 16 au 23 avril 2021), les garants considèrent que chaque contributeur a fait en moyenne 2 contributions, soit 105 contributeurs.

4-3 Les contributions/arguments exprimés

Pour rappel, la concertation n'est ni un sondage ni un référendum. Elle est l'expression de points de vue et d'avis argumentés.

Le contenu des contributions permet de relever les différentes préoccupations et interrogations du public.

Les garant.e.s font le choix de comptabiliser de manière différenciée l'ensemble des contributions de la plateforme, des différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et des réunions publiques. En effet ces contributions ont en commun d'être « ouvertes », le public pouvant aborder les sujets qu'il désire.

Ce n'est pas le cas des ateliers, traités séparément qui sont « thématiques », ni des permanences relevant de demandes d'informations et d'échange plus personnalisés.

Ainsi, pour la lecture des contributions, nous distinguerons :

- 1- L'ensemble des contributions exprimées sur la plateforme de concertation, dans les différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et lors des réunions publiques avec une présentation de données chiffrées et une lecture des arguments exprimés
- 2- Les ateliers thématiques
- 3- Les permanences

4-3-1 Contributions de la plateforme, des différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et des réunions publiques

4-3-1-1 Données chiffrées

	Nombre de contributions du 06/10/2020 au 17/06/2021		
	TOTAL	avant le 21 janvier	Après le 21 janvier
Plateforme	439	41	398
Réunions publiques	127	76	51
Courriels du projet	67	16	51
TOTAL	633	133	500

La plateforme reste le mode de communication qui a permis au plus grand nombre d'exposer contributions et questions et d'obtenir des réponses de la part de l'équipe projet, visible par tous.

Sur la plateforme, du 6 octobre 2020 au 17 juin 2021 (avec un arrêt entre le 21 janvier et le 25 mars 2021), 176 personnes ont déposé 439 contributions.

Un même contributeur peut faire plusieurs contributions qui sont relevées dans chacune des thématiques abordées et peut aussi contribuer plusieurs fois. Si on considère le nombre d'individus (par adresse mail) 176 personnes différentes ont contribué sur la plateforme.

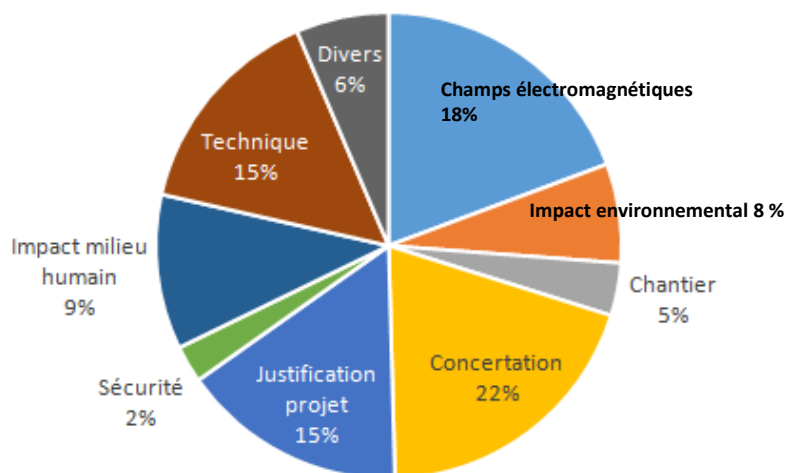
Une personne a contribué jusqu'à 75 fois, 3 personnes une dizaine de fois, une trentaine de personnes entre 2 et 7 fois.

Une analyse a permis d'identifier dans le tableau ci-dessous 8 thèmes récurrents - plus un 9^{ème} « divers » - et leurs sous-thèmes associés pour l'ensemble des contributions exprimées sur la plateforme de concertation, dans les différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et lors des différentes réunions publiques :

Champs Electromagnétiques	Santé humaine
	Milieu marin
	Valeur / Simulation
	principe de précaution
Impact Environnemental	Marin
	Atterrage
	Terrestre
	Général
Impact milieu humain	Foncier
	Fuseau urbain
	Divers impacts locaux
Justification du projet	Coût / Aspect financier
	Nécessité / Utilité
Concertation	Modalités
	Fuseau
Chantier	Liaison Souterraine
	Liaison Sous-marine
	Atterrage
Technique	Câble
	Franchissement du Gouf
	Autres
Sécurité	Risque électrique
	Risque naturel
Divers	

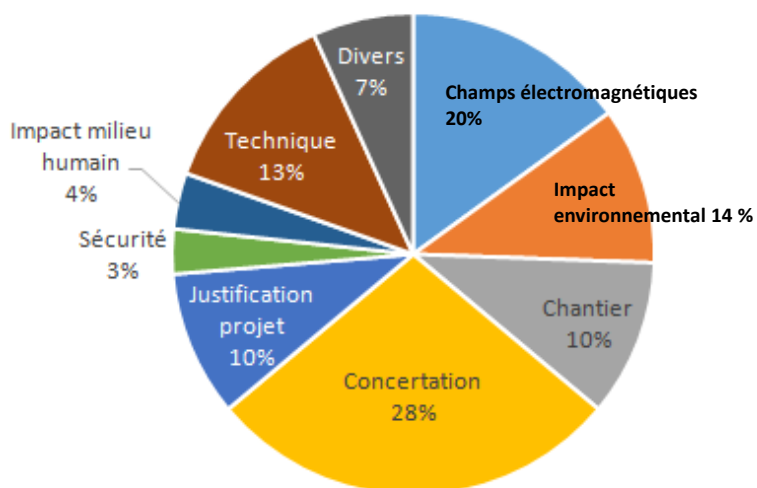
Thématiques abordées sur la plateforme de concertation, les adresses courriels du projet et lors des réunions publiques

Du 6 octobre 2020 au 17 juin 2021 :
633 contributions

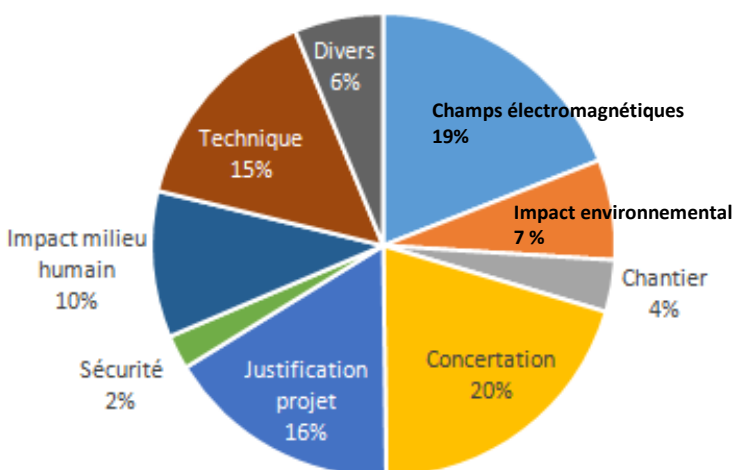


Les thématiques de la « concertation » et des « champs électromagnétiques » représentent le plus grand nombre de contributions.

Du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021 :
133 contributions



Du 22 janvier au 17 juin 2021
500 contributions



Entre ces 2 périodes, il est à noter que les thématiques qui ont reçu le plus de contributions restent identiques : « la concertation » et « les champs électromagnétiques ».

Par contre, sur la 2^{ème} phase la thématique de la « justification du projet » arrivent en 3^{ème} position alors qu'elle était 5^{ème} (16% versus 10%) sur la première période. La thématique de « l'impact sur le milieu humain » a également augmenté (10% versus 4%) au détriment de celle de « l'impact environnemental » (7% versus 14%).

Thèmes principaux abordés

	TOTAL		Avant le 21 janvier		Après le 21 janvier	
	Nb	% d'occurrence	Nb	% d'occurrence	Nb	% d'occurrence
Concertation	138	21,80%	37	27,82%	101	20,20%
Modalités	92	14,53%	22	16,54%	70	14,00%
Fuseau	46	7,27%	15	11,28%	31	6,20%
Champs Electromagnétiques	115	18,17%	20	15,04%	95	19,00%
Santé humaine	81	12,80%	13	9,77%	68	13,60%
Milieu marin	4	0,63%	3	2,26%	1	0,20%
Valeur / Simulation	17	2,69%	3	2,26%	14	2,80%
Principe de précaution	13	2,05%	1	0,75%	12	2,40%
Technique	92	14,53%	17	12,79%	75	15,00%
Câble	16	2,53%	6	4,51%	10	2,00%
Franchissement du Gouf	68	10,74%	8	6,02%	60	12,00%
Autres	8	1,26%	3	2,26%	5	1,00%
Justification du projet	95	15,00%	13	9,77%	82	16,40%
Coût / Aspect financier	33	5,21%	7	5,26%	26	5,20%
Nécessité / Utilité	62	9,79%	6	4,51%	56	11,20%
Impact milieu humain	56	8,85%	5	3,76%	51	10,20%
Foncier	22	3,48%	2	1,50%	20	4,00%
Fuseau urbain	30	4,74%	3	2,26%	27	5,40%
Divers impacts locaux	4	0,63%	0	0,00%	4	0,80%
Impact environnemental	49	7,74%	14	10,53%	35	7,00%
Marin	3	0,47%	3	2,26%	0	0,00%
Atterrage	6	0,95%	4	3,01%	2	0,40%
Terrestre	21	3,32%	2	1,50%	19	3,80%
Général	19	3,00%	5	3,76%	14	2,80%
Chantier	32	5,05%	14	10,53%	18	3,60%
Liaison Souterraine	13	2,05%	6	4,51%	7	1,40%
Liaison Sous-marine	3	0,47%	0	0,00%	3	0,60%
Atterrage	16	2,53%	8	6,02%	8	1,60%
Sécurité	16	2,53%	4	3,00%	12	2,40%
Risque électrique	12	1,90%	2	1,50%	10	2,00%
Risque naturel	4	0,63%	2	1,50%	2	0,40%
Divers	40	6,32%	9	6,77%	31	6,20%
TOTAL	633	100%	133	100%	500	100%

Hormis la remise en cause de la justification du projet et les modalités de la concertation (représentant chacune environ 1/6^{ème} des contributions, soit presque 1/3 cumulées), plus des 2/3 des contributions concernent le choix du fuseau à travers ses différentes modalités.

Sur cette 2^{ème} période, les préoccupations du public vont se porter plus précisément sur les thématiques des « champs électromagnétiques » avec plus de 19% (95 contributions) et sur le « franchissement du Gouf » avec 12% (60 contributions).

L'analyse de ces contributions va amener la CNDP à lancer un dire d'expert relatif aux études techniques menées par RTE pour le franchissement du Gouf (présenté à la réunion publique du 10 juin 2021) et à proposer l'organisation d'un atelier de controverse sur les champs électromagnétiques statiques (proposition à l'étude à la date de publication de ce rapport).

Enfin, nous notons une augmentation des contributions sur la plateforme à partir du 11 juin 2021, suite à la dernière réunion de restitution, avec 68 nouveaux dépôts. Le nouveau fuseau ayant été présenté, le public s'exprime sur ces derniers jours avant la fermeture de la plateforme le 17 juin 2021 à minuit, notamment sur les secteurs où le fuseau reste proche de secteurs habités.

4-3-1-2 Contenu des contributions

Les garants ont fait le choix d'exposer ci-dessous une synthèse des contributions, en les distinguant sur les 2 périodes avant et après le 21 janvier 2021.

L'ensemble des contributions et réponses aux contributions sont par ailleurs consultables sur le site INELFE de la concertation et ce jusqu'à l'enquête publique.

Cf. Annexe 12

<https://www.golfedegascogne-contournementcanyoncapbreton.fr/accueil/#ccontrib>

- **Avant le 21 janvier 2021 :**

Sur cette période, le public découvre le projet pour le contournement terrestre du Gouf et les questionnements portent sur la concertation avec ses modalités, le choix du fuseau entre passage terrestre ou maritime, les installations techniques.

. Comparaison projet équivalent

Des demandes sont faites à RTE concernant l'existence d'un éventuel projet équivalent de traversée d'un câble souterrain 400 000v en zone urbaine. La référence au projet d'interconnexion Perpignan-Figuéras, que le porteur de projet présente comme équivalent, ne semble pas être comparable selon des contributeurs, tant au niveau des territoires traversés que de la puissance de la ligne.

. L'impact des atterrages

L'impact sur les riverains des secteurs d'atterrage est abordé avec des demandes de retours d'expériences notamment sur les nuisances sonores de ce type de chantier avec demande de précisions sur les niveaux de décibels, des questionnements sur les impacts des périodes de chantier et de fonctionnement et les impacts sur l'environnement, notamment sur la zone d'atterrage des Bourdaines.

L'atterrage sur la plage des Casernes est évoqué notamment par l'association Seignosse Océan et par le Conseil Syndical de l'Eyre Merlin sis à Seignosse le Penon concernant :

- . le questionnaire sur ce choix à proximité d'un site Natura 2000,
- . une proposition confortant le choix sur ce site,
- . un atterrage sur ce même site, avec un refus pour tout atterrage sur celui de la plage de l'Agréou.

Plus largement, l'impact des travaux et le projet en tant que tel, sont abordés avec :

- La pollution sonore durant les phases de construction et de démantèlement en mer, notamment leur impact sur les cétacés.
- La fermeture de route/voie cyclable... pendant la durée du chantier.
- L'environnement dégradé, notamment par le collectif nouTous.

. Impact sur la santé humaine

Des interrogations sont formulées sur l'impact sur la santé humaine, notamment sur :

- Les effets de la ligne THT sur les porteurs de stimulateur cardiaque.
- Les risques pour la santé à proximité des champs magnétiques statiques.
- La conception des câbles et les champs électriques produits par ces câbles.

Dans ce même ordre d'idée, des inquiétudes et questionnements portent sur les effets des champs magnétiques de câbles en courant continu sur les organismes marins durant le transport d'électricité : conductivité thermique, résistance thermique...

. Justification du projet

Des contributions, notamment celle émise par le Réseau de Soutien Mutuel en Réponse aux Mégaprojets Energétiques, portent sur la justification du projet avec une demande sur l'existence d'études ou données démontrant le lien entre interconnexion et baisse des prix de l'électricité pour les consommateurs. Elles contestent par ailleurs la nécessité de cette liaison France Espagne pour la sécurité d'approvisionnement du pays.

D'autres associations telles que la plateforme Gatika Non à la ligne THT du golfe de Gascogne, Sibylline océans et le Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays Basque et sud des Landes (CADE), expriment que ce : « méga-projet est un non-sens car il est inutile », compte tenu des différentes interrogations, notamment sur la capacité électrique, le taux d'interconnexion, le coût des travaux, le coût environnemental et l'impact sur la santé.

D'autres contributions soulignent également le coût disproportionné et indiquent que le coût du démantèlement, à terme, n'est pas estimé.

. Modalités de la concertation

Des questions portent sur les modalités de la concertation : jusqu'à quand se déroule-t-elle ? Comment être informé sur les différentes étapes ? Pourquoi de nombreuses personnes ne sont pas au courant du projet ? Compte tenu des conditions sanitaires sur cette période, le public demande une prolongation et estime que ce projet est trop important pour que le temps de la concertation ne soit pas prolongé.

- **Après le 21 janvier 2021 :**

Toutes les thématiques abordées avant le 21 janvier se retrouvent également durant cette 2nde phase de concertation avec des inquiétudes plus marquées concernant certains sujets.

. Les champs électromagnétiques

Les contributions évoquant les champs électromagnétiques soulignent l'inquiétude du public, notamment par les associations SPSH (propriétaires Soorts-Hossegor), le Collectif Stop THT 40, les Amis de la Terre... et de nombreux habitants qui ne veulent pas d'un passage à proximité de leur habitation ou d'équipements publics tels des groupes scolaires.

Certains évoquent la perméabilité magnétique des sols en raison des nappes ferrugineuses.

D'autres souhaitent que soit retenu un principe de précaution.

Beaucoup de questionnements sur le type de courant – tension, fréquence - font référence à la résolution du Parlement Européen du 4 septembre 2008 (2007/2252 INI/ al. 21,22,23), ou à la recommandation du Parlement Européen de 1998 et la résolution A3- 0238/94. RTE répond à chaque contribution en précisant que l'ouvrage ne générera aucun champ électrique et seulement des champs magnétiques statiques (fréquence = 0Hz), de même nature que le champ magnétique terrestre, le courant transporté étant du courant continu et non alternatif.

. Etude épidémiologique

Sur cette 2nde phase, le Réseau de Soutien Mutuel en Réponse aux Mégaprojets Energétiques interpelle à nouveau RTE sur l'existence d'études de mesures de ces champs électromagnétiques. Dans le cas où celles-ci n'existeraient pas, comme d'autres contributeurs, est demandée que soit menée une étude épidémiologique sur les effets de l'exposition à ces ondes électromagnétiques. Il est souhaité que cette étude soit faite de manière indépendante et avant que le fuseau soit validé par le ministère.

. Passage du Gouf

Un des sujets récurrents est le pourquoi du contournement terrestre du Gouf de Capbreton.

Certains souhaitent revenir au fuseau maritime au niveau du Gouf et veulent s'assurer de l'impossibilité affichée par RTE. D'autres exposent l'idée d'utiliser le by-pass de Capbreton et d'autres lieux d'atterrissage plus stables. Un questionnaire également porte sur la possibilité de passer au large, en pleine mer, pour éviter le franchissement du Gouf.

Certains s'étonnent que RTE ne découvre qu'en mai 2019 l'existence de risques bien connus liés au Gouf et les mouvements de sédiments qui s'y produisent régulièrement.

Concernant le passage du Gouf, le Collectif Stop THT 40 et plusieurs associations dont les Amis de la Terre 40, COLE (Capbreton Océan Littoral Environnement), GNSA, (Groupement National de Surveillance des Arbres) et Surfrider Foundation, demandent une transparence dans la communication des études, leurs résultats et son coût. Existe-t-il une étude de faisabilité ayant abouti au projet initial de forage dirigé offshore ? D'autres demandent d'avoir connaissance des études justifiant l'abandon du passage en mer à la base de l'option de contournement terrestre.

. Proposition de fuseau par le public

Le 10 avril 2021, les associations les Amis De La Terre 40, Egaliterre, GNSA, SEPANSO 40 proposent un fuseau modifié notamment en ce qui concerne l'atterrissage sud sur le parking, à proximité de la station d'épuration à la pointe de Capbreton. Cf. annexe 13.

A partir de la réunion du 10 juin 2021, le nouveau fuseau est présenté et il est annoncé qu'aucune habitation ne se situera à moins de 40 m de celui-ci.

Plusieurs personnes dans le public interpellent l'équipe projet sur le passage dans la zone habitée Pédebert à proximité de l'intermarché à Soorts. A ce sujet, une personne interroge l'équipe projet en proposant d'emprunter les chemins forestiers avec une réduction de l'emprise des câbles de 7 m à 4 m, puisque RTE a annoncé avoir cherché et trouvé des solutions techniques pour réduire cette emprise. Ce qui permettrait de pouvoir, sans recourir à des déboisements, à la fois concilier l'impératif de protection des espaces naturels et l'évitement des espaces habités.

Pendant cette réunion publique, l'association Bénesse Environnement interpelle l'équipe RTE sur le fait que la Chambre d'agriculture ne serait pas au courant de cette concertation. Que les agriculteurs impactés avec un fuseau de 7 mètres dans leur champ, ne pourront plus rien faire, ni semer, ni construire à terme.

Une modification du fuseau au Sud de Capbreton est également proposée en empruntant le chemin d'accès à l'«ancienne décharge», il manquerait 100 m de chemin à construire, prévu apparemment par la DFCI.

Des contributions sur la plateforme demandent une plus grande lisibilité des contours de ce fuseau et s'insurgent contre le fait qu'il se trouve encore trop à proximité des habitations, et contestent la distanciation de 40 m, qui parfois leur semble moindre. Certains interpellent l'équipe projet ayant des difficultés à trouver la carte du nouveau fuseau sur la plateforme alors que d'autres demandent à ce que ce fuseau soit plus précis (noms des rues), et moins approximatif.

De nombreuses contributions expriment, à nouveau, le mécontentement sur le passage du fuseau dans la zone habitée Pédebert à proximité de l'intermarché à Soorts, notamment à proximité de la résidence Les Corciers. Une pétition est adressée au maire d'Hossegor le 16 juin. Cf. Annexe 12-

De nombreux contributeurs ne voulant pas de passage en zone habitée, préconisent l'utilisation de la lisière de l'autoroute A63.

Un contributeur exprime « un déni d'inégalité » expliquant que ce nouveau fuseau traverse des zones « aux portefeuilles » moins fournis ainsi que des forêts, contrairement au premier fuseau proposé qui lui traversait des zones « aisées ».

. Justification du projet

Beaucoup d'interrogations concernant la justification du projet y compris sur son volet économique, sa rentabilité et son coût qui paraît trop élevé. Des questions sont posées sur le financement lié notamment au financement européen qui pourrait être supprimé puisque lié à la technicité requise pour effectuer la traversée du Gouf.

L'association les Amis de la terre a à nouveau fait une contribution pendant et après la réunion publique du 10 juin 2021 et interpelle sur la question de financement et de la rentabilité en se référant « aux dérives des LGV (Lignes à Grandes Vitesses) dénoncées par la cour des comptes. Par la voix de ses Groupes d'Appui Landais, la France Insoumise s'insurge également contre le projet en s'appuyant également sur les voix du député Loïc Prudhomme et de Clémence Guetté, avec les mêmes arguments : « un projet d'interconnexion Inutile, Imposé, et coûteux ».

Certains remettent en cause ce projet ne voyant pas l'utilité de cette intégration d'énergie renouvelable dans le mix électrique européen, et y voient plutôt une spéculation sur un marché en fonction de l'offre et de la demande.

Des questions sont posées concernant l'interconnexion entre la France, l'Espagne et le Maroc. Pourquoi créer cette nouvelle ligne et viser les 5000 MW de capacité d'échange sur la Frontière franco-espagnole, alors que la France a atteint ses 10% d'objectif ? Ces questions ont été posées sur la plateforme et également à la dernière réunion publique du 10 juin 2021.

Des préconisations prônent d'aller vers des changements de comportements pour une consommation plus sobre, voir même atteindre l'autonomie, plutôt que de chercher à alimenter avec toujours plus d'électricité. Un contributeur demande d'avoir des rapports périodiques sur ces échanges entre la France et l'Espagne par type d'électricité.

Des contributions portent sur la puissance qui sera transitée et la capacité d'échange entre la France et l'Espagne.

Des contributeurs, se réfèrent à l'avis défavorable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) émis pour ce projet en 2016. Un contributeur demande le bilan des règles de répartition remis à la CRE en 2016. Si la CRE s'est bien assurée que les bénéfices de ce projet sont supérieurs à ses coûts ? La CRE a-t-elle eu une visibilité de la faisabilité technique ? A quelle date les incertitudes techniques ont-elles été levées ?

La durée de vie de l'ouvrage est aussi questionnée.

Une demande est faite sur le retour d'expérience du projet belge STEVIN.

. Chantier

Beaucoup de questionnements sur le chantier, les stations d'atterrissage, les forages.

Quelle sera la largeur du chantier ? Quelle sera la largeur et la longueur des aires de stockage et où seront-elles situées ? L'importance du bruit généré, l'entretien des atterrages et l'utilisation de glyphosate ? L'existence d'études prouvant que l'excavation d'une tranchée écarte le risque d'une perturbation prolongée des sols et de la circulation des eaux ?...

Des inquiétudes sur la possibilité de nouvelles interventions dans le temps suite à l'état de l'ensouillage de la ligne en mer.

Des interpellations du public à l'équipe projet sur les connaissances des sols, du trait de côte, de la distance des nappes phréatiques, des zones inondables, des différents reliefs...

La durée des travaux inquiète aussi le public.

Des contributeurs posent la question de l'incidence sur les différents réseaux enterrés.

. Impact environnemental

L'impact sur l'environnement continue de préoccuper le public. L'association Sibylline océans contribue à nouveau et revient sur son inquiétude concernant les émissions de chaleur, par les câbles, durant le transport d'électricité. L'association Sepanso et des personnes demandent communication de l'étude d'impact et sont très inquiets concernant l'emprise du fuseau sur les forêts.

Une remise en question est faite sur la terminologie « moindre impact » compte tenu de l'impact généré sur la faune, la flore, les incidences sur les zones humides, tassement des sols... Est souhaité un fuseau « sans impact ».

Une personne indique qu'elle va développer une activité agricole qui se trouve sur le fuseau et interpelle l'équipe projet : *« Si le moindre impact, en plus de la santé humaine, de votre ligne THT sur cette biodiversité (disparition d'oiseaux, d'abeilles ou d'amphibiens installés, arrêt de croissance de certaines espèces d'arbres et de plantes, champs magnétiques supérieurs à ce qui est annoncé...etc.), est avéré nous ne manquerons pas de le faire savoir. »*

Une personne demande de lister tous les impacts environnementaux en faisant référence au projet AVELIN GAVRELLE.

. Mesures compensatoires

Des questions sont formulées également sur le montant des mesures compensatoires.

Un contributeur critique ces mesures de compensation qu'il qualifie « d'inefficaces », et qui « encourage » la destruction.

. Dévalorisation et dédommagement

Certains sont inquiets sur la dévalorisation de leurs biens du fait du passage de la ligne THT. La question est posée de l'obligation de le signaler sur un acte notarié de vente.

D'autres habitants ou sylviculteurs posent la question des dédommagements compte tenu des préjudices subis pendant la durée des travaux et la dévalorisation des biens.

Des contributions évoquent l'impact sur le tourisme et la baisse de fréquentation directement imputables aux nuisances induites par les périodes de travaux et la dégradation de l'image avec des baisses de fréquentation.

Un contributeur interpelle l'équipe projet en demandant si un Plan D'accompagnement de Projet (PAP) est prévu pour le dédommagement?

. Sécurité et risques

La sécurité et les risques d'accidents sont abordés. Le risque qu'un bateau endommage un ouvrage, quelles parades et quels risques pour les marins, y-a-t-il possibilité d'électrocution?

La perte d'étanchéité des câbles est questionnée.

Des inquiétudes sont exprimées sur une implantation en zone de sismicité.

. Technique

Des demandes de compléments d'informations techniques sont faites notamment sur les chambres de jonction. Des alternatives techniques sont proposées par des contributeurs comme la possibilité d'utiliser des câbles flottants s'inspirant de certaines plateformes d'éoliennes en mer ou d'autres techniques utilisées notamment au Japon.

. Modalités de concertation

Des interpellations concernent « la disqualité » de cette concertation, le manque de communication, ses modalités, la non transparence de l'équipe RTE, l'indépendance du garant et son financement... Une personne à la dernière réunion publique du 10 juin 2021, remet en question l'impact même de cette concertation puisque : « *Le maître d'ouvrage, avec une concertation en totale opposition, peut parfaitement continuer le projet* ».

Certains contributeurs expriment leur mécontentement des modalités d'inscription, de connexion, de participation pendant les réunions. Concernant la réunion du 10 juin 2021, certains expriment le temps trop court d'information en amont de cette réunion.

4-3-2 Ateliers

Des compléments sont apportés par les participants pendant les ateliers. Ils permettent de mieux cerner des enjeux du territoire qui avaient pu échapper à l'inventaire initial, soit parce qu'ils relèvent d'usage locaux, soit de connaissances très locales, comme par exemple :

- la présence des dunes paraboliques au niveau de Seignosse et de Soorts-Hossegor,
- l'identification de secteurs inondables par remontée des nappes (plage des Estagnots),
- l'identification de la zone humide de la Pointe à Capbreton,
- l'identification d'un itinéraire fréquenté sur Capbreton (balade du Tuc des 9 Eglises)
- ...

Un certain nombre de points d'attention sont recueillis, qui nécessiteront une vigilance particulière tant au niveau du choix du fuseau de moindre impact, qu'au travers d'études complémentaires au niveau du choix du tracé définitif et des travaux qui suivront de la part de RTE :

- Sols et relief des zones de forêts
- Fréquentation des parkings (même en périodes non estivales, laisser un accès plage)
- Veiller au maintien des accès PMR des plages pendant la phase travaux
- Eviter les travaux en période estivale
- Eviter de gêner les commerces et les accès aux écoles
- Prendre en compte la fréquentation routière (infrastructures à fort trafic)
- Zone inondable signalée de Seignosse à la route des lacs
- L'opportunité d'un atterrissage à la plage des Casernes au nord de Seignosse et l'insertion dans des projets communaux :
 - . Atterrissage: SYDEC (station d'épuration) et camp CCAS
 - . Atterrissage : Plage / Parking des Casernes au nord de Seignosse (terrain municipal derrière la dune)
 - . Atterrissage : Parking de l'Agréou (zone nord du Penon)
 - . Ancienne voie ferrée de Labenne à Seignosse-bourg
 - . Passage sur D152 + Boulevard des Cigales (+ voies cyclables)
 - . Projet : Pont de la commune de Capbreton entre le camp CCAS et le camping de la Civelle (voie de désengorgement du centre-ville)
 - . Boulevard des cigales

. Les compléments aux principes d'élaboration des fuseaux :

L'atelier 1 (15 octobre 2020) permet d'aborder avec les participants en séance, les grands principes d'élaboration du 1^{er} fuseau de moindre impact proposé.

Ainsi, utiliser les infrastructures existantes : les participants aux ateliers confirment l'intérêt de privilégier les grands axes circulants en privilégiant l'accotement des routes.

Pour ce qui constitue le patrimoine naturel de la région, le fuseau devra veiller autant que faire se peut à ménager / préserver les zones naturelles (Etangs Blanc et Noir, ...), éviter de couper les arbres remarquables ainsi que le passage dans des zones humides.

En ce qui concerne les milieux urbains, il s'agit d'éloigner le chantier d'atterrissage des habitations occupées à l'année, éviter les centres bourgs et ne pas passer dans le jardin des maisons.

L'atelier 2 (10 décembre 2020) permet à RTE de présenter le fuseau et d'échanger autour de son développement et des atterrissages.

Un dernier atelier a été proposé. **Cet atelier au format numérique** avec une cartographie participative est mise à disposition du public du 1 avril au 11 avril 2021 puis, du 16 au 23 avril 2021. Il est demandé de proposer l'identification d'enjeux spécifiques du territoire et/ou des opportunités de passage en les argumentant à partir de la carte des fuseaux proposés par RTE.

Plus de 200 contributions sont recensées mais avec des difficultés d'exploitation :

-soit la localisation a été mal renseignée par les participants sur la carte,

-soit la contribution n'est pas suffisamment précise ou argumentée.

5 thématiques de participation ont toutefois pu être identifiées : le milieu physique, le milieu naturel, l'habitat, les activités et le patrimoine.

4-3-3 Les permanences

Les 11 permanences physiques, téléphoniques et digitales ayant eu lieu d'octobre 2020 à janvier 2021, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- prise d'information générale sur le projet, sur la suite de la concertation en cours et la concertation « Fontaine », ainsi que la date de validation du fuseau de moindre impact,
- les différents fuseaux étudiés en liaisons souterraines et leurs contraintes,
- servitude de 7 mètres (2 m de part et d'autre de l'ouvrage),
- arbres le long de la liaison : à ce stade du projet, RTE ne peut garantir qu'il n'y aura pas d'abattage ponctuel d'arbres mais l'objectif dans la recherche ultérieure du tracé de détail est de les éviter.
- solution d'atterrissage aux Casernes (dont impact environnemental sur le milieu naturel et la forêt).
- passage de la liaison au Sud de Capbreton par Fierbois,
- effets sur la santé des champs magnétiques générés par la liaison souterraine.
- effets thermiques de la liaison,
- le tracé dans le Médoc,
- la composition du câble et des chambres de jonction.

3 nouvelles permanences physiques sont proposées par RTE du fait d'une forte contestation locale de la proposition de fuseau urbain lors de la réunion publique du 6 janvier 2021. Elles se tiennent du 4 au 6 février 2021 et abordent les thèmes suivants :

- une prise d'information générale sur le projet (détail du fuseau),
- le dispositif de concertation entre octobre 2020 et janvier 2021,
- les impacts sanitaires des champs magnétiques générés par la liaison,
- l'information générale sur la suite de la concertation et la concertation « Fontaine »,
- ainsi que la date de validation du fuseau.

4-4 Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation

Concernant la phase de concertation ouverte à la suite du glissement de terrain, le garant a demandé à RTE de mettre en place un dispositif équivalent à celui de la concertation préalable, du fait du nouveau fuseau. Contrairement à la concertation préalable initiale, la CNDP ne valide pas juridiquement le dispositif de concertation qui est mis en place dans le cadre de la concertation continue, ni le dossier de concertation.

Toutefois ces différents éléments ont bien été arrêtés en accord avec le garant :

- informations en amont pour annoncer la nouvelle phase de concertation,
- mise à disposition du complément au dossier de concertation,
- ré-ouverture de la plateforme interactive de concertation,
- réunion publique d'ouverture et réunion publique de restitution, avec temps d'ateliers intermédiaires visant à élaborer les règles de définition des fuseaux à étudier par RTE.

Compte tenu notamment de l'impact des conditions sanitaires et d'une information considérée comme insuffisante, une demande émanant de plusieurs contributeurs est relayée par le garant pour maintenir ouverte en écriture la plateforme de la concertation potentiellement jusqu'à la tenue de l'enquête publique.

RTE ne retient pas cette proposition mais accepte le principe, pour raisons sanitaires, de même que sur d'autres concertations menées par l'entreprise durant cette période, de prolonger la plateforme de la concertation de 15 jours.

Le garant maintient sa demande et en définitive, comme vu plus haut, en raison des oppositions à la proposition RTE d'un fuseau en milieu urbain, la concertation interactive, avec réouverture en écriture de la plateforme de la concertation, sera rendue effective à partir du 25 mars et ce jusqu'au 17 juin 2021. En parallèle RTE poursuit l'identification d'un nouveau fuseau.

Concernant la remise en cause par plusieurs contributeurs de l'abandon du passage par le Gouf, le garant fait la demande à RTE de rendre publiques les différentes études à la base de sa décision, ce qui est fait partiellement. RTE justifie la non communication de certaines données, techniques et/ou financières, en raison des droits à la propriété pour certaines études et du secret en matière de concurrence pour d'autres.

Néanmoins pour la réalisation du dire d'expert, commandité par la CNDP, RTE accepte de communiquer à l'experte chargée de cette mission certaines études non publiées, sous clause de confidentialité.

La question de la transparence de la concertation, remise en cause dans de nombreuses contributions, repose pour beaucoup sur la communication des différentes études demandées tout au long de la concertation à RTE, par les contributeurs et par les garant.e.s.

Les restrictions à cette communication d'études sont évoquées plus haut mais la sincérité même du maître d'ouvrage est contestée du fait de délais de mise à disposition de ces études considérés comme trop longs par le public pour avoir le temps d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions.

Le Collectif Stop THT 40 interpelle à nouveau RTE et les garant.e.s à la réunion publique du 10 juin 2021 sur la non transparence dans la communication des études et demande de prendre connaissance de celles concernant la faisabilité du forage dirigé sous le Gouf. Les résumés de ces 2 études, datées de 2016, seront rajoutés sur la plateforme le 16 juin 2021.

Afin de s'assurer de l'acceptation des termes du cahier des charges du « dire d'expert » par le Collectif StopTHT40, initiateur de la pétition contre la proposition de fuseau urbain, une rencontre est organisée par le garant avec certain.e.s de ses responsables. Suite à cette rencontre, le cahier des charges sera amendé en conséquence, en ajoutant une question complémentaire.

Lors de cette rencontre est également abordée la proposition CNDP d'un atelier de controverse sur la question des champs électromagnétiques. Les membres du Collectif signifient qu'il importe que le nouveau fuseau soit présenté au public par RTE en amont de cet atelier.

Par ailleurs, ils mettent en doute l'intérêt d'une telle controverse au risque d'un « dialogue de sourds ». Des noms d'experts sont néanmoins échangés pour prise de contacts préalables dans le cas où cette controverse verrait le jour.

En écho aux nombreuses critiques sur le fond et sur la forme du projet RTE émises par les membres du Collectif rencontré.e.s, le garant reprend dans un compte rendu communiqué tant au Collectif qu'à la CNDP et à RTE les 3 éléments suivants :

- La peur des risques santé pour les personnes en matière de CEM pour un projet inédit.
- La défiance envers RTE, s'appuyant sur un ensemble de critiques touchant au défaut d'information du public concerné, à une communication/réponses aux questions posées perçue comme mouvante et non fiable, aux zones d'ombre en lien avec les études/éléments d'appréciation financiers non communiqués.
- Le sentiment de ne pas être considérées comme des « personnes responsables », nourri par ce qu'elles estiment être une non prise en compte du sérieux de leurs arguments.

Ces perceptions sont ici retranscrites pour mieux apprécier ce qui a conduit in fine RTE à prendre le temps nécessaire pour permettre à la concertation de faire évoluer leur projet.

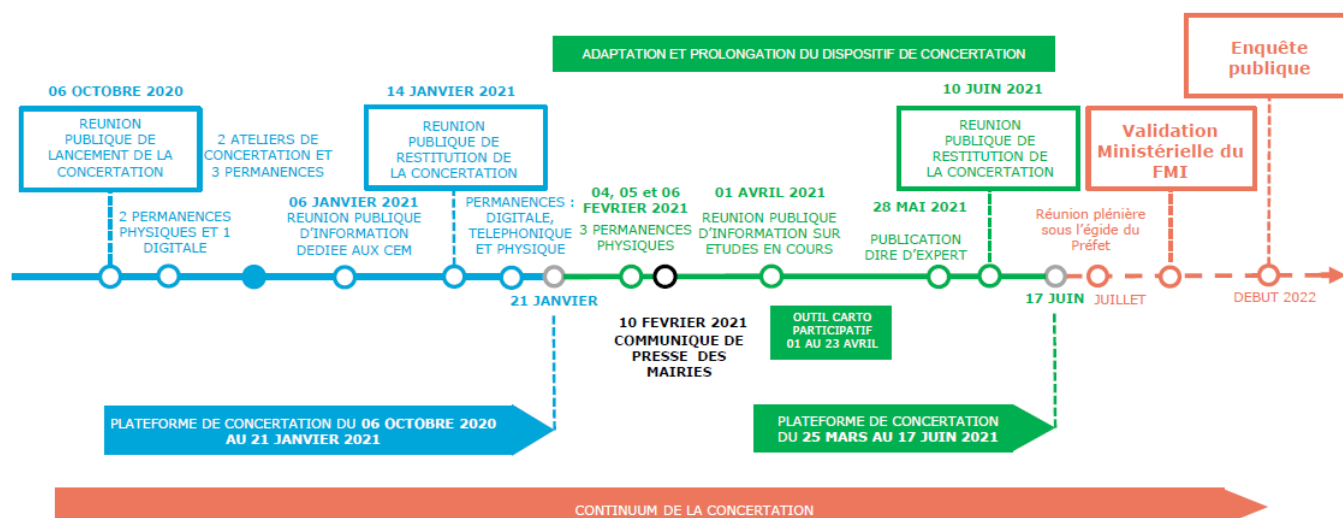
Nous constatons par ailleurs, que l'équipe projet de RTE a apporté des réponses argumentées aux contributions, y compris les plus critiques.

Les propositions de réponses de RTE sont par ailleurs systématiquement proposées à la lecture des garant.e.s en amont de leur publication, pour avis.

La situation sanitaire a influé selon les périodes sur les modes de communication de cette concertation. La mobilisation de modes distanciels diversifiés, tout en privilégiant les relations en présentiel lorsque cela était possible, a néanmoins permis, compte tenu de la durée prolongée de cette concertation interactive, à un public élargi de prendre part à cette phase de concertation. Notons notamment l'intérêt manifeste de l'outil cartographique proposé par RTE sous la forme d'atelier thématique qui a suscité de nombreuses contributions. L'exploitation limitée de ces contributions renvoie sans doute à un mode d'emploi n'ayant pas permis aux contributeurs de répondre avec la précision souhaitée par le maître d'ouvrage.

Cependant, malgré des moyens techniques et humains importants mis en œuvre par RTE et l'évolution du projet du point de vue du fuseau proposé in fine avec de sensibles modifications, il ressort de l'ensemble des contributions pour la période de concertation présentée dans ce rapport une défiance vis à vis du porteur de projet et des interrogations allant jusqu'à des oppositions au projet lui-même.

5- LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE



Source RTE

Le schéma ci-dessus illustre les phases de concertation d'octobre 2020 au 17 juin 2021 et celles qui vont suivre jusqu'à l'enquête publique prévue pour début 2022.

Ce présent rapport sera rendu public et RTE publiera pour sa part sa « Décision du maître d'ouvrage » en réponse et en fonction de son propre bilan de la concertation réalisée.

Le continuum de cette concertation post va se poursuivre en lien avec la concertation « Fontaine » sous l'égide de la Préfète des Landes avec les services de l'État, les différentes collectivités territoriales concernées, les organismes socio-professionnels et collectifs/associations afin de pouvoir proposer d'ici mi-juillet un fuseau de moindre impact (FMI) au Ministère.

La maîtrise d'ouvrage va poursuivre ses études, notamment l'étude d'impact, à partir du fuseau qui sera agréé, afin de déterminer un tracé opérationnel, rencontrer les différents partenaires publics et privés et déposer les diverses demandes d'autorisations, dont le dossier d'enquête publique.

Durant cette période, et en amont de l'enquête publique le site INELFE de la concertation restera consultable et tant l'équipe projet RTE que les garant.e.s pourront être sollicités sur leurs adresses courriels.

Un n°8 du journal du projet sera édité par RTE pour communiquer sur le fuseau de moindre impact retenu par le Ministère.

Des réunions publiques seront proposées en septembre 2021 couvrant l'ensemble du territoire concerné.

Les garant.e.s auront à rédiger un rapport couvrant cette dernière phase de concertation post, en complément des bilans et rapports déjà établis, pour être intégré dans le dossier d'enquête publique.

6- PRECONISATIONS DU GARANT SUR LA SUITE DE LA CONCERTATION POST ET DEMANDE DE PRECISIONS AU RESPONSABLE DU PROJET

- **Prise en compte des contributions dans l'évolution de la définition du fuseau proposé**

L'équipe projet de RTE a proposé un fuseau alternatif "hors urbanisation" lors de la réunion de restitution du 10 juin 2021. Celui-ci se veut être le résultat de la collecte et de l'analyse des données et réactions ayant émergé du territoire et de la concertation. Cependant plusieurs contributions ont pointé notamment des secteurs où le fuseau dénommé "hors urbanisation" demeurerait encore proche de zones habitées. Quelles réponses RTE peut-il apporter pour expliciter ses choix ?

- **Emprise du fuseau sur chemin forestier**

RTE a annoncé avoir cherché et trouvé des solutions techniques pour réduire l'emprise des câbles de 7 m à 4 m afin de permettre leur passage sur des pistes forestières étroites sans avoir à effectuer de déboisement, notamment dans des espaces boisés classés loi littoral.

Cependant si certaines parties de ces pistes forestières ne sont pas elles-mêmes couvertes par le zonage EBC loi Littoral, rendant cette option envisageable, d'autres couvertes par ce zonage ne le permettraient pas d'un point de vue réglementaire.

Demande faite à RTE de vérifier auprès des autorités compétentes en la matière l'intangibilité d'une telle différence de statut.

- **Renforcement du répertoire des adresses courriels du public**

A la suite de la clôture en écriture de la plateforme de la concertation, il est proposé de renouveler de manière fortement visible sur le site de la participation la proposition au public de communiquer une adresse courriel afin que l'équipe RTE puisse envoyer directement aux personnes intéressées les informations du continuum de cette concertation et ce jusqu'à l'enquête publique.

- **Continuité avec la concertation « Fontaine »**

Il importe que le continuum de cette concertation, enclenché en février 2018 et dénommé « concertation post-concertation préalable », puisse se poursuivre de manière ouverte avec le public jusqu'au lancement de l'enquête publique. Et ce même si les différentes modalités de cette nouvelle phase de concertation post - cf. plus haut paragraphe sur la suite de la concertation - n'intègrent plus l'outil de la plateforme interactive de concertation clôturée en écriture le 17 juin 2021. Jusqu'à la mi-juillet cette concertation post se poursuivra en lien avec la concertation « Fontaine » organisée sous l'égide de Mme la Préfète des Landes. La garante y sera associée et pourra y présenter, de son point de vue, les principaux éléments à retenir de la période allant du 3 mars 2020 au 17 juin 2021.

Les enseignements de cette concertation « Fontaine », dont la synthèse des avis qui y seront collectés, pourront avec intérêt être communiqués au public au travers du site de la concertation et du répertoire des adresses courriels.

- **Etude d'impact**

L'étude d'impact du projet, qui sera mise à la disposition du public au moment de l'enquête publique, précisera les effets prévisionnels du projet, les mesures d'évitement décidées par le maître d'ouvrage, ainsi que les mesures de réduction et éventuellement les mesures de compensation, et enfin les impacts résiduels après mise en œuvre de toute cette séquence éviter-réduire-compenser (ERC). Certaines de ces mesures feront l'objet d'un suivi pour s'assurer de leur efficacité.

Les garant.e.s recommandent à l'équipe projet de mettre cette étude d'impact et toute autre étude ou document sur le site de la concertation afin que le public puisse disposer de ces informations au fur et à mesure de leurs réalisations.

- **Etude et suivi sur les champs électromagnétiques**

Compte tenu de l'inquiétude du public sur l'exposition aux champs électromagnétiques, une étude épidémiologique et un suivi de celle-ci en lien avec le projet en toute transparence des résultats obtenus, est souhaité.

Quelle réponse peut apporter RTE à cette demande ?

- **Continuum de la concertation : réunions publiques et réouverture de la plateforme**

Après l'agrément du fuseau par le Ministère de la Transition Ecologique, dans le cadre de la définition du tracé, les garant.e.s proposent des réunions publiques et une remise en service de la plateforme numérique interactive sur une période définie, afin que le public puisse interagir sur ces propositions de tracé.

ANNEXES

- Annexe 1 : Décision de désignation du garant de la concertation
continue du 7 février 2018p 33
- Annexe 2 : Décision de désignation de la garante de la concertation
continue du 5 mai 2021..... p 34
- Annexe 3 : Bilan du garant concertation préalable
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/CNDP%20-%20Bilan%20du%20garant%20-%20Golfe%20de%20Gascogne%20concertation%20pr%C3%A9alable%20du%2004.10.2017%20au%2018.01.2018_0.pdf
- Annexe 4 : Décision du maitre d'ouvrage
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/D%C3%A9cision%20du%20maitre%20d%E2%80%99ouvrage%20a%20l%E2%80%99issue%20de%20la%20concertation%20publique%20pr%C3%A9alable%20sous%20l%E2%80%99C3%A9gide%20de%20la%20CNDP_0.pdf
- Annexe 5: Synthèse des observations de la 1^{ère} concertation Fontaine du 5 avril 2018...p 35
- Annexe 6 : Rapport n°1 post-concertation
<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-06/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202018.pdf>
- Annexe 7 : Rapport n°2 post-concertation
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/bilan%20annuel%20garant%20Rte%20continuum%202019_0.pdf
- Annexe 8 : Complément de septembre 2020 au dossier de concertation de septembre 2017
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2020-09/GdG_ComplementDossierConcertation_RTE_WEB.pdf
- Annexe 9 : Pétition du Collectif Stop THT 40 p 37
- Annexe 10 : Rapport du « dire d'expert » commandité par la CNDP
https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-05/Expertise_CCTP_SU_CNDP_V3.pdf
- Annexe 11 : dispositif détaillé de la concertation p 38
- Annexe 12
<https://www.golfedegascogne-contournementcanyoncapbreton.fr/accueil/#contrib>
- Annexe 13 : Contributions communes des associations Amis De La Terre 40,
Egaliterre, GNSA, SEPANSO 40 p 49
- Annexe 14 : Pétition Mairie de Shoorts Hossegor p 53

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

DÉCISION N° 2018 / 12 / LIFE / 3

**PROJET DE LIAISON D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE
« GOLFE DE GASCOGNE »**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants,
- vu la lettre de Madame GRANDET, Directeur du département concertation et environnement de RTE, et le dossier annexé adressé le 20 juin 2017
- vu la décision n°2017 /30 / LIFE /1 du 5 juillet 2017 décidant de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur Walter ACCHIARDI avec l'appui de Monsieur Jean-Marc REBIERE.
- vu la décision n°2018/11/ LIFE /2 du 7 février 2018 donnant acte au garant du bilan de la concertation préalable

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Walter ACCHIARDI est désigné comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne ».

Article 2 :

Le garant établira un rapport qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Président



Christian LEYRIT

DECISION DU 5 MAI 2021

DÉCISION N° 2021 / 71 / LIFE / 5

**PROJET DE LIAISON D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE
« GOLFE DE GASCOGNE »**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants,
- vu la lettre de Madame GRANDET, Directrice du département concertation et environnement de RTE, et le dossier annexé adressés le 20 juin 2017
- vu la décision n°2017 /30 / LIFE /1 du 5 juillet 2017 décidant de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur Walter ACCIARDI avec l'appui de Monsieur Jean-Marc REBIERE.
- vu la décision n°2018/11/ LIFE /2 du 7 février 2018 donnant acte au garant du bilan de la concertation préalable
- vu la décision n°2018/12/ LIFE /3 du 7 février 2018 désignant Walter ACCIARDI garant de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,
- vu la décision n°2021 /53/ LIFE /4 du 30 avril 2021 décidant de l'organisation d'une expertise complémentaire sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne »,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Marion THENET est désignée garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

Annexe 5

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION DU 5 AVRIL 2018

PIÈCE JOINTE N° 3

À la suite de l'invitation à la réunion de concertation, certains élus, associations et services ont répondu en communiquant par écrit, à la DREAL, leurs avis sur les dispositions présentées dans le dossier.

Ces informations ont été transmises à RTE.

Une synthèse des observations particulières est présentée ci-dessous :

Associations – Services – Entreprises (date de contribution)	Résumé des avis exprimés par écrit
Grand port maritime de Bordeaux (21 mars 2018)	Le passage du câble au niveau de la Dordogne ne devra pas constituer une contrainte supplémentaire pour le passage des bateaux. Un mode de franchissement (en sous-œuvre) identique à celui de la Garonne est préconisé. Le port de Bordeaux est propriétaire de terrains à proximité immédiate du carrefour giratoire entre la RD113 et RD10. Ces terrains sont identifiés pour d'autres projets. Il est donc souhaitable que le projet et les servitudes associées n'impactent pas ces emprises ou l'accès à ces terrains.
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Gironde (22 mars 2018)	Remarques sur la nécessité : - de faire une analyse plus fine sur la partie médocaine qui doit probablement renfermer des zones humides, - de préconiser une gestion adaptée aux unités écopaysagères ou écosystèmes traversés, - d'essayer d'améliorer l'insertion paysagère de la station de conversion
Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE) (26 mars 2018)	Le CADE indique son opposition au projet qu'il considère comme démesuré et coûteux alors que la France a déjà dépassé les 10 % d'interconnexion et que l'Espagne a une surcapacité qu'il considère comme énorme.
Agence Régionale de Santé (27 mars 2018)	Précautions à prendre dans le futur périmètre de protection éloignée du champ captant de Thil Gamarde. La parcelle du forage Ambès Béchade, doit faire l'objet d'une étude sur la vulnérabilité aux courants vagabonds. Les eaux de ruissellement devront être dirigées en dehors de la parcelle où se situe le ou les forages AEP.
Les Amis de la Terre des Landes (27 mars 2018)	Les AT Landes indiquent leur opposition au projet qu'ils considèrent comme démesuré et coûteux : Pour eux, les interconnexions actuelles sont déjà suffisantes. Ils s'interrogent sur les impacts du projet sur le gouf de Capbreton. Les AT Landes soulignent également les possibilités offertes par la technologie des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) pour la gestion du réseau électrique et la part du chauffage électrique dans la consommation, qui pourrait être réduite en isolant les logements. Ils indiquent aussi un risque de spéculation dû à la création de l'interconnexion.
Vinci autoroutes (28 mars 2018)	Rappel des directives associées à ce type de projet pour la traversée de l'autoroute A10

1

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) (28 mars 2018)	Remarques générales : document clair mais qui ne présente pas assez les sources. Il faudrait mentionner toutes les références bibliographiques afin que le lecteur sache sur quels travaux scientifiques et techniques se base le document. Remarques particulières : Quelques points perfectibles sur la forme, précision sur le nom ou le classement d'espèces. Il n'y a pas que des habitats de sables fins dans le canyon de Capbreton et dans le domaine circalittoral : des zones rocheuses y sont également référencées, avec notamment la présence de champs de blocs à <i>Dendrophyllia cornigera</i>, décrits depuis les travaux de Le Danois. Il conviendrait de préciser les perturbations dues aux champs électromagnétiques.
Aquitaine Landes Récifs (29 mars 2018)	Rappel des inquiétudes soulevées par l'association lors des ateliers territoriaux organisés par RTE : - Des études devront être réalisées afin de préserver l'intégrité des récifs artificiels immergés par l'ALR sur la concession de Capbreton, notamment en phase de travaux. Le fuseau de moindre impact proposé par RTE passe à proximité de cette concession. - Pendant la phase de travaux, l'association devra disposer d'un accès à la concession afin d'assurer le suivi scientifique des récifs qui conditionne leurs subventions. - Quels seront les impacts des champs électromagnétiques sur les espèces ?
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine (3 avril 2018)	Le fuseau proposé par RTE est celui ayant le moins d'impact sur les terres agricoles du territoire en évitant notamment les vignobles. Il se pourrait que le projet soit soumis à compensation collective agricole, cela sera à voir en fonction de l'étude d'impact.
SMIDDEST – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire Gironde (5 avril 2018)	Le SMIDDEST indique qu'il est difficile pour eux de pouvoir comparer finement l'impact potentiel de chacun des deux fuseaux proposés (en effet, l'échelle d'étude est tellement large que l'information transmise sur l'état initial ne relève pas à ce stade d'une analyse suffisamment fine des impacts potentiels du projet). Le fuseau Ouest proposé impacte potentiellement un linéaire conséquent de zones humides (vallée du Moron, presqu'île d'Ambès, sud Médoc). Le SMIDDEST précise également les attendus concernant l'étude d'impact et le dossier d'autorisation, notamment sur les zones humides (analyse technique et économique approfondie visant à étudier les solutions les plus favorables au maintien des zones humides, un inventaire, une analyse des fonctions et une délimitation très précises des zones humides impactées, des mesures compensatoires adaptées)

Annexe 9

NON à la ligne TRES HAUTE TENSION !!

L'équivalent de la centrale du Blayais et de la moitié de celle de Golfech doit passer dans nos rues, traversant CAPBRETON, HOSSEGOR et SEIGNOSSE, passant aux pieds de nos maisons et devant nos écoles !

RTE prévoit d'enterrer une ligne de "transport" d'électricité de 400 000 volts pour le projet d'interconnexion électrique France Espagne (projet RTE Golfe de Gascogne). Cette ligne doublera les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne pour les porter à 5 000 MW: c'est-à-dire de quoi alimenter 5 millions de foyers.

Un projet méconnu puisque les premiers concernés, les riverains, n'ont pas été mis au courant.

Un projet sans précédent en France, puisque les lignes à très haute tension de 400 000 Volts (aériennes ou souterraines) passent HORS AGGLOMERATION.

L'enfouissement des lignes ne supprime pas les champs magnétiques.. à l'aplomb d'un câble enterré, le champ magnétique peut parfois être supérieur à celui d'une ligne aérienne de même tension.

ALERTE: Il y a des risques sanitaires (leucémie chez les enfants, cancer et maladies graves même chez l'adulte..), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, l'environnement et du travail) préconise de ne pas implanter de collectivité sensible (crèche, école..) proche des lignes. Qui veut faire le test en exposant ses enfants ?

Une conséquence également sur nos compteurs et lignes privées. Qui a envie de remplacer ses équipements régulièrement ?

Des travaux interminables (au moins 3 ans) que nous allons subir...

Des conséquences économiques irrémédiables pendant les travaux.. sur les locations saisonnières, le tourisme qui permet à nos commerçants et restaurateurs d'exister (qui subissent de plein fouet la crise du COVID 19 depuis 1 an)...

La valeur de nos biens en chute libre ! Et l'obligation de prévenir les acquéreurs sous peine de poursuite en justice...

LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT ETRE DE MISE : pas de ligne à très haute tension dans nos rues !!!

La commune peut s'opposer au projet. Nos élus ont le pouvoir de nous protéger. Si le projet de RTE ne peut pas se faire à cause du GOUF.. ce n'est pas notre problème et ce n'est pas à nous et à nos enfants, à en subir les conséquences.

Nous ne sommes pas un groupe d'activiste, ni dans une démarche politique, nous sommes des voisins, un collectif dans une démarche citoyenne. Nous sommes en colère et nous avons peur !

Cette pétition est un CRI D'ALERTE !! Monsieur LACLEDERE, maire de CAPBRETON, Monsieur VIGNAUD, maire d'HOSSEGOR, Madame BIGOT-DEKEYZER, préfète des LANDES, nous, vos administrés, les riverains, les amoureux de la côte Landaise, les vacanciers.. nous vous demandons votre soutien.

Annexe 11

- Dispositif de la concertation réalisée

du 3 mars 2020 au 5 octobre 2020

Un complément au dossier de la concertation est distribué fin septembre aux 6 communes de la zone d'étude et est téléchargeable sur le site internet du projet.

Pour annoncer la poursuite de la concertation, **un kit de communication** est élaboré puis envoyé en septembre 2020 aux 6 communes pour leur permettre de relayer l'information au travers de leurs différents supports de communication : site internet, page Facebook, journal municipal, panneaux lumineux, etc. Le kit de communication a également été envoyé au service *Port et lac* de la communauté de communes MACS. Le kit de communication contenait :

- **Un communiqué d'information** : ce document avait pour vocation de (re)présenter le contexte du projet et d'informer les habitants sur les prochains grands rendez-vous dans la commune.
- **Un bandeau web** : ce support pouvait être utilisé pour communiquer via le site internet de la Mairie.
- **Le Journal du Projet #7** : la lettre d'information pouvait être envoyée par mail aux administrés et/ou imprimée et laissée en lecture libre à l'accueil de la Mairie, en plus des 30 exemplaires papiers envoyés directement par RTE.
- **L'affiche d'information** de la conduite des études géotechniques et géophysiques à venir en septembre et octobre.
- **Des éléments d'illustration (photographies)** pour les investigations à venir.
- **Le QR Code de renvoi vers le site internet du projet** : c'est depuis le site internet que le public pourra poser ces questions à l'adresse générique du projet **golfedegascogne@inelfe.eu**

Cet envoi est adressé aux services de communication ainsi qu'aux adresses génériques de contact des mairies.

Les communes de Seignosse et de Capbreton ont relayé l'information dans les Actualités de leur site internet. Conscient de leur rôle de relai de l'information, la commune de Seignosse a fait deux campagnes d'envois de sms (le 28 septembre et le 2 octobre) pour annoncer les travaux en mer des plateformes au niveau de la plage des Bourdaines et pour annoncer la réunion publique du 06 octobre 2020.

Comme pour les phases de concertation précédentes, RTE a maintenu des relations presse avec **les relais presse des journaux locaux**. Pour l'annonce de la poursuite de la concertation, **des espaces presse** ont également été achetés dans Sud Ouest et publiés les 27 et 30 septembre 2020.

Rte Le réseau de transport d'électricité

Ligne électrique entre la France et l'Espagne : participez à la nouvelle phase de concertation

Une solution de contournement terrestre du canyon de Capbreton est recherchée et fait l'objet d'une concertation dans les Landes.

Des réunions publiques, ateliers, permanences sont organisées d'octobre à janvier 2021 en présentiel et en digital. Inscrivez-vous pour y participer !

Vous pouvez aussi contribuer à tout moment sur notre plateforme de concertation accessible depuis le site du projet.

Pour vous inscrire et en savoir plus sur ce projet rendez-vous sur www.inelfe.eu

Augmenter la capacité d'échange d'électricité et la solidarité mutuelle

Mieux transporter l'électricité produite à partir des énergies renouvelables en Europe et faciliter la transition énergétique

Faire circuler l'électricité au meilleur prix pour le consommateur

En un mot, contribuer à vous apporter une électricité plus sûre, plus propre et moins chère

Cofinancé par l'Union européenne. La responsabilité pour l'interconnexion en Europe. L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

L'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne est reconnue par la Commission Européenne, projet d'intérêt commun mis en œuvre par INELFE, la société constituée par RTE, le Réseau de Transport d'Électricité français et son homologue espagnol REE (Red Eléctrica de España).

RTE Réseau de transport d'électricité - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 152 285 990 € - RCS Nanterre 444 819 258. Conception/Réalisation : Kara Partners.

Un premier article est publié dans Sud Ouest le 02 octobre 2020. Il annonce la poursuite de la concertation dans le cadre du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne au travers de la réunion publique de lancement prévue le mardi 06 octobre à Seignosse. Il mentionne également la présence de la plateforme d'étude installée au large de Seignosse puis de Capbreton.

<https://www.sudouest.fr/2020/10/02/landes-reunion-publique-sur-le-projet-d-interconnexion-electrique-a-travers-le-golfe-de-gascogne-7916025-3452.php?nic>

A l'initiative de la maîtrise d'ouvrage des réunions en amont du déploiement de la concertation se sont réalisées avec différentes associations, scientifique et élus: Surfrider Foundation à Biarritz (le 23 septembre), Hugo Verlomme à Capbreton (le 23 septembre), l'ensemble des élus de la zone d'étude sous l'égide de l'EPCI MACS (le 24 septembre), le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays Basque et du sud des Landes (le 5 octobre), Noutous / Sepanso 40 / Amis de la terre 40 (le 5 octobre).

- **Les outils de communication**

Le site internet

Le site internet du projet Inelfe a fait l'objet de mis à jour régulière. Sur cette période, il a enregistré 8 382 visites pour **15 793 pages vues**.

66% des vues sur le site concernent les pages françaises.

La communication via twitter

Pour cette nouvelle phase de concertation avec le public une campagne de communication via Twitter est-déployée par la communication régionale @RTE Sud-Ouest.

Les médias locaux

Pour la phase d'information et de travail avec le public (d'octobre à décembre 2020), 3 articles sont parus dans le Sud Ouest local :

- Le premier article publié dans Sud Ouest (08 octobre 2020) relate la réunion publique de lancement, donne le calendrier de la concertation et renvoi vers le site internet du projet.

<https://www.sudouest.fr/landes/capbreton/projet-d-interconnexion-electrique-comment-contourner-le-Gouf-de-capbreton-1713578.php>

- Un second article est paru dans Sud Ouest le 20 octobre 2020, mentionne le retour de la plateforme d'études en mer au large de la plage de Santocha à Capbreton.

<https://www.sudouest.fr/landes/capbreton/capbreton-40-la-plateforme-de-sondages-en-mer-de-retour-devant-la-plage-de-santocha-1703107.php>

- Le troisième article est publié le 28 novembre 2020, il mentionne le passage au format 100% digital des temps de concertation proposés au public initialement prévus au format hybride compte tenu du contexte sanitaire. L'article annonce la permanence digitale du 15 décembre et renvoi vers le site internet du projet ainsi que sur la plateforme en ligne de concertation.

<https://www.sudouest.fr/landes/capbreton/landes-la-consultation-publique-sur-l-interconnexion-electrique-france-espagne-passe-au-digital-1654791.php>

Pour la phase de restitution, 3 nouveaux articles sont parus:

- Un premier article du 13 janvier 2021 dans Sud Ouest annonce la réunion publique de restitution en distanciel. Il mentionne la réunion publique d'information du 6 janvier 2021 sur la thématique des champs magnétiques statiques générés par les liaisons électriques

L'article renvoi vers le site internet du projet pour s'inscrire aux prochains temps de concertation (réunion de restitution et permanences à venir).

<https://www.sudouest.fr/environnement/mer/interconnexion-electrique-france-espagne-la-partie-landaise-du-trace-connue-jeudi-soir-1582107.php>

- Le second article est paru le 15 janvier 2021 dans le Sud Ouest, au lendemain de la réunion de restitution. C'est un article d'informations générales autour du projet, de la concertation et du tracé proposé et rapporte des éléments d'interview auprès d'associations environnementales locales telles que la SEPANSO 40, les Amis de la Terre, Sibylline océans.

<https://www.sudouest.fr/landes/capbreton/landes-le-trace-terrestre-du-projet-golfe-de-gascogne-devoile-1580008.php>

- Un dernier article est paru sur le média internet PresseLib le 17 janvier 2021.
<https://presselib.com/interconnexion-sous-marine-inelfe-soustons-hossegor-capbreton-landes/>

- **Le déploiement de la concertation :**

- La réunion publique de lancement de la concertation à Seignosse, le 6 octobre 2020**

Cette première réunion avec le public avait pour objectif d'informer sur la démarche, ses objectifs, ses finalités et de répondre aux premières questions des habitants. Cette première rencontre a permis de rappeler le projet dans sa globalité.

Format : hybride (présentiel et distanciel)

- Nombre de participants : 28 présents physiquement et 22 à distance
- Nombre de questions/ prises de parole : **33 contributions** soit plus de 1 heure de questions/réponses avec les participants

- Les permanences**

Les permanences physiques sont organisées en mairie sur des plages horaires (8h30-12h30 ou 14h-17h) afin que les participants puissent poser leurs questions directement à l'équipe projet. Pour ces permanences, la documentation relative au projet (complément au dossier de la concertation préalable, journal du projet #7, la brochure INELFE mise à jour en Août 2020, échantillon de câble) était mise à disposition des participants.

Permanence physique - Capbreton, le 7 octobre, Mairie - de 9h30 à 12h30

- Participation : 3 personnes dont un élu de la Mairie

Permanence physique - Hossegor, le 7 octobre, Mairie - de 14h à 17h

- Participation : 2 personnes

Permanence physique - Seignosse, le 8 octobre, Mairie – de 9h30 à 12h30

- Participation : 4 personnes

Permanence digitale, le 9 octobre, via l'outil Zoom – de 9h30 à 12h30

- Participation : 2 personnes

Les ateliers territoriaux

Différents experts techniques du projet étaient à disposition des participants pour répondre aux questions et discuter des enjeux, des opportunités et des points de vigilance pour l'élaboration d'un tracé de moindre impact.

2 ateliers territoriaux sont organisés entre le **15 octobre 2020 et le 10 décembre 2020**.

Pour les deux ateliers, un livret participant est envoyé aux personnes inscrites

Ce document avait pour objet de présenter les objectifs de l'atelier et de partager en amont les cartes qui seraient travaillées en séance pendant l'atelier.

Les ateliers avaient pour but de rassembler un plus petit nombre de personnes par rapport aux réunions publiques pour pouvoir travailler efficacement, ils sont organisés en fin de journée : de 18h30 à 21h.

De plus, pour les deux ateliers, les cartes travaillées en séance sont restées en ligne pendant 48h après les ateliers. Grâce à un outil digital de cartographie, il était possible de continuer à contribuer pour ceux qui étaient aux ateliers et/ou simplement de contribuer pour les gens qui n'avaient pas pu participer aux temps de concertation.

Le premier atelier a mixé format hybride digital et présentiel, plus de 20 personnes y ont participé.

Initialement prévu le 01 décembre, le contexte sanitaire a contraint l'équipe de RTE à basculer **l'atelier n°2 au 10 décembre au format digital uniquement. Plus de 30 personnes y ont participé.**

Les permanences (digitale, physique, téléphonique)

Ces permanences ont permis aux participants présents lors des ateliers et/ou à ceux qui n'avaient pas pu venir de profiter de temps de discussion avec la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cas des permanences digitales, il était précisé, dans le mail d'envoi du lien de connexion à l'outil Zoom aux personnes inscrites, que la parole serait donnée aux participants dans l'ordre d'arrivée (à l'instar d'une file d'attente) et que les questions posées et les réponses apportées seraient audibles par tous pendant toute la durée de la permanence. Si un participant ne souhaitait pas que sa question soit entendue par les autres participants, il pouvait choisir d'envoyer sa (ses) question(s) à l'adresse mail générique du projet.

Permanence digitale, le 15 décembre, via l'outil Zoom – de 9h30 à 11h00

- Participation : **3 personnes**

Permanence physique - Seignosse, le 16 décembre, Mairie – de 9h30 à 12h30

- Participation : **12 personnes**

Permanence téléphonique, du 14 au 16 décembre de 9h30 à 17h

- Participation : **3 appels**

Réunion publique d'information – le 06 janvier 2021 à de 18h30 à 20h30

En réponse à la demande du public sur le sujet des champs magnétiques statiques générés par les liaisons électriques en courant continu, RTE a complété son dispositif avec une réunion publique d'information.

La réunion s'est articulée autour de 3 temps : une première partie pédagogique d'explication des phénomènes physiques ; une seconde sur les champs magnétiques statiques relatifs au projet Golfe de Gascogne ; et enfin, une séquence questions/réponses. Pour accompagner l'équipe projet, Martine Saturnin, médecin du travail à RTE Sud-Ouest et François Deschamps, expert des champs magnétiques à RTE ont animé cette réunion.

- Format : 100% digital

- Nombre d'inscrits : **60**

- Nombre de participants : **41**

- Nombre de questions/ prises de parole : **42 contributions**

La réunion publique de restitution - le 14 janvier 2021 de 18h30 à 20h30

Une réunion publique de restitution – Pour présenter les conclusions de la concertation et présenter le fuseau de moindre impact qui serait proposé à la validation du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

- Format : 100% digital
- Nombre d'inscrits : **144 personnes**
- Nombre de participants : **jusqu'à 92 participants connectés**
- Nombre de questions/ prises de parole : **19 contributions**

La suite des permanences

Permanence digitale, le 15 janvier, via l'outil Zoom – de 14h à 17h

- Participation : **5 participants connectés**

Permanence téléphonique, le 18 au 21 janvier de 9h30 à 17h

- Participation : **6 appels** (2 appels le 18 janvier, 3 appels le 19 janvier et 1 appel le 21 janvier)

Permanence physique - Seignosse, le 19 janvier, Mairie – de 9h à 12h

- Participation : **4 personnes**

Permanence physique - Capbreton, le 19 janvier, Mairie – de 14h à 17h

- Participation : **5 personnes**

La plateforme de concertation

38 contributions sont recensées sur la plateforme de concertation. 20 contributions sont déposées après la réunion de restitution du 14 janvier. A noter que 15 messages sont déposés le jour de la clôture de la concertation le 21 janvier 2021.

Le Courriel de contact du projet INELFE et autres canaux

18 messages* sont reçus et ont fait l'objet d'une réponse de la part de RTE. Sur les 18 messages, 10 sont publiés sur la plateforme de concertation après consentement des personnes intéressées.

8 demandes n'ont pas été publiées sur la plateforme, sur ces 8 contributions :

- 6 demandes pas donné suite à la demande de publication ou alors ont fait l'objet d'une réponse directement par mail car elles étaient d'ordre général (demande de documentation, etc.) ;
- 1 question est directement publiée par le contributeur sur la plateforme suite à la demande de publication de RTE ;
- 1 demande était relative à une candidature spontanée.

** Dans cette période, les contributeurs ont fait parvenir des messages par le biais d'autres canaux de communication tel le mail direct à l'équipe projet (1 contribution), le mail du garant (2 contributions).*

L'information par courriels à la base de contacts RTE

Depuis le début de la concertation interactive pour la recherche d'une solution de contournement terrestre pour le Gouf de Capbreton, 504 adresses mails sont récoltées via les formulaires d'inscription aux temps de concertation mais aussi par le biais du site internet du projet. Cette base de contacts actualisée permet de diffuser largement toute l'information autour du projet. Aussi, depuis la clôture de la phase de concertation, la base de contacts RTE est régulièrement destinataire de courriels d'information :

- Le 02 février pour l'annonce de la tenue de 3 nouvelles permanences sur le territoire ;
- Le 12 mars pour informer la population que RTE recherchait différentes possibilités de passage à l'extérieur des zones urbanisées de Capbreton, Hossegor et Seignosse pour ainsi trouver le tracé ayant le moindre impact sur l'environnement et les activités humaines ;
- Le 23 mars pour annoncer la tenue d'une réunion publique d'information au format digital le 01 avril ainsi que la mise à disposition temporaire d'un outil cartographique à l'issue de la réunion ;

De la même manière, les correspondants de la presse locale sont régulièrement destinataires de communiqués de presse d'information autour du projet. Aussi, depuis la réunion de restitution du 14 janvier 2021, 5 communiqués de presse sont envoyés à la presse.

du 25 mars 2021 au 17 juin 2021

La plateforme de concertation

Réouverte à l'écriture depuis le 25 mars 2021, elle comporte jusqu'au 17 juin 2021, 377 contributions. Notons que 5 d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de modération car elles ne correspondaient pas à la charte de modération de la plateforme. Parmi les 5 demandes envoyées : 2 demandes de modération sont restées sans réponse et donc n'ont pas été publiées. Les 3 autres demandes correspondaient à des adresses mails erronées. En accord avec le garant, RTE a publié et anonymisé les contributions en indiquant en préambule: « *Cette contribution est rendue anonyme par RTE afin de respecter la charte de modération de cette plateforme de concertation et de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD). Notre demande de modération auprès de son auteur n'a pu aboutir car l'adresse email indiquée sur la contribution était invalide.* »

L'information par courriels à la base de contacts RTE

- Le 16 avril pour annoncer le report de la seconde réunion publique d'information annoncée initialement pour le 22 avril : les études techniques n'ayant pas été terminées ; de plus, ce courriel est l'occasion d'informer la mise en ligne des 3 études techniques autour du franchissement du Gouf de Capbreton demandées par le public ;
- Le 01 juin pour annoncer la mise en ligne du dire d'expert mandaté par la CNDP.
- Le 16 avril 2021 : *Report de la réunion publique du 22 avril à début mai ;*
- Le 31 mai 2021 : Le « Dire d'Expert » conforte RTE dans son choix d'abandonner les solutions maritimes pour le franchissement du Gouf de Capbreton pour l'interconnexion électrique France Espagne par le Golfe de Gascogne.

Comme pour la phase de concertation d'octobre 2020 à janvier 2021, les informations du communiqué de presse étaient relayées sur le site internet du projet, sur le compte twitter @RTE Sud-Ouest ainsi que par le biais du courriel à la base de contact RTE pour le contournement du Gouf de Capbreton.

En ce qui concerne la revue de presse relative au projet de contournement terrestre du Gouf de Capbreton, 15 articles sont publiés entre le 21 janvier et le 4 juin 2021. Les articles paraissent pour la majorité dans le

journal Sud Ouest (9 articles). D'autres journaux locaux ont également écrit sur le sujet : PresseLib (3 articles) et France BLEU Gascogne (1 article), France 3 Nouvelle-Aquitaine (1 article) et Aquitaine Online (1 article). Dans leur contenu, les articles relatent l'actualité du projet, depuis l'opposition affichée par les élus et une partie de la population après la présentation des fuseaux potentiels le 14 janvier dernier, jusqu'à la recherche par RTE d'une solution « hors urbanisation » en vue de proposer au public des alternatives de tracés de moindre impact sur l'environnement et les activités humaines.

Le Courriel de contact du projet INELFE et autres canaux

Entre le 22 janvier et le 04 juin, 61 demandes sont reçues et ont fait l'objet d'une réponse de la part de RTE. Sur l'ensemble de ces demandes, RTE a envoyé 59 demandes d'autorisation de publication sur la plateforme de concertation. 21 retours positifs pour une publication sont reçus. 3 demandes d'autorisation de publication sur la plateforme ont reçu un refus. Le reste des demandes d'autorisation de publication est resté sans réponse.

La mise à jour du site internet du projet

Le site internet est systématiquement mis à jour à chaque nouvelle actualité avec l'ajout de nouveaux documents (comptes rendus, études techniques, rapport d'analyse etc.). A noter que 8 actualités ont été publiées sur le site internet entre le 21 janvier et le 17 juin, elles relayaient notamment les informations diffusées dans les communiqués de presse.

Sur la période du 21 janvier 2021 au 17 juin 2021, le site internet du projet INELFE a enregistré 11 688 visites pour 13 037 utilisateurs pour 37586 pages vues. 56,54 % des vues sur le site concernent les pages françaises. Un pic d'audience est observé le 24 mars (440 visites). Ce pic d'audience peut être corrélé avec l'envoi la veille, le 23 mars, de l'annonce de la réunion publique du 01 avril à la base de contacts RTE pour le contournement du Gouf de Capbreton.

La mise en ligne des 3 études technique autour du franchissement du Gouf de Capbreton

Conformément aux demandes formulées sur la plateforme de concertation et lors de la réunion publique du 1er avril, RTE a mis à disposition du public les résultats des 3 études techniques autour du franchissement du Gouf de Capbreton depuis le site internet du projet ainsi que deux publications par l'IFREMER et l'EPOC sur la base de la collaboration avec RTE. La mise en ligne des documents a fait l'objet d'un mail d'information à destination de la base de contacts RTE pour le contournement du Gouf de Capbreton le 16 avril.

3 permanences physiques sans rendez-vous

Après la présentation du projet de tracé de la ligne souterraine sur le territoire des communes de Capbreton, de Soorts-Hossegor et Seignosse qui a soulevé de nombreuses interrogations du public, RTE a proposé trois permanences les jeudi 04, vendredi 05 et samedi 06 février pour répondre aux questions des habitants.

Permanence physique – Soorts-Hossegor, le 04 février, Mairie – de 13h45 à 17h

- Participation : **Environ 30 personnes**

Permanence physique – Capbreton, le 05 février, Mairie – de 09h00 à 12h00

- Participation : **Environ 30 personnes**

Permanence physique – Capbreton, le 06 février, Mairie – de 09h00 à 12h00

- Participation : **Environ 50 personnes**

Le contexte sanitaire au 06 février ne permettait pas de réunir plus de 10 personnes dans une salle de réunion. Or, peu après le début de la permanence, des personnes ont envahi la salle ne permettant plus de respecter la distanciation sociale requise en période de Covid. De fait, l'équipe de RTE est contrainte de poursuivre les échanges à l'extérieur sur le parvis de la mairie. Pour autant, dans une volonté d'information et de transparence l'équipe de RTE a souhaité maintenir ce temps d'échanges avec les habitants.

La réunion publique d'information - le 1^{er} avril 2021 de 18h30 à 20h30

Compte tenu du contexte sanitaire, cette nouvelle réunion publique d'information est organisée au format 100% digital.

Ce nouveau rendez-vous avait pour objectif de rappeler l'historique du projet, de faire un focus sur des thématiques récurrentes issues de la plateforme de contribution (les champs magnétiques statiques générés par les liaisons à courant continu (CEM), la durée des travaux et le régime d'occupation des terrains) et de présenter l'état d'avancement des recherches en cours.

- Nombre d'inscrits : **344 inscrits**
- Nombre de participants : **227 connexions enregistrées**
- Nombre de questions/ prises de parole : **13 contributions (plus de 1h de temps de questions/réponses)**

Par la suite, le replay de la réunion ainsi que le compte-rendu sont mis en ligne sur le site internet du projet dans les documents de référence de la concertation pour la recherche d'une solution de contournement terrestre du Gouf de Capbreton.

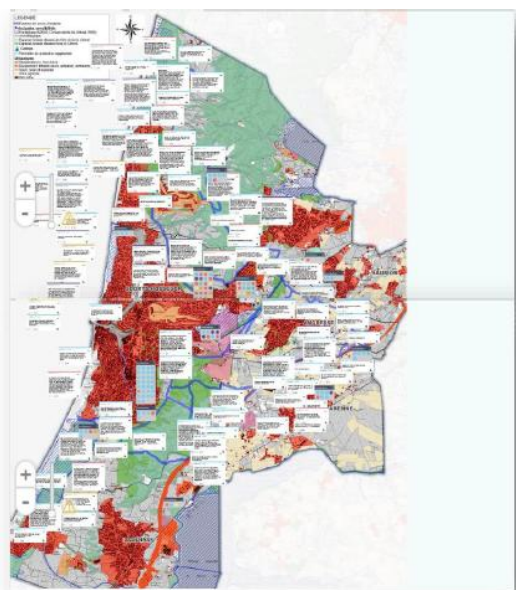
La mise à disposition d'un outil de cartographie participative

A l'issue de la réunion d'information du 01 avril et jusqu'au 23 avril, un outil cartographique est mis à disposition du public. L'objectif de cet outil était de permettre au public de continuer à apporter sa contribution sur la base des fuseaux alternatifs présentés lors de la réunion du 01 avril. Le lien de redirection ainsi que le mode d'emploi pour la prise en main de l'outil sont envoyés à la base de contacts RTE à l'issue de la réunion du 01 avril. Depuis l'interface cartographique proposée, le public pouvait directement indiquer des enjeux spécifiques du territoire et/ou des opportunités de passage d'après leur connaissance du terrain.

Plus de 200 contributions recensées mais des contributions difficiles à exploiter :

- Soit la localisation est mal renseignée par les participants sur la carte ;
- Soit la contribution n'est pas suffisamment renseignée ou argumentée.

5 thématiques de participation ont toutefois pu être identifiées : le milieu physique, le milieu naturel, l'habitat, les activités et le patrimoine.



La réunion publique de restitution - le 10 juin 2021 de 18h30 à 20h30

Nouveau rendez-vous avec le public, cette réunion publique au format hybride en direct de la salle du Tube des Bourdaines de Seignosse a été l'occasion de présenter les résultats du dire d'expert et la nouvelle proposition d'un fuseau « hors urbanisation » étudiée à la demande du public et des élus.

- Format : hybride
- Nombre d'inscrits : **231 inscrits** (145 à distance, 86 en présentiel)
- Nombre de participants à distance : **jusqu'à 93 connexions simultanées**
- Nombre de participants en présentiel : **56 personnes**

Le support de présentation général de la réunion a été mis en ligne le lendemain de la réunion. Le replay a été mis en ligne le 14 juin. Une cartographie plus détaillée que celle figurant dans les supports a été mise en ligne le 15 juin.

Mme Sara Lafuerza, Chercheuse à l'Institut des Sciences de la Terre de Paris Sorbonne était connectée à distance par téléphone.

Le Courriel de contact du projet INELFE et autres canaux

Entre le 22 janvier et le 17 juin, 64 demandes ont été reçues et ont fait l'objet d'une réponse de la part de RTE. Sur l'ensemble de ces demandes, RTE a envoyé 61 demandes d'autorisation de publication sur la plateforme de concertation. 22 retours positifs pour une publication ont été reçus. 3 demandes d'autorisation de publication sur la plateforme ont reçu un refus. Le reste des demandes d'autorisation de publication est resté sans réponse.

De façon générale ces messages sont de plusieurs ordres :

- Courriers de questionnements liés à l'opportunité même du projet et son impact sur l'environnement et la faune notamment ;
- Demande d'informations techniques, d'informations plus générales (dates de précisions limite zone d'étude, bien-fondé du projet, fuseau proposé...) ;
- Envoi de compléments d'informations/études sur le fuseau ;
- Demande d'informations relatives aux champs magnétiques statiques générés par la liaison ;
- Contexte sanitaire et concertation digitale ;
- Des oppositions de principe (contraintes de la phase de travaux, craintes vis-à-vis des CEM, pertinence économique de la liaison).

Un dialogue avec les élus et acteurs du territoire

Entre mars 2020 et janvier 2021, des réunions bilatérales avec des acteurs stratégiques du territoire ont été organisées à l'initiative de RTE.

Les structures rencontrées entre le 21 janvier et le 04 juin 2021 sont les suivantes :

- Plusieurs réunions de travail avec les **mairies des 6 communes** de la zone d'étude ;
- Echanges réguliers avec les **services de l'Etat** (DDTM (Service Construction Habitat, Service Nature et Forêts, Service de l'eau, Délégation territoriale de Dax), l'ARS et la DREAL ;
- Echanges avec la **mairie d'Angresse** et **certaines propriétaires et/ou exploitants possiblement concernés** (à la demande de la mairie d'Angresse) ;

- Echanges et prise d'information auprès de la **DFCI40**, de **Vinci Autoroutes**, de la **Fédération des Chasseurs des Landes**, du **service urbanisme de la communauté de communes MACS**, le **service aménagement (routes) du Conseil département 40**, le **SYDEC**, **EMMA** (forage AEP sur Angresse) ;
- Echanges par mail puis téléphone avec le **Conservatoire du Littoral**. Interlocutrice référente : la directrice Régionale ;
- Echanges avec **Surfrider Foundation** le 31 mai.

Les publications des conclusions de 2 études techniques relatives au franchissement du canyon de Capbreton

Publication sur la plateforme le 16 juin 2021 des deux études de faisabilité suite aux échanges de la réunion publique du 10 juin 2021.

**Troisième concertation sur le projet d'interconnexion électrique
porté par le consortium INELFE Golfe de Gascogne (RTE France).**

**Observations préalables à l'enquête publique formulées par le collectif
associatif environnemental landais.**

(AMIS de la TERRE 40, EGALITERRE, GNSA, SEPANSO 40).

Les associations signataires,

Considérant que la « concertation numérique ou digitale » en cours n'est qu'une pseudo-concertation imposée au prétexte des circonstances sanitaires. La somme des personnes concernées par le projet étant plus que des individus isolés et juxtaposés derrière leur clavier respectif, la consultation est biaisée faute de débat contradictoire et d'échanges constructifs avec un public réuni dans une enceinte;

Considérant que l'absence d'étude d'impact permettant d'apprécier, à ce stade préalable à l'enquête publique, les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine, est aussi de nature à biaiser les échanges et donc la concertation elle-même ; qu'il est constant, en effet, qu'une association environnementale ne peut émettre un avis éclairé qu'au vu des données figurant notamment dans les chapitres relatifs aux effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques, aux atteintes à la biodiversité et à la mise en œuvre éventuelle de la séquence ERC, aux aléas liés au changement climatique concernant l'élévation du niveau de la mer, la remontée des nappes et l'érosion dunaire ;

Considérant que tout projet mal financé fait courir un risque à l'environnement et aux riverains (exemples : LGV Tours-Bordeaux et autoroute Langon-Pau) dans la mesure où les mesures de réduction ou de compensation des nuisances ont été insuffisantes voire parfois inexistantes ;

Considérant que les conditions pour avoir une *valeur actuelle nette* (VAN) positive dans les documents joints à la demande de subvention européenne dudit projet sont impossibles à atteindre tel que cela ressort de l'évaluation socio-économique du rapport Quinet du 29 juillet 2014 et des valeurs des paramètres choisis ;

Considérant que le projet Hercule qui tend à privatiser les bénéfices et socialiser les pertes fait courir de gros risques financiers à RTE, à l'image de ce qui s'est passé avec RFF dans la procédure similaire subie par le groupe SNCF et sa filiale RFF ;

Considérant que dans un contexte de régression des consommations sur deux décennies, la nécessité d'un accroissement des échanges électriques avec l'Espagne n'est nullement démontrée ainsi que l'indiquent les compilations des données publiées par RTE dans ses bilans électriques annuels ;

Considérant que le projet d'Interconnexion électrique France Espagne via le Golfe de Gascogne n'est rien d'autre que grand projet inutile et imposé (GPII) au sens de la Charte d'Hendaye de 2010 ;

Emettent l'avis suivant :

Premièrement, nous demeurons opposées au projet d'Interconnexion électrique France Espagne via le Golfe de Gascogne et souhaitons, par conséquent, qu'il soit abandonné ;

Deuxièmement et à défaut, nous exprimons le vœu que la faisabilité technique du franchissement du Gouf de Capbreton soit reconsidérée d'autant qu'en supprimant le forage dirigé du Gouf, est éliminé le défi technologique qui justifiait que la Commission européenne octroie une subvention totale de 578 M€ dans le cadre du programme Connecting Europe Facility ;

Troisièmement et en dernier ressort, le passage à terre qui suscite le moins d'hostilité de notre part est dénommé « tracé alternatif » dans nos écritures et documents graphiques joints.

Ce tracé alternatif suit l'un des tracés proposés par RTE assorti de deux modifications et de deux réserves :

- **Modification n° 1** : passage par l'autoroute à l'échangeur de Benesse Maremne,
- **Modification n° 2** : prévoir un atterrissage sud à proximité de la STEU de la Pointe à Capbreton. Le parking d'usage pouvant être modifié temporairement pour exécuter les travaux correspondants. Prévoir la renaturation du site après travaux.
- **Réserve n° 1** : en ce qui concerne notre position quant à l'atterrissage nord à Seignosse qui traverse une zone Natura 2000, elle est susceptible de révocation au cours de l'enquête publique au vu des considérations figurant dans l'étude d'impact et dans l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) ;
- **Réserve n° 2** : s'agissant des "saignées" occasionnées dans les espaces naturels remarquables du site inscrit *Etangs landais sud* (arrêté ministériel du 18 septembre 1969) par le passage des lignes, il convient de préciser que nous sommes attachés à ce que ce TMI n'emprunte que les pistes et chemins forestiers dits de DFCL. L'objectif « Zéro défrichement » est à nos yeux une exigence non négociable. Cette appréciation est susceptible d'être modifiée au vu des enseignements de l'étude d'impact.

Fait le 10/04/2021

Productions jointes :



Tracé Alternatif



Propositions RTE et Tracé Alternatif



Attérage Tracé Alternatif

Les associations signataires et leurs contacts



Amis de la Terre
Roland LEGROS



Egaliterre
Emilie Camy Palou



GNSA
Géraldine JOURDAN



SEPANSO
José MANARILLO



Fiches presse

Le tracé proposé pour contourner le canyon de Capbreton



Bonjour Monsieur le Maire,

Nous vous contactons concernant le REUNION RTE 10 JUIN 2021.

Lien:

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/andes-rte-presente-le-nouveau-trace-de-sa-ligne-tres-haute-tension-entre-seignosse-et-capbreton-1623416588>

Le nouveau tracé bifurque vers l'Est, l'intérieur des terres, à travers la forêt en direction de l'Intermarché de Soorts-Hossegor et contourne la zone Pédebert.

Ce câble THT 400 volt sera très proche d'entreprises au niveau de la zone Pédebert, quelques maisons/appartements et c'est une route très fréquentée.

Pourquoi ne pas passer directement dans la forêt entre la déchetterie de Soorts Hossegor et Seignosse, cela aura moins d'impact pour tout le monde (voir simulation image en-dessous).

Est-il possible de demander à RTE de modifier cette partie du tronçon ?

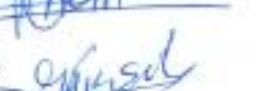
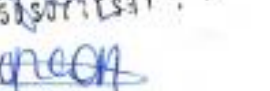
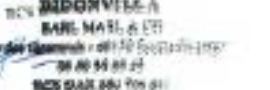
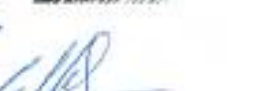
Nous devrions traiter rapidement parce que la plateforme de consultation de RTE est ouverte jusqu'au jeudi 17 JUIN.

Cordialement,

Habitant et commerçants de Soorts Hossegor

Petition et Signature

STOP THT sur la route en direction de l'Intermarché de Sports-Hossegor et contournement la zone Pédébert.

Nom	Prenom	Signature
Schindler	Daniela	
TEIXEIRA	Elodie	
FRAVALLO	Corinne	
D'OLCE	Anne	
DRYZAITTE	Karolina	
BENGELLOIN	Ilham	
BODARCZUK	Marie	
PETIT	Jean-Luc	
cullet	Pierre	
SALAGNAD	Vincent	
SARJ BARNAT MAISON ROMANF ZA DE PEDERBERT 40150 SPORTS-HOSSEGOR Nathalie	TRISTAN	
Louise	Emilie	
Boudou	Amelie	
Bogot	Pascaline	
Durand	Adrien	
PERROT	Naeson	
Lebe-Kerger	Sophie	
LAUTHIER	Caroline	



244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr